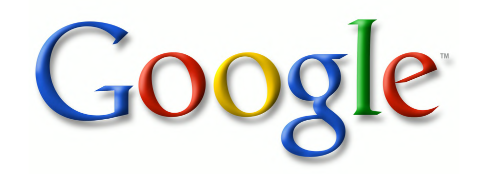
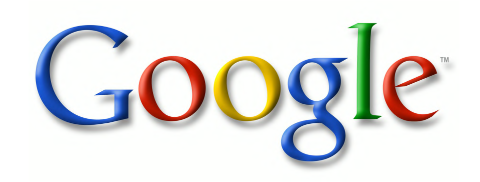






Georges POULET
ADMINISTRATEUR DES COLONIES

Les Maures de l'Afrique Occidentale française

Préface de M. BINGER
Directeur au Ministère des Colonies

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale
1904



Les Maures

de

l'Afrique Occidentale française

Extrait de la **Revue Coloniale**

PUBLICATION DU MINISTÈRE DES COLONIES

Georges POULET
ADMINISTRATEUR DES COLONIES

Les Maures

de

l'Afrique Occidentale
française

Préface de M. BINGER
Directeur au Ministère des Colonies

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale
1904

LETTRE-PRÉFACE

Mon cher administrateur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre ouvrage sur les Maures de l'Afrique occidentale. Laissez-moi d'abord vous féliciter de l'ordre et de la méthode avec lesquels, grâce à un travail énorme, vous avez recueilli à Saint-Louis et dans les escales du Sénégal, rapproché, et coordonné, tout ce que l'on savait sur les populations nomades de la rive droite du fleuve. Sans doute les archives étaient riches et votre travail en est la preuve ; encore fallait-il se donner la peine d'y puiser et personne ne l'avait sérieusement tenté. Cette tâche, vous l'avez entreprise et menée à bien ; vous en conserverez tout le mérite. Vous avez su y apporter une note personnelle qui rend votre ouvrage d'une lecture facile et agréable sans rien lui retirer de son intérêt documentaire et de son exactitude rigoureuse, indispensa-

bles quand il s'agit de mieux faire connaître des populations presque ignorées de nous jusqu'à ce jour.

Le moment était bien choisi pour ce travail, et votre éminent gouverneur général l'a fort bien compris. Alors que nous voulons exercer une action plus directe sur nos sujets berbères et arabes, que nous voulons à leur tour les faire participer à cette œuvre d'assimilation toute pacifique dont il a si judicieusement élaboré le programme, il a pensé que nous devions étudier davantage leurs mœurs, leur état social et politique, les affinités qui les rapprochent et les rivalités qui les divisent.

Vous avez, dans vos très justes conclusions, montré ce qu'étaient devenus ces peuples dont Ebn-Khaldoun a vanté dans maintes circonstances la cohésion. Vous n'avez plus retrouvé que les vestiges de leur ancienne puissance dans leur fractionnement, dans leurs divisions en castes et en tribus plus ou moins hostiles entre elles. Vous les avez représentés livrés aux rapines des uns et au pillage méthodique des autres, incapables de se livrer avec sécurité au commerce et à l'élevage, incapables même d'une action commune sous le drapeau de l'islam, et réclamant ouvertement une protection qui leur permette, dans l'ordre et la paix, de prendre part à cette évolution civilisatrice dont ils nous voient présentement assurer le bienfait à leurs voisins nègres de l'Afrique occidentale.

C'est là l'œuvre féconde que, comme moi du reste, vous êtes d'avis d'entreprendre désormais. Je ne doute pas qu'elle ne réussisse sur la rive droite du Sénégal, comme elle a réussi déjà sur la rive gauche. Vous aurez pris une grande part à ce résultat final, que j'appelle de tous mes vœux et vers lequel votre gouverneur général saura vous conduire, pour le bien général de peuples encore ignorés et pour la grandeur de notre belle Afrique occidentale.

BINGER.

tement, dans les faits passés et présents et de circonscrire le problème, par un résumé de l'état actuel des choses.

Dans ce but, nous étudierons d'abord, l'une après l'autre, chacune des grandes tribus qui s'échelonnent sur la rive droite du Sénégal depuis l'océan Atlantique et vont s'enfonçant jusqu'aux confins du Sahel. Puis, les ayant envisagées séparément dans leurs besoins autant que nos relations et nos documents nous permettront de le faire à l'heure actuelle, nous rechercherons l'œuvre d'ensemble à laquelle il est possible et souhaitable de les associer.

Sur cette première opération qui s'inspirera de l'esprit de pénétration pacifique qui doit nous guider dans cette partie de la côte occidentale d'Afrique, nous grefferons l'importante question d'extension de notre zone d'influence vers les populations riveraines de l'océan entre le Sénégal et le Maroc.

Tel est le plan de ce travail : rechercher à qui nous avons affaire afin de mieux savoir ce que nous pouvons faire, le tout pour assurer la sécurité des frontières commerciales actuelles de la colonie, pour contribuer à son développement, pour collaborer à l'action énergique déjà entreprise au nord par l'Algérie, au sud par le Soudan dans un but de jonction nécessaire et prochaine et enfin pour ne pas faillir à la tâche naturelle qui nous incombe de protéger et de défendre toutes les tribus tranquilles et laborieuses qui vivent ou désirent vivre à l'ombre protectrice de notre drapeau.

Le but de cet ouvrage n'est point de rechercher dans les lointains fuyants de l'histoire l'origine des peuples maures. Ces renseignements sont aujourd'hui connus et de nombreux travaux les ont propagés et mis entre les mains et sous les yeux de tous. Il nous suffira pour pénétrer l'esprit et l'âme de ces nomades de les suivre dans le cours des événements auxquels ils ont été mêlés depuis un demi-siècle et de rappeler en quelques mots quel est leur point de départ, quelles sont leurs mœurs, leurs coutumes, leurs tendances, leurs sujétions religieuses et leurs ambitions politiques.

Afin de bien comprendre la vie, les mœurs et les luttes de ces populations il convient d'abord de s'abstraire assez, pour oublier les principes d'ordre, de méthode et de classification que la civilisation et l'étude nous ont donnés. Rien chez les Maures ne correspond à ce que nous connaissons ou sommes accoutumés de voir. Tout y est vague, imprécis et flottant. Les groupements qu'on ne saurait appeler des peuples, n'y ont pas à proprement parler de territoires

géographiquement ou politiquement déterminés ; l'ensemble même d'un groupe n'est qu'une agglomération de races et de tribus diverses. Les mêmes tribus se dispersent et se répandent dans des groupements différents. Les familles s'y maintiennent intactes et cependant s'y enchevêtrent. Les castes y sont à la fois mélangées et distinctes. Dans le commandement de ces masses hétéroclites et cependant compactes, tout dépend du chef reconnu ; il n'y a pour tous les personnages de son entourage aucune spécialisation arrêtée. C'est le camp instable, remuant, vagabond, indépendant, désordonné où règnent seuls, par la force, les chefs que suivent, soumis, les fractions maraboutiques impuissantes et le flot des tributaires et des esclaves opprimés. On ne saurait oublier dans cet ondoyant et continuel remous, les ambitions, les convoitises, les cupidités brutales de tous les chefs de bande, les trahisons soudaines, les réconciliations plus rares mais aussi brusques, les fluctuations incessantes que des rivalités jalouses y produisent, partageant les tribus ou les déplaçant, allumant des inimitiés que des assassinats successifs perpétuent ou que de subites alliances endorment, toutes choses enfin qui font de cet ensemble, en apparence inorganisé, une sorte de fourmilière immense, tumultueuse et confuse.

Dans le passé, tout le pays qui s'étend de la Sénégambie au vieux Maghreb avait été le domaine de deux grands peuples berbères, les Zenata et les Zenaga, et c'est à la présence de ces derniers sur les bords du Sénégal que le fleuve devrait, dit-on, son nom. Sans nous attarder à un développement historique, nous signalerons seulement les croisements qui se produisirent à la suite de la conquête arabe parmi le peuple zenaga. Une des fractions de la tribu himiérite de Makil, les Beni Hassan, venus de l'Arabie jusqu'aux environs de Sousse et de Kairouan, avait été repoussée et contrainte de reprendre sa marche vers l'occident sur la frontière du désert. Les alternatives de succès et de revers, qui durèrent des siècles, mirent en contact constant l'élément berbère et l'élément arabe. Ce dernier parvint à se maintenir dominateur sur une partie au moins des Zenaga qui tombèrent dans l'état de vassalité et de dépendance où nous retrouvons des tribus entières, encore aujourd'hui, que leur nom est devenu synonyme de tributaire.

Au XI[e] siècle, un de leurs chefs, de la tribu de Djeddala, créait, à son retour de la Mecque, une sorte de secte, les « Morabethyn » — d'où serait venu le mot de marabout donné encore de nos jours à tous

Il en est bien deux autres encore, les forgerons et les griots; mais les premiers se fondent avec les tributaires et les seconds ne sont point assez nombreux pour arrêter l'attention.

Les guerriers que, par généralisation, on désigne sous le nom de Hassan, se composent non seulement des princes El Arbia, descendants des Beni Hassan qui ont subjugué les berbères du désert, mais encore des tribus d'Haratines qui suivent ces princes à la guerre et des tribus de Zenaga qui, volontairement ou par contrainte, portent les armes avec leurs maîtres.

Les tribus haratines sont formées d'anciens captifs affranchis ou descendant d'affranchis. Moyennant une redevance qu'ils paient tous les ans au prince de qui ils dépendent et qui les commandent, ils sont entièrement libres et se livrent au commerce, à l'élevage et quelquefois à la culture.

Chacune de ces tribus est commandée par un prince qui perçoit les redevances annuelles de ces sujets. Ce prince appartient toujours à l'une des tribus guerrières et lorsqu'il prend part à une guerre soit pour la défense du roi, soit contre l'émir régnant, les Haratines l'accompagnent, sans qu'il soit même obligé de les y contraindre. C'est dans les mœurs.

Les tribus maraboutiques (Tolba) sont, en tous les points du pays maure, les plus nombreuses et les plus importantes. Dans les grands groupements qui ont pour chefs des princes arabes, comme les Trarza, les Yahia ben Othman, les Kounta, les Brackna et les Oulad Ben Nacer, les marabouts ne s'occupent exclusivement que de commerce, d'élevage, d'instruction et aussi un peu de culture avec l'aide de leurs captifs. Les marabouts sont libres. Ils paient des redevances au chef des guerriers, au roi; mais ces redevances ne sont point déterminées d'une façon fixe ni payées à des époques régulières. Il arrive fréquemment qu'une tribu de marabouts trop fortement imposée par le roi, se place sous la protection d'une tribu guerrière puissante à laquelle elle confie la défense de ses intérêts. Cette intervention des guerriers auprès du roi en faveur des marabouts est naturellement rétribuée par ces derniers.

Certaines tribus maraboutiques, telles que les Chorta, les Oulad Beiri, les Taleb Mokhtar, jouissent d'un grand prestige et d'une grande influence près des chefs et des tribus guerrières. Ce prestige et cette influence viennent toujours de la présence d'un grand chef

religieux dans chacune de ces tribus, comme de Cheikh Sidia chez les Oulad Béiri et de Sidi-El-Kheir chez les Taleb Makhtar.

Un fugitif — fût-il plusieurs fois coupable, — est toujours respecté, s'il a pu se réfugier dans le camp d'un de ces Cheikhs. Toutefois certaines tribus guerrières, les Oulad Dahman, les Oulad Fakhi, les Oulad Bolhia, les Oulad Nacer et les Oulad Delim, moins respectueuses des coutumes religieuses, ne se privent point d'attaquer les caravanes des tribus maraboutiques.

Les marabouts ne prennent jamais part aux combats, du moins tous ceux qui vivent avec les tribus des princes Hassan. Pourtant ils suivent souvent les guerriers, pour dépouiller les morts, sur le champ de bataille, et enterrer les princes tués pendant la lutte. Ils ont la faculté de circuler librement entre les tribus belligérantes.

Les Zenaga sont les débris des vieilles tribus berbères aveulies par les croisements et la servitude et qui sont devenues les tributaires des guerriers et des marabouts. Ce sont les serfs du désert. Ils sont à l'entière disposition du prince qui commande leur tribu. Il en peut disposer à sa fantaisie ou suivant ses besoins, les vendre soit à un autre prince, soit même à des marabouts. Ces tributaires paient annuellement une redevance à leur chef, qui peut, en outre, exiger d'eux de nouvelles contributions, soit en argent, soit en bétail, ou en étoffe, tout ce que possède le tributaire étant la propriété de son maître.

Les Zenaga travaillent pour leur compte personnel; ils font surtout du commerce et de l'élevage. Il en est qui possèdent jusqu'à 200 chamelles, 150 vaches et plusieurs troupeaux de moutons. Les tributaires vendus par leur maître deviennent, avec leurs biens, la propriété de l'acheteur, à moins que leur premier propriétaire leur ait retiré leurs biens et qu'il les ait vendus seuls.

Ce qui différencie la condition du tributaire de celle du captif ordinaire, c'est que son maître ancien ou nouveau, ne peut pas l'obliger de quitter sa famille ni de se déplacer. Le tributaire vit où il veut. Vendu, il peut rester avec les siens dans la tribu où il se trouvait avant la vente, mais en payant à son nouveau maître la redevance annuelle qu'il payait à son ancien propriétaire.

Ahmet Saloum, roi des Trarza, pour expliquer la situation des Zenaga, disait qu'ils sont pour eux, ce que les pièces de 5 francs sont pour les Européens. Les Maures pour les outrager disent que c'est de la « viande » (Lahma).

Les Zenaga participent aux guerres en marchant avec les guerriers dont ils dépendent. Ils sont plutôt de mœurs pacifiques, si on en excepte, chez les Trarza, les Rakhala, tributaires des Oulad Ahmed ben Dahman, et les Mzazga, tributaires des Eleub. Ces deux tribus zenaga sont particulièrement pillardes. Certains groupes de tributaires suivent volontairement leurs maîtres à la guerre; mais beaucoup d'autres ne marchent que contraints et par crainte des représailles qui pourraient être exercées contre eux, les hostilités terminées.

Le Zenagui ne peut jamais se libérer. Ce n'est pas un esclave; c'est un homme *libre!...*

Parmi les Zenaga on compte aussi les forgerons, qui, ainsi qu'il a été dit, forment une sorte de caste à part, mais non distincte des tributaires. Ce sont les ouvriers qui fabriquent les mors, les étriers, les sabres, les poignards, les lances, les bijoux, les calebasses en bois, les pipes, les briquets, etc., etc. Les femmes de cette caste travaillent le cuir. Ils sont répandus dans les diverses tribus zenaga.

Les captifs vivent dans l'état ordinaire de domesticité qui caractérise l'esclavage dans ces régions. Ils sont les serviteurs naturels des familles auxquelles ils appartiennent. Nourris et entretenus par le maître, c'est lui encore qui verse la dot de la femme que désire épouser le captif.

Lorsque le chef de la famille disparaît, les captifs passent aux héritiers.

Ils vont rarement à la guerre, ou seulement pour y servir de palefreniers. Chaque semaine ils ont deux jours de liberté, le mardi et le vendredi, pendant lesquels ils peuvent travailler pour eux. Si, d'ordinaire ils vont chercher de la gomme pour leur maître, ou s'ils cultivent pour lui des lougans, ces deux jours du mardi et du vendredi, ils les peuvent employer à récolter de la gomme qu'ils vendront pour leur compte personnel, ou à cultiver le terrain qui leur a été cédé à côté de celui de leur maître.

Le captif peut toujours se racheter; c'est, du moins, une faculté qui lui est accordée par la loi coranique et dont il lui est possible de profiter lorsqu'il a la chance de n'être pas captif d'un prince; car le rachat ne se fait que par une entente entre le maître et l'esclave. Si le maître ne consent pas, le rachat ne peut avoir lieu — et les princes n'y consentent jamais.

Dans la pratique le rachat est une chose rare. Le captif libéré

devient un hartani (singulier de haratines) s'il s'établit dans le pays.

Les griots (igaoun) forment une caste à part, la dernière et la plus basse du pays. Ils choisissent leurs femmes dans les familles griotes et ne contractent jamais d'alliances avec les gens des autres castes. Ils vivent de mendicité, recherchent l'aumône même des captifs, bien qu'ils aient des captifs eux-mêmes bien souvent et qu'ils possèdent une réelle fortune. Cependant le griot n'économise pas; étant toujours certain de recevoir des cadeaux, il vit largement, vendant la plupart des choses, captifs ou animaux qu'on lui donne et dépensant presque tout ce qu'il a recueilli.

Les griots n'accompagnent les guerriers en temps de guerre que pour chanter et jouer du tédinite (sorte de violon). Ils s'arrêtent loin des combattants, lancent un chant de guerre nommé Fakho et ne se rapprochent que lorsque la bataille est terminée. Ils ne soignent ni les maladies ni les blessures. Certains d'entre eux ont une réputation d'improvisateurs, de poètes, qui en fait des personnages. Au commencement du siècle dernier, il en existait un, Sedoum Ould N'Diartou chez les Oulad M'Bark, qui était célèbre dans tout le désert. Le roi des Dowich, Bakar Ould Amar, résolut de se l'attacher. Il le fit venir dans le Tagant et lui accorda un droit régulier sur toutes les caravanes entrant dans les escales. La situation de Sedoum ne fit que s'accroître ainsi que sa renommée. Ses chants étaient remarquables. Les présents lui venaient de tous côtés et chaque tribu guerrière et zénaga des Dowich lui donnait annuellement un mouton par tête d'adulte. Ses descendants, d'ailleurs, jouissent encore des mêmes privilèges.

Lors de la division des Dowich, les deux fils de Sedoum Ould N'Diartou se partagèrent la situation. L'aîné Jeich se fixa chez les Abakak et le cadet Mohamed Deia suivit le chef des Chratitt. Ce sont les enfants de ces deux griots qui vivent encore, très en faveur, dans le camp royal de chacune des deux fractions des Dowich.

Tous les camps maures se déplacent régulièrement suivant les saisons. Les femmes suivent leurs pères ou leurs enfants dans tous leurs déplacements. Pendant toute la durée de la saison sèche, les Maures se rapprochent des bords du Sénégal et de nos établissements du Sahel. C'est l'époque de la traite de la gomme, du sel, des produits de l'intérieur et des rapports commerciaux. Ils trouvent près de nous l'eau nécessaire à leurs besoins et à l'abreuvement de leurs troupeaux. Dès le commencement de l'hivernage, ils s'éloi-

gnent vers le Nord pour chercher dans l'intérieur des pâturages nécessaires à leur nombreux bétail et aussi pour fuir les piqûres des moustiques, auxquelles ils sont fort sensibles.

Leur migration a lieu tous les ans à peu près dans les mêmes directions, suivant les tribus.

Les tribus guerrières partent généralement les premières et s'enfoncent le plus avant vers le Nord. Vers la fin du mois de décembre, elles commencent à reprendre la route du Sud et arrivent sur les bords du Sénégal et près de nos possessions sahéliennes dès les premiers jours de février. Si l'hivernage s'est terminé de bonne heure, elles avancent l'époque de leur retour.

La plupart des autres tribus, tout en abandonnant les rives du fleuve, ne s'en éloignent guère à plus de 100 kilomètres. Elles partent beaucoup plus tard et reviennent aussitôt la fin des pluies. Tous les ans, pendant quarante jours, à la même époque, appelée chez eux Alaoua — correspondant à notre canicule et qui s'étend du milieu d'août à la fin de septembre — tous les camps s'immobilisent. La guerre même ne les ferait point bouger. Pendant cette période très dangereuse pour les hommes et les animaux, toute marche pourrait, à leur avis, leur être dangereuse.

Bien que musulmans, les Maures sont tous monogames. Ils s'allient dans la classe à laquelle ils appartiennent. Il y a cependant des exceptions. Il arrive fréquemment qu'un prince prend sa femme parmi les tribus maraboutiques et même que des marabouts épousent des filles d'Hassan ; mais, dans ce dernier cas, l'enfant résultant de cette union naît tolba et ne peut pas porter les armes. Des unions se contractent entre haratines et captifs : un hartani peut épouser une femme zenaga ou soudonia (captive) ; mais on a fort peu d'exemple d'un zenagui ou d'un captif épousant une femme haratine.

En résumé, les zenaga et les captifs sont de castes inférieures chez lesquelles les autres consentent à prendre femme, mais à qui ils ne donnent jamais leurs filles. Toutes les femmes ne sortent que voilées.

Sous la tente maure, la femme commande.

Elle ne s'occupe jamais des gros travaux ni de la cuisine; ce sont les captifs qui sont chargés de ces détails. De loin en loin, elle prépare les vêtements de son mari ou de ses enfants. C'est son seul travail. Ses journées se passent dans l'inaction ou en visites dans les

tentes voisines, chez ses compagnes. Bien qu'elle possède toujours des bijoux d'or ou d'argent qu'elle porte les jours de grande fête, elle n'est pas autrement coquette. Elle ignore les premières notions de propreté et d'hygiène. Chez les Trarza, les Oulad Nacer, et les Mechdouf notamment, la femme se lave à peine une fois par mois, dans la saison chaude ; mais de la fin de septembre au commencement de juin, elle ne touche jamais à l'eau. Les Dorwich, les Oulad Abdallah, les Yahia ben Othman et les El Sidi Mahmoud sont moins négligents.

La femme maure est l'objet d'un profond respect de la part de son mari. Elle mange seule, avant lui et servie par lui. Il ne prend son repas que lorsqu'elle a terminé le sien.

Elle nourrit très rarement ses enfants ; c'est une exception extraordinaire, surtout dans les tribus guerrières. Elle prend une nourrice parmi les femmes de ses captifs. Ce sont également ses serviteurs qui s'occupent de tous les soins à donner à ses enfants.

Les jeunes filles ne font rien, pas même de couture. Jusqu'à l'époque de leur mariage elles portent journellement des bijoux, bracelets d'or et d'argent, boucles d'oreilles, colliers d'ambre, etc.

Lorsqu'un jeune homme désire se marier, il adresse d'abord sa demande à la mère, et la plupart du temps, pour ne pas dire toujours, il est d'accord avec la jeune fille. La mère ayant donné son consentement, il s'adresse au père avec lequel il discute la question de la dot.

A l'encontre de ce qui se passe parmi les populations sénégalaises, chez les Maures, la dot n'est versée aux parents de la femme qu'une fois le mariage accompli. Le taux d'une dot dans la classe moyenne des marabouts est d'environ 150 pièces de guinée, ce qui représente à peu près 900 francs. Certains princes ou chefs religieux ont exigé pour dot de leurs filles jusqu'à 6,000 francs.

Lorsque le père de la jeune fille et le fiancé sont tombés d'accord sur le chiffre de la dot, le mariage est décidé. Il donne lieu à de grandes réjouissances dans le camp de la jeune fille, coups de fusil, tam-tam, danses, etc... Pendant la durée de tous ces divertissements, le marié ne voit pas sa femme. Elle reste sous la tente de sa mère, avec ses compagnes qui la peignent et la parent.

Une tente nouvelle a été préparée pour les jeunes époux. Le sol en est couvert de nattes et de tapis. Le mari, lorsque la nuit est tombée, y pénètre le premier avec ses amis. On leur apporte à manger et le

repas terminé, il envoie une de ses captives chez la mère de la jeune fille. Celle-ci arrive accompagnée de quelques jeunes femmes de la tribu et tout le monde se retire.

Le lendemain matin avant l'aube, le nouvel époux quitte la tente et pendant huit jours il n'y rentre que le soir quand il fait nuit.

Lorsque le jeune ménage doit quitter le camp, ou s'établir définitivement chez lui, le père de la mariée fait à sa fille de grands cadeaux qui quelquefois égalent le montant de la dot payée par le mari et qui, en premier lieu, consistent en deux chameaux, l'un avec une selle de femme, appelée dans le pays « araguine » ou « zerfa » et munie de la toiture dénommée l'akheter, l'autre portant une captive et la tente qui doit abriter le nouveau couple. Le beau-père donne également deux vaches.

A partir de ce moment, le gendre ne peut plus se trouver en présence de sa belle-mère, ni de son beau-père. Dès qu'ils s'aperçoivent ils s'évitent. Si un grand palabre, un conseil en temps de guerre les obligent à se rencontrer, ils se tiennent toujours éloignés l'un de l'autre.

En général, les jeunes gens ne doivent ni boire, ni manger, ni fumer devant les personnes âgées.

Le divorce, qui existe chez les Maures de par l'application des textes du coran, est rarement réclamé. Il n'est jamais prononcé que sur la demande du mari et le plus souvent pour des raisons d'ordre intérieur, d'incompatibilité de caractère, quelquefois aussi, lorsque l'union n'a pas donné d'enfant ; mais presque jamais pour cause d'adultère. Le mari trompé frappe quelquefois sa femme ; mais il n'y a pas eu d'exemple qu'un maure — et ils ont cependant le coup de fusil facile — ait tué ou cherché à tuer sa femme coupable ou l'amant de celle-ci. Beaucoup connaissent l'inconduite de leur femme et ferment les yeux.

Lorsqu'un homme se décide à divorcer il appelle deux témoins et répudie sa femme devant eux. Aussitôt la femme part chez sa mère, les parents et les captifs se réunissent autour de sa tente, tuent des chameaux et des bœufs, tirent des coups de fusil et organisent un tam-tam. Ces réjouissances durent deux ou trois jours. Trois mois plus tard elle peut contracter un second mariage.

Lorsque meurt un chef de famille, le cadi procède au partage des biens du défunt suivant les textes de la loi coranique : les dettes une fois payées, la femme touche un huitième et les enfants se par-

tagent le reste dans la proportion de deux parts pour chaque fils et d'une part pour chaque fille. Si le mort ne laisse pas d'enfant, la veuve touche la moitié des biens de son mari.

En temps de guerre, les hommes seuls se mettent en mouvement. Les femmes, les enfants, les vieillards restent au campement, sous les tentes et gardent les troupeaux. Les vainqueurs qui, après avoir mis leurs adversaires en déroute, arrivent dans ces camps pour les mettre au pillage, s'emparent des captifs, des animaux et de tous les biens ; mais les vieillards, les femmes et les enfants sont toujours respectés. Dans aucun cas on ne touche aux femmes libres des vaincus. Il est même fréquent que le vainqueur laisse une part du butin aux femmes du camp qu'il vient de piller.

Cependant chez les Trarza et chez quelques autres tribus du Sahel, lorsqu'au cours des guerres intestines, le parti vainqueur trouve les enfants d'un roi ou d'un prince marié à une femme étrangère, les fils nés de cette étrangère sont immédiatement mis à mort, pour éviter que plus tard un étranger ne puisse un jour les commander.

Au reste, ordinairement, quand les guerriers se préparent à combattre, ils prennent soin de confier leurs biens aux marabouts ; car il est dans les coutumes de ne point porter la main sur les tribus où se trouvent des chefs religieux, coutumes que cependant ne respectent pas toujours certaines bandes plus pillardes encore que les autres.

Le costume des Maures est des plus rudimentaires. Il est taillé dans des pièces d'étoffe bleue connue sous le nom de guinée, et cousu par les femmes. Il comprend une espèce de culotte courte, large et flottante et une sorte de gandoura, relevée de chaque côté sur les épaules pour leur laisser toute liberté de mouvement. Chez les Trarza, le roi seul a le droit de porter une culotte blanche : c'est l'insigne suprême du commandement.

L'armement des Maures consiste en fusils à pierre ; c'est leur principale arme. Quelques chefs ont des fusils de chasse à piston. Chacun d'eux porte aussi un poignard ou un couteau. Leurs forgerons fabriquent bien quelques lames, mais ils les vendent aux indigènes de la rive gauche du Sénégal ou du Sahel, les Maures n'en faisant jamais usage.

Leurs chevaux nés dans le pays, de petite taille et rustiques, sont résistants et capables de fournir de très longues étapes. Les chefs

ont souvent des animaux de plus grande taille qui viennent du Tagant et de l'Adrar où des races de choix ont une réputation souvent méritée. Il en sera parlé plus loin; il ne s'agit ici que de la généralité des chevaux qu'emploie et monte la plus grande partie des Maures. Ces chevaux ne sont pas l'objet de soins spéciaux. Le Maure qui cependant doit souvent la vie à la vitesse de son cheval, n'a, à part de rares occasions, pour son compagnon de guerre aucune attention particulière. Il lui donne juste ce qui suffit à lui assurer l'existence.

Les Maures, qui sont grands batailleurs et pillards, semblent, par une bizarre anomalie, manquer de courage guerrier. Quand ils font la guerre, ils marchent par tribus sous la conduite de leur roi ou de leur chef.

Chez quelques tribus comme les Hammounat, par exemple, fraction dissidente des Mechdouf, dans le Sahel, il y a toujours deux chefs, l'un qui gouverne en temps de paix, l'autre qui commande pendant la guerre.

Les Trarza qui, plus que tous autres, ont été en contact avec les Européens, en ont un peu copié les usages. Chez eux, chaque tribu a son drapeau. C'est, au bout d'une hampe grossière, un morceau d'étoffe bleue, rouge ou noire, sur lequel des marabouts ont écrit des versets du Coran qui doivent leur assurer la victoire. La tribu royale des Oulad Ahmed ben Dahman a seule droit au drapeau blanc. Une garde de 7 hommes à pied entoure toujours chaque drapeau.

La façon de combattre des Maures est à peu près la même dans tout le désert. Pour se porter à la rencontre de leurs adversaires, ils marchent par tribu et sans ordre, les cavaliers devant, les fantassins montés par groupes de 2 ou 3 sur des chameaux. Arrivés près de leurs ennemis, ils s'arrêtent à 2 kilomètres environ, attachent leurs chameaux et se mettent en marche en ligne de bataille, les fantassins, qui sont toujours les plus nombreux et qui sont les véritables combattants, en avant des cavaliers, lesquels restent derrière à 150 ou 200 mètres du combat.

Les attaques ont lieu le plus généralement vers la fin de la nuit — 3 ou 4 heures du matin — à moins que les deux armées se rencontrent volontairement en plein jour.

Pour combattre, les Maures se mettent presque nus. Ils ne gardent que leur boubou (gandoura) qu'ils roulent en corde devant et

derrière le corps de façon à ce qu'en cas de blessure aucun morceau d'étoffe ne pénètre dans la plaie.

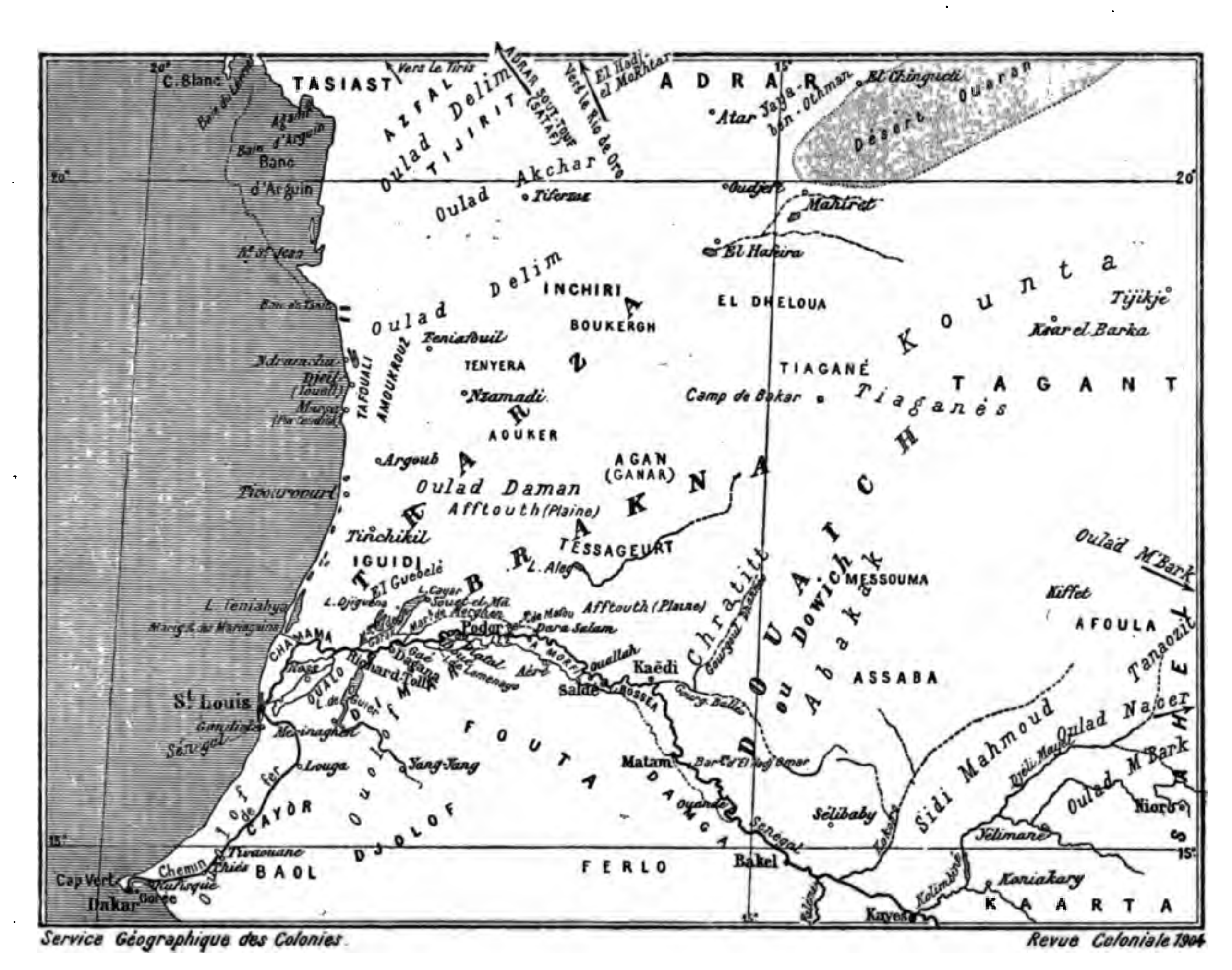
Chez les Trarza tous les drapeaux et leurs gardes se portent à quelque distance en avant. Les gardes se couchent et s'avancent en rampant. Toute l'armée opère de la même façon, suivie à distance par les cavaliers. A partir de ce moment la lutte devient individuelle. Les cavaliers n'interviennent que lorsqu'ils rencontrent d'autres cavaliers ou pour poursuivre les fuyards de l'armée défaite, les empêcher de rejoindre leurs chameaux et s'emparer de ces montures.

Qu'il s'agisse du pillage d'un camp ou de l'attaque d'une caravane, la manœuvre des Maures est la même : ils procèdent par surprise; mais contre les caravanes, ce sont surtout les cavaliers qui se mettent en marche.

Le butin capturé, captifs, chameaux, chevaux, moutons, ânes, étoffes, bijoux, etc., est partagé par les chefs assemblés. On met d'abord de côté la part du roi, qui est déterminée d'un commun accord; on distingue ensuite la part à attribuer à chaque tribu combattante, puis les guerriers de chacune des tribus fixent ce qui revient à leurs chefs respectifs et se partagent le reste dans la proportion de deux parts pour chaque cavalier et d'une part pour chacun des fantassins. Les tributaires qui ont participé au combat, les captifs, si jeunes soient-ils, qui ont accompagné les guerriers et qui cependant n'ont point combattu, touchent également leur part dans les mêmes conditions.

Les Maures n'ont jamais de grands approvisionnements de poudre ou de plomb. Chaque combattant emporte avec lui la provision qu'il a achetée lui-même et qui lui paraît nécessaire, 250 à 300 grammes. Il y a même des guerriers qui n'en emportent pas. Il leur en est fourni par le chef de la tribu qui lui-même n'en emporte guère plus de 10 à 12 kilos.

Dans le Tagant, les Dowich et les Kounta fabriqueraient une poudre grossière en faisant venir le salpêtre de l'Adrar et le soufre de Tofoli, dans le pays trarza, entre Touïla et Nouaramach, à environ 500 kilomètres au nord du Sénégal.



LES TRIBUS MAURES DE LA RIVE DROITE DU SÉNÉGAL

TRIBUS SÉNÉGALIENNES

LES TRARZA

Population approximative, 80,000; — guerriers : fantassins, 4,200; cavaliers, 300.
Roi des Trarza : Ahmet Saloum II.

Situation géographique. — Le pays habité ou du moins parcouru par les tribus trarza s'étend du Sénégal, au sud, jusque vers le fond de la baie d'Arguin, en un point nommé Agadir, assez près du 20°30' de latitude. Il a pour contrées limitrophes, au nord, le Tiris et l'Adrar. A l'est, il touche au Tagant et au pays Brackna.

C'est une région de vastes plaines que quelques ondulations accidentent lorsqu'on remonte vers le nord. Des points d'eau assez nombreux en facilitent le parcours aux caravanes sans cependant y avoir créé des oasis habitables. Une large bande de terre d'alluvion ne mesurant pas moins de 4 à 5 kilomètres, submergée pendant près de trois mois de l'année, constitue la rive droite du fleuve. C'est sur ces terrains que les Maures et quelques villages indigènes de la rive gauche viennent cultiver après le retrait des eaux. Les marigots de Sokhan et de Guédayo qui alimentent le lac Cayar, le marigot de Garak qui aboutit au lac Djiguéna, le marigot de Morghen qui va rejoindre le fleuve au-dessus de Podor, augmentent le long de leurs rives la zone des terrains alluviaux.

Tout le long de la côte s'échelonnent des salines nombreuses.

Dans tout le pays les arbres sont rares si on en excepte la forêt de gommiers qui s'étend dans l'Iguidi sur une profondeur de 200 kilomètres. Quelques puits comme ceux de Boutréfia dans le Khat, de Tougount et d'Ameundour dans l'Enoualaler et en quelques points encore de la côte voient seuls grandir autour d'eux de pauvres et rares dattiers. La végétation se restreint, au fur et à mesure qu'on s'élève vers le nord, aux rares plantes désertiques que broutent les troupeaux des nomades.

Kofolatine	50	hommes adultes.
Oulad Abdoul Ouahid	70	—
Oulad Rahmoun : Soueida, Oulad Ahmet Meun Ahmet, Oulad M'Bark, Souaïdat	250	—
Roumbatine	140	—
Loumagui	60	—

Tribus maraboutiques (y compris leurs haratines) :

Oulad Béiri	4,000	hommes adultes.
Edekhoul	1,000	—
Togoumante	700	—
El Barrikallah	1,000	—
Edjfakha Habib Allah	300	—
El Moubarak	300	—
Deïboussat	300	—
Idab El Hassan	2,000	—
Idaou Aly	400	—
Oulad Deïmane	1,000	—
Tlabine	60	—
Mideliche	400	—
Idao El Hadj	400	—
Tachidbite (fraction des Lakhlal)	300	—
Tendekha	5,000	—
Coumleyline	1,000	—
Taguenite	700	—
El Hijage	100	—
Idjadj Fakha	500	—
Idja Coudji	500	—
El Abeye	100	—
Ida Khagna	70	—
Oulad Sidi El Hadj	40	—
Timer Guivoum	50	—
Chorfa	150	—
Tajakante	500	—
El Bou Ahmed	100	—
El Raïs	40	—

D'après ce tableau, dont tous les chiffres n'ont qu'une valeur approximative se rapprochant toutefois le plus possible de l'exactitude, on peut estimer la population totale du groupe trarza à 80,000 individus qui seraient répartis ainsi :

Guerriers et leurs haratines......................	4,500
Marabouts et leurs haratines......................	22,000
Zenaga..	600
	27,100
Femmes et enfants..................................	50,000
Total..............................	77,100

En 1847, le commandant Caille, attaché à l'état-major général du Sénégal, estimait la population totale des Trarza à 55,000 âmes dont 6,000 combattants.

Tous les Oulad Ahmed ben Dahman sont des princes. Ils forment plusieurs groupes distincts, comptant en tout (juillet 1902) 165 hommes adultes en état de porter les armes et ils sont suivis lorsqu'ils partent en guerre par les haratines dépendant de leurs familles respectives : haratines Doukhane et haratines Mokhtar Cherkhi qui élèvent ainsi à près de 1,000 le nombre des hommes armés.

Tous ces princes vivent des redevances qui leur sont payées par les autres tribus du pays, surtout par les tribus maraboutiques.

Les Oulad Dahman, les Abollah, les Aguemoutar, les Mahimdat et les Oulad el Bohlia sont également des tribus princières, vivant dans les mêmes conditions, des contributions que leur versent les tribus maraboutiques ou zenaga.

Les deux tribus des Eleub et des El Boïdat ne sont point princières. Elles ont cependant aussi leurs tributaires. Le roi, mais le roi seul, peut exiger d'eux qu'ils lui fournissent des chevaux et des chameaux.

Les Oulad Ergueig sont des descendants de la caste des forgerons qui peu à peu ont abandonné leur profession et se sont rapprochés du roi Trarza dont ils sont devenus les courtisans et les conseillers.

Ils constituent aujoud'hui une tribu guerrière peu nombreuse qui n'est assujettie à aucune contribution. Ils vivent des redevances que leur apportent leurs tributaires et de la part qui leur est abandonnée sur les amendes que le roi les charge de recouvrer ; car ils sont avant tout les messagers et les percepteurs de l'émir. C'est parmi eux qu'Ahmet Saloum, le roi actuel, a pris son premier ministre, Mohamed Ould Brahim, au grand mécontentement des princes parmi lesquels autrefois on choisissait ce dignitaire.

Toutes les tribus guerrières qui vivent sur les bords du Sénégal ou ne s'en éloignent que très peu pendant la saison de l'hivernage sont connues sous le nom général d'*El Guebla.*

Charges, impôts, tributs, redevances, coutumes. — Les principales charges qui pèsent sur le peuple trarza ne sont pas réglementées. Elles dépendent de la volonté du souverain qui, lorsqu'il lui plaît, envoie demander aux marabouts et aux zenaga le tribut coutumier qu'ils lui doivent. Ce tribut n'est pas fixe. Il n'est jamais moindre de 100 pièces de guinée par famille ; il augmente avec l'importance des groupes qu'il frappe, mais non d'une façon régulière. Il est le plus souvent payé en animaux, chameaux, bœufs, moutons et ânes, quelquefois en captifs. Ce prélèvement ne se fait pas par tribus ; mais régulièrement par famille et suivant les besoins ou les caprices du roi. Toutefois chez les marabouts il n'est jamais demandé qu'une fois dans l'année ; il en est de même pour les tribus guerrières d'haratines des Oulad Aïd, des Oulad El Fakhi et des Zomboti. Les tribus zenaga sont moins privilégiées; elles peuvent être pressurées plusieurs fois dans la même année.

Il est impossible d'évaluer le montant des contributions ainsi recueillies au nom du roi, qui a de grandes dépenses pour entretenir son nombreux entourage. Les Oulad Ergueig et les haratines Mokhtar Cherkhi qui constituent sa garde, lui coûtent extrêmement cher. Ses achats atteignent quelquefois des prix fantastiques. En 1896, il a acheté à Cheikh Sidia deux juments Doufeynijat du Tagant pour 140 chamelles, c'est-à-dire 28,000 francs.

Les exigences royales ne sont pas les seules charges des tribus zenaga. Les tributaires sont encore mis à contribution, plusieurs fois par an, par les princes de qui ils dépendent.

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire chez les autres

peuples, lorsque les Trarza sont en guerre, les contributions diminuent; le roi et les princes ayant intérêt à ne pas mécontenter leurs tribus. Il arrive même fréquemment, dans ces occasions, qu'au lieu d'exiger les redevances, il fait lui-même des cadeaux de familles entières de tributaires, de captifs, de troupeaux de chamelles ou de vaches pour s'attacher les hésitants.

Les impôts réguliers perçus dans le pays Trarza sont : le massar, ou droit de culture; le khafar, ou droit de passage; le petit khafar, ou droit de sortie et l'assaka, ou dîme prélevée sur les récoltes des indigènes sénégalais qui cultivent sur la rive droite.

Le massar est payé dans le pays par tout Maure, marabout, haratine, tributaire ou captif, qui se livre à la culture. Il est prélevé sur la récolte à raison de 50 kilos — un matar — par lougan quelle que soit la grandeur du champ cultivé. Cet impôt revient entièrement à la tribu des Oulad Ahmed ben Dahman qui à la fin de chaque récolte envoie des percepteurs avec des chameaux, des bœufs porteurs et des ânes pour recueillir le mil provenant de cet impôt.

Le massar est un droit de protection établi depuis de nombreuses années au profit des Oulad Ahmed ben Dahman qui se disent propriétaires de ces terrains et s'étaient engagés autrefois à défendre les cultivateurs et à protéger leurs cultures moyennant cette redevance.

Le massar payé par les indigènes de la rive gauche aux Oulad Ahmed ben Dahman varie suivant le village qui cultive. Les indigènes du canton de M'Diangué paient 400 matars de mil, soit 20,000 kilos aux familles des Tounsi et des Cherkhi pour ce droit. De Richard Toll à Guidakar, le massar se paie par carré : chaque chef de carré doit un matar pour lui et 20 moules (25 kilos environ) pour chaque enfant âgé de plus de 10 ans.

Le village de Dagana paie de 300 à 350 matars (15 à 17,000 kilos), Gaé 20,000 kilos, Tékane, Darasalam et Fanaye, ensemble 6,250 kilos.

Le khafar est un droit de passage payé par les étrangers qui traversent le pays Trarza. Il est fixé par l'usage à 20 francs par captif et par cheval, à 5 francs par chameau et par bœuf et au dixième pour les marchandises, étoffes, tapis, ivoire, plume et or. L'argent est exempt de ce droit.

Ces taxes sont payées entre les mains des captifs du roi, chargés de la perception à Gokhou-M'Badj, près de Saint-Louis.

Le petit khafar est payé à la sortie du pays par les Trarza eux-mêmes aux percepteurs du roi.

Il est fixé à 10 francs pour un captif, 5 francs pour un cheval, 1 fr. 50 pour un chameau, 1 franc pour un bœuf, 0 fr. 50 pour un bourriquot, 0 fr. 10 pour les moutons et les chèvres.

Le grand khafar rapporte à peu près 30,000 francs par an et le petit khafar 10,000 francs.

L'assaka qui, dans tous les pays musulmans, est une dîme religieuse, a été par extension appliquée chez les Trarza aux indigènes sénégalais qui vont cultiver en pays maure. Cet impôt fait retour au roi ; il est versé à ses collecteurs qui viennent avec leurs chameaux et autres animaux de transport prélever le dixième de la récolte et il se perçoit en même temps que le massar.

D'après le relevé de ce que donnent annuellement les villages indigènes de la rive gauche qui cultivent sur le territoire de la rive droite, il résulte qu'ils versent, tant aux percepteurs des Oulad Ahmed ben Dahman pour le massar, qu'aux collecteurs du roi pour l'assaka, une contribution d'environ 30,000 francs qui se décompose ainsi :

Assaka...	157,500	kilogr. de mil.	Valant en moyenne
Massar...	84,500	—	12 fr. les 100 kilogr.
Total...	242,000	kilogr. × 12 = 29,040 fr.	

A toutes ces ressources il convient d'ajouter les coutumes qui sont payées tous les ans au roi des Trarza, en vertu du traité du 8 octobre 1891, allouant à l'émir, en échange de l'abandon de ses droits de sortie sur les gommes, une rente de 2,000 pièces de guinée.

Une partie de cette rente (333 pièces) est versée au Chems Mohameden Akhrabat, chef des Darmancours (Idao El Hadj), conformément aux dispositions contenues dans l'article 5 de l'acte additionnel du 2 avril 1879 signé par le gouverneur Brière de l'Isle et le roi Ely, père d'Ahmet Saloum, cette tribu étant la première qui ait fait avec nous le commerce de la gomme.

L'origine de cette coutume remonte assez loin dans le passé. Avant 1855, la colonie comptait dans le fleuve un certain nombre de comptoirs où les traitants établis par les maisons de commerce de Saint-Louis trafiquaient avec les indigènes et les Maures. Ces derniers apportaient de l'intérieur la gomme qu'ils échangeaient contre des pièces de guinée et des objets divers, et ces stations étaient placées sous la surveillance des chefs maures, ce qui mettait les commerçants à leur merci et rendait leur position onéreuse et précaire. Cette situation fut telle, en 1851, que les négociants adressèrent au gouverneur de la Colonie, une pétition lui exposant leurs doléances, sollicitant l'intervention énergique de la force armée pour les protéger, demandant, en outre, la suppression des escales surveillées par les Maures et leur remplacement par des établissements de commerce permanents et fortifiés : un à Dagana où se trouvait déjà un petit fort, un autre à Podor que nous avions également occupé autrefois.

Ce ne fut qu'en 1854 que ce programme put être appliqué. Des escales furent ainsi échelonnées sur la rive gauche du fleuve, en des points déterminés où les Maures pouvaient venir commercer, mais où leurs chefs n'avaient plus à faire la police qui était assurée par des postes militaires français ; par contre, ils étaient chargés de la surveillance sur les routes du désert aboutissant à ces escales.

Les instructions ministérielles étaient à ce sujet très fermes et très nettes : « Nous devons dicter nos volontés aux chefs maures, y était-il dit, pour le commerce des gommes. Il faut employer la force si l'on ne peut rien obtenir par la persuasion, supprimer tout tribut payé par nous aux Etats du Fleuve, sauf à donner, quand il nous plaira, quelques preuves de notre munificence aux chefs dont nous seront contents. »

Ce système eut pour effet de mettre un terme aux exactions et aux vexations que les Maures infligeaient à nos commerçants et d'assurer la sécurité et la tranquillité du fleuve.

Les habitants maures de la rive droite ne pouvaient se procurer la guinée et le mil indispensables à leurs besoins que dans nos établissements protégés, ils ne pouvaient le faire que sur notre territoire, sous notre surveillance et sous notre contrôle, ils n'avaient point d'autres débouchés pour leurs produits et se trouvaient obligés de subir l'autorité des chefs que nous avions agréés et chargés de la police de leur pays autour de nos escales.

Quand une caravane avait été victime d'un acte de brigandage ainsi que l'explique le capitaine Aubert, directeur des affaires politiques, dans son rapport d'ensemble du mois de juin 1892, elle n'avait qu'à porter plainte au chef dont relevait le territoire sur lequel elle avait été dévalisée pour obtenir réparation, car rien n'était plus facile que de retrouver les coupables le jour où ils venaient à leur tour acheter du mil ou vendre, en même temps que leurs gommes, les bestiaux et les objets volés.

D'autre part, il était décidé qu'un droit de sortie d'environ 3 0/0 serait laissé aux chefs maures reconnus par nous, et que la perception de cet impôt sur le commerce de leurs sujets offrant pour eux des difficultés de toute espèce, serait opérée par nos soins et que le montant leur en serait remis quand ils le désireraient.

Un traité dans ce sens, relatif aux Trarza, fut signé à Saint-Louis le 20 mai 1858, avec Mohamed El Habib, grand-père de l'émir actuel.

Sous ce régime, les escales prirent un assez rapide développement ; elles devinrent des centres commerciaux importants et des noyaux d'influence politique réels.

Cependant la concurrence commerciale essaya de battre en brèche les principaux occupants. Leurs traitants furent leurs premiers adversaires. N'ayant ni les capitaux nécessaires, ni la clientèle acquise des maisons établies dans nos escales, ces derniers réclamèrent la liberté du commerce, c'est-à-dire le droit de s'établir et de traiter avec les Maures sur n'importe quels points du fleuve. Il s'agissait alors de gagner, par des cadeaux, les chefs reconnus et de détourner certaines caravanes au profit des nouveaux venus. Cette idée prit assez vite un grand essor et une pétition dans ce sens fut adressée au gouvernement qui, le 22 mai 1880, rendit un décret promulgué le 16 juin de la même année et portant établissement de la liberté commerciale dans le fleuve Sénégal.

C'est alors que, par une convention signée le 22 mai de la même année par le gouverneur Brière de l'Isle et l'émir Ely, le droit de 3 0/0 ne pouvant plus être perçu à Dagana, une indemnité annuelle fixe de 1,200 pièces de guinée filature fut allouée au roi des Trarza pour lui être payée par quart dans les conditions indiquées ci-dessus.

Histoire. — C'est vers le milieu du XIIe siècle que les Maures, qui

vivaient alors au nord du Tisiast et dans l'Adrar Sotof au bord de l'océan, redescendirent vers le Sénégal. Ils formaient une grande confédération que Makh-Far avait su plier sous son autorité. Après la mort de ce chef célèbre, les bandes pillardes se désagrégèrent. Une des plus grandes fractions prit la route du Sud sous le commandement des deux frères Terrouze et Barkani qui amenaient avec eux nombre de tribus souvent en guerre entre elles, parmi lesquelles se trouvaient les Oulad Abdallah. Un jour à l'occasion du partage d'un butin — car ils ne vivaient que de rapines — une discussion s'éleva entre les deux frères Terrouze et Barkani et les tribus se partageant en deux camps formèrent les groupes des Trarza et des Brackna, prenant ainsi le nom de leurs chefs respectifs.

Terrouze fut donc le premier roi trarza ; il eut pour successeur Dahman ben Terrouze. Vinrent ensuite :

Ahmed ben Dahman;

Edy ben Ahmed ben Dahman, le premier qui entra en relation avec les Français ;

Seïd ould Edy, qui meurt au bout d'un mois ;

Amar Agjeïd, assassiné par les Oulad Delim à Aguilil ;

El Chandora, l'ancêtre de la maison royale actuelle;

Amar ben Ely Chandora;

Mokhtar ben Amar, le premier émir des Trarza qui revêtit la culotte blanche, à son retour de chez le sultan du Maroc;

Ely Koouri ;

Mohamed Ely Koouri, remplacé successivement par ses trois neveux ;

Mohamed ould Mokhtar ;

Aleïte Ould Mokhtar ould Amar ;

Amar Ould Counda ;

Ahmet Saloum II, émir depuis.... 1891

A la mort de ce dernier, Mohamed ben Ely Koouri prend le pouvoir ; mais comme il était trop jeune encore pour l'exercer effectivement, Amar Ould Mokhtar, son oncle, prit les fonctions de régent qu'il ne tarda pas à vouloir transformer à son profit en se faisant reconnaître comme roi du pays.

C'est de ce moment que datent les premières dissensions chez les Trarza.

A Amar Ould Mokhtar succéda son fils.

Mohamed El Habib...........................	1822 à 1861
Sidi M'Borika....................................	1861 à 1872
Ahmet Saloum Ier..............................	1872
Ely ben Mohamed El Habib.................	1873 à 1886
Mohamed Fal ould Sidi.......................	1886
Amar Saloum......................................	1886 à 1891

Sans remonter dans le passé encore obscur des règnes lointains, nous prendrons l'histoire des Trarza depuis la division la plus importante qui s'est produite chez eux au commencement du siècle dernier. Vers 1810 les Trarza étaient en lutte entre eux. Un des partis avait à sa tête Mohamed ben Ely Koouri de la branche cadette de la famille d'El Chandora et l'autre Amar ould Mokhtar de la même famille ; mais d'une branche plus éloignée. La lutte entre eux ne dura pas moins de cinq ans, et, après une dernière bataille où Mohamed ben Ely Koouri perdit la vie, Amar ould Mokhtar prit seul le pouvoir. Il le conserva encore cinq ans et mourut âgé de 90 ans, en 1822.

Son fils Mohamed El Habib, qui avait 24 ans à peine, fut sans difficulté reconnu roi des Trarza. Les quelques membres de sa famille qui virent cette nomination avec déplaisir quittèrent le pays et allèrent s'établir chez les Brackna. Il y avait parmi eux son propre frère Ahmet Leygat qui parvint à décider quelques princes des Brackna à s'associer à sa fortune et à tenter de renverser Mohamed El Habib. Leur lutte dura deux ans environ; mais Mohamed El Habib, qui avait su se créer des alliés par ses bonnes relations avec ses voisins, parvint à le cerner grâce au concours des gens du Oualo et des Toucouleurs du Fouta. Les Brackna qui s'étaient embarqués dans cette aventure vinrent demander la paix à Mohamed El Habib. Il la leur accorda après avoir toutefois razzié complètement leur pays. Ahmed Leygat fut contraint de s'enfuir. Il se retira dans l'Adrar où vinrent le rejoindre les tribus des Oulad El Bohlia, les Abollah et une partie des Rakhakhla, des El Ague Moutar, des El Tounsi, des Cherkhi, Ould Edy et des Eleub ; mais avant de pouvoir recommencer les hostilités, Ahmet Leygat mourut assassiné par des Eleub restés fidèles à Mohamed El Habib.

Ceci ne rétablit pas la tranquillité. Les quelques Oulad Ahmet

ben Dahman, à la tête desquels se trouvait le prince Sidi Ahmet, neveu de Mohamed El Habib, entraînèrent avec ses partisans tous les guerriers pillards de l'Adrar. Mohamed El Habib leur tint tête pendant sept ans, quelquefois cependant avec beaucoup de peine. Une fois entre autres son camp royal fut enlevé par 400 cavaliers et 1,500 fantassins. Il prit toutefois rapidement sa revanche, porta la guerre dans l'Adrar, avec 3,700 combattants et razzia le pays. Tous les Trarza qui luttaient contre lui se réfugièrent chez le cheikh Sidia, grand-père du cheikh Sidia actuel, qui intervint en leur faveur et parvint à rétablir la paix.

Cependant la situation devenait très précaire sur le fleuve pour nos commerçants qui étaient à la merci des chefs des tribus riveraines, d'autant plus que tout le Oualo était envahi par les Trarza. Depuis 1851 nos nationaux réclamaient l'intervention du gouvernement qui, en 1855, se décida à intervenir. Pendant trois et demi la lutte se prolongea. Mohamed El Habib ne s'illusionnait pas du reste sur la solution possible. Il avait accepté la guerre contraint par les événements. Il chercha d'abord à nous atteindre dans notre commerce en interdisant l'arrivée des gommes dans tous nos comptoirs du fleuve ; mais comme toutes les tribus ne pouvaient s'approvisionner en guinées et en mil que chez nos commerçants, il arriva bientôt que plusieurs d'entre elles, notamment les Oulad Dahman et leurs tributaires, les Oulad El Fakhi ainsi que les Oulad Ahmed des Brackna qui dépendaient alors de l'émir des Trarza, enfreignirent la défense du roi. Celui-ci leur attribuant l'insuccès de ses combinaisons réunit quelques hommes et alla trouver les Oulad Dahman qui campaient au nord du lac Cayar. Ceux-ci firent leur soumission. Mohamed El Habib et Mohamed Sidi, roi des Brackna, marchèrent ensuite contre les Oulad Ahmed ; mais ces derniers ne les attendirent pas, ils vinrent à leur rencontre, les attaquèrent de nuit, tuèrent un prince Brackna et firent un prisonnier trarza qu'ils renvoyèrent après lui avoir arraché toutes les dents.

Cette défaite décida Mohamed El Habib à nous demander la paix. C'était en 1858. Un traité fut signé semblable à celui qu'en 1857, nous avions passé à Bakel, avec Bakar, le roi des Dowich. L'émir des Trarza reconnaissait le droit des Français sur tous les territoires de la banlieue de Saint-Louis, y compris le Oualo et le

ministre d'Amar et ministre, alors, d'Ahmet Saloum, et trois autres qui étaient ses propres cousins. Il tomba bientôt tué d'un coup de fusil par un de ses parents Mohamed Ould Sidi Mokhtar, qui marche aujourd'hui avec Sidi. Ahmet Saloum restait donc vraiment maître du pays.

LEUR ROI, LEURS CHEFS, LEURS ALLIANCES, LEURS RIVALITÉS

Ahmet Saloum est le petit-fils de Mohamed El Habib qui fut assassiné le 15 septembre 1861 et dont la famille, depuis cette époque, a fourni tous les émirs du Trarza, comme l'établit le tableau généalogique ci-joint.

La fortune personnelle d'Ahmet Saloum au mois d'octobre 1901 avant les événements d'insoumission qui se sont produits contre son autorité et au cours desquels il a perdu presque tous ses biens pillés par ses adversaires, se décomposait ainsi :

69 chevaux, dont 28 juments de race (des Jerayba, des Doufernijat, des Guicheriat, du Tagant et des Jereyggat du Toukna près de l'Ouad Noun) achetés 1,450 chamelles : 1,450 × 200 fr. = 29,000 fr.

41 chevaux achetés		51,820
215 chamelles à 200 francs	43,000 fr.	
30 chameaux à 150 francs	4,500	
Total	47,500 fr.	47,500
280 vaches à 250 francs		70,000
1,000 moutons à 5 francs		5,000
100 captifs à 300 francs en moyenne		30,000
Espèces argent		2,500
Bijoux de sa femme		5,000 fr.
Total		501,820 fr.

Il ne lui reste plus actuellement (juillet 1902) que 13 juments, 7 chevaux, 3 chameaux, 40 vaches et 100 captifs.

Sidi M

Émir de
Assass
Ahmet S

Mohan
Émir
Assassin
cinq frè
trois mo
p
Amar

Sidi Ould Mohamed Fall
chef actuellement révolté en
lutte contre Ahmet Saloum II.
23 ans

Ahmet Saloum est marié en secondes noces avec Fatma, sœur d'Ahmedou Ould Sidi Ely, roi des Brackna. Cette femme, âgée de 28 à 30 ans, a sur le roi une très grande influence. Avec sa première femme Mariem Minte Brahim Khelil, fille d'un prince des Oulad Ahmed ben Dahman, il a eu un garçon Mohamed El Habib, âgé aujourd'hui de 7 ans, et deux filles plus jeunes. Il y a cinq ans, lors d'un voyage qu'il fit chez Ahmedou, il s'éprit de Fatma et l'épousa, donnant une dot de 600 pièces de guinée, 4 chevaux, 8 captifs et d'autres cadeaux. On dit qu'à cette occasion des serments sur le Coran ont été échangés entre eux par lesquels ils s'engageaient mutuellement à ne jamais, quoi qu'il arrivât, se faire la guerre l'un à l'autre.

En apprenant ce mariage, Mariem Minte Brahim Khelil, sa première femme, se retira chez ses frères qui l'obligèrent à divorcer. Cette rupture produisit le plus mauvais effet dans le pays et aliéna à Ahmet Saloum la confiance des Oulad Ahmed ben Dahman, Depuis son mariage il a eu, avec Fatma Minte Sidi Ely, trois garçons dont le dernier a 10 mois à peine.

La maison ordinaire du roi comprend 17 dignitaires : le premier ministre est chargé de toucher à Saint-Louis les coutumes qui sont attribuées à l'émir des Trarza par le gouvernement français, en vertu du traité du 8 octobre 1891. Il prélève pour lui un tiers de la part qui revient au roi, c'est-à-dire près de 3,350 francs et un douzième des produits du grand khafar. Il est l'intermédiaire naturel, principal entre le roi et les étrangers et surtout entre l'émir et le gouvernement français. Il a le privilège d'assister aux conseils des princes de la famille royale et il accompagne le roi en temps de guerre.

Jusqu'en ces temps derniers le premier ministre était un Oulad bou Iba, Kayaroum Ould Moctar Sidi, âgé aujourd'hui d'environ 70 ans. Il avait rempli les mêmes fonctions près de tous les rois trarza depuis Sidi M'Borika (1861) et avait successivement travaillé à leur renversement au bénéfice de chacun de leurs successeurs. C'est ainsi que pendant quarante ans il a pu rester premier ministre et que, dernièrement encore, il a trahi Ahmet Saloum pour aller servir son rival Sidi Ould Mohamed Fall. C'est lui le premier meneur du mouvement actuel.

Le second personnage important de la maison royale est le percepteur du grand khafar. Il a droit, en cette qualité, à un douzième

des produits de cette taxe. C'est ordinairement un captif de la couronne. Actuellement et depuis 1872, c'est un Ouoloff du nom de Mangoué, âgé d'environ 60 ans.

Le troisième personnage est le percepteur du petit khafar, qui, comme le précédent, habite presque constamment Saint-Louis. Il garde pour sa part le sixième de ce qu'il encaisse. Un autre sixième du produit de cette taxe est remis à un frère ou parent du premier ministre qui le représente en quelque sorte auprès de l'administration à Saint-Louis.

Vient ensuite le percepteur chargé d'encaisser les redevances que l'usage a imposées aux traitants sénégalais allant sur la rive droite, par le marigot des Maringouins, exploiter les salines qui se trouvent à une, deux ou trois journées de marche dans l'intérieur. Il prélève un droit qui ne peut être estimé étant extrêmement variable. Le tiers lui reste en propre et peut varier de 50 à 100 pièces de guinée par an.

Trois autres percepteurs sont affectés au recouvrement des droits qui frappent la coupe du bois en pays maure. Il convient de remarquer qu'ils n'opèrent que le long des rives du Sénégal. Le premier a une zone d'action qui s'étend de la mer jusqu'à N'Tienou (petit village à 7 kilomètres à l'ouest de Dagana), l'autre de ce même centre jusqu'au marigot de Sokhan et le troisième de l'embouchure du marigot de Sokhan jusqu'à Lamenayo.

Le premier, Maouloud Ould N'Diak, perçoit pour le compte du roi à peu près 45 pièces de guinée par an, soit 270 francs; le second, Sidi Mahmoud, 60 pièces; le troisième, Maham ould Sedikh, 75.

Le tiers de la perception leur appartient. Aucun contrôle d'ailleurs, pas plus que sur les autres impôts, n'est établi à ce sujet.

Les dix autres collecteurs sont chargés de percevoir l'assaka sur les indigènes sénégalais qui cultivent en pays maure. Ils ont droit également au tiers des produits qu'ils reçoivent.

Dans ses déplacements l'émir des Trarza est toujours accompagné par les Oulad Ergueig et les haratines Mokhtar Cherkhi qui constituent sa garde.

Il convient d'ajouter aussi, pour être complet, le captif de la couronne, Hatsman ould Yeboul, chargé de la garde générale de ses biens.

Les attaches d'Ahmet Saloum avec les princes trarza sont peu importantes et ne peuvent lui être que d'un faible secours, en admettant même qu'elles ne soient pas encore de nouvelles causes de trahison.

De ses deux frères, un seul, Sidia, est marié à Fatimou Binte Amar Labeïd, princesse des El Khaïta de la tribu des Oulad Ahmed Ben Dahman. Il vit près de l'émir avec sa femme.

L'autre Amar, âgé à peine de 22 ans, est célibataire et reste également à côté d'Ahmet Saloum.

Les deux sœurs consanguines du roi des Trarza, Mana et Mariem, sont également mariées à des princes des Oulad Ahmed ben Dahman. Mana avait épousé justement Sidi Ahmet Ould Brahim Khelil, frère de Mariem, la première femme d'Ahmet Saloum ; mais, il y a trois ans, lasse de son mari et désireuse de s'unir avec Ahmet Saloum Ould Brahim, elle chassa Sidi Ahmet qui ne put protester, le roi ayant pris la défense de sa sœur et facilité son nouveau mariage.

Cet acte ne contribua pas peu à mécontenter gravement les Oulad Ahmed ben Dahman contre Ahmet Saloum.

Les deux beaux-frères du roi marchent avec lui ; mais l'un d'eux Ahmet Hassan a deux frères qui combattent dans le camp adverse avec Sidi.

C'est indiquer en peu de mots le peu d'avantages qu'il a su tirer de ses alliances.

Les princes trarza les plus influents appartiennent tous à la tribu des Oulad Ahmed ben Dahman. On en peut compter neuf plus particulièrement écoutés. Ce sont

Des El Tounsi : 1° Hatsman Ould Brahim Khelil, 35 ans, frère de la première femme d'Ahmet Saloum; 2° Sidi Ahmet Boubakar Sira, 40 ans, parent; 3° Sidi Ahmet Hassan (beau-frère d'Ahmet Saloum), 45 ans.

Des Cheikh El Ould Edy : Sidi Ould Ely, 40 ans; Sandi Ould Ely, 35 ans; Mokhtar Mohamed, 50 ans.

Des Oulad Seïd : Mohamed M'Bark, Mohamed Boubakar Maloum, Sidi Ould Mohamet Elemin.

Les sept premiers de ces chefs marchent contre Ahmet Saloum.

C'est à leurs conseils et à l'instigation du premier ministre Kayaroum qu'est due la compétition de Sidi Ould Mohamed Fall.

Malgré l'entente presque absolue de tous les éléments du pays trarza contre le roi actuel, il n'en existe pas moins de profondes divisions et des haines véritables entre certaines tribus guerrières qui ne peuvent combattre pour la même cause qu'à la condition de ne pas marcher les unes à côté des autres.

Plusieurs de ces inimitiés sont vieilles de plus d'un et même de deux siècles. Les Trarza habitaient autrefois, vers le milieu du XVIIe siècle, le Tisiast et l'Adrar Sotof, contrée avoisinant l'océan au Sud du Tiris actuel. La rive droite du Sénégal était en partie occupée par les indigènes du Oualo que la rivalité des familles royales des Djeuss et des Tediek avaient partagé en deux camps. Les luttes continuelles auxquelles se livraient ces deux partis les avaient affaiblis l'un et l'autre, lorsqu'en 1667, les tribus maures des Oulad Khalifa et des Oulad Bohli firent irruption au milieu d'eux. Les Oulad Bohli prirent parti pour les Djeuss et les Kahlifa pour les Tediek. Malgré cet appui aucune des deux familles ne put vaincre l'autre et les luttes continuaient comme par le passé quand arrivèrent les Oulad Ahmed ben Dahman qui rejetèrent de l'autre côté du fleuve tous les indigènes du Oualo.

Les rancunes qui avaient séparé les Oulad Bohli et les Oulad Khalifa n'avaient fait que grandir au cours de ces discussions, les morts de chaque combat augmentant les haines de chaque famille. Ces deux tribus sont cependant arrivées à se réconcilier.

Mais des raisons à peu près semblables ont mis en état de rivalité pour ne pas dire d'hostilité constante d'autres tribus des El Guebla.

Ainsi les Oulad Bohli, les Oulad Benioug, les Diegbadié, les Oulad Khalifa sont en lutte contre les Takharajent et les Oulad Agchar; les Zomboti et les Oulad El Bohlia contre les Oulad Dahman; les Abollah contre les El Aguemoutar et les Eleub contre les El Boïdat.

Déjà en 1898 Ahmet Saloum se séparait de son premier ministre dont il avait, en partie du moins, découvert les intrigues.

Kayaroum, oncle d'Ahmet Ely Kaouri et grand-père d'Ahmet Saloum Ould Brahim Saloum, tous deux princes des Oulad Ahmed ben Dahman, cherchait à renverser l'émir actuel pour le remplacer par un de ces deux princes. Ould Brahim Saloum de son côté s'efforçait déjà de gagner l'affection de Mana, sœur du roi, et de la faire divorcer pour l'épouser ensuite.



L'émir Ahmet Saloum, prévenu des agissements de Kayaroum, et pour brouiller Ould Brahim Saloum avec les Oulad Ahmed ben Daman et lui créer des ennemis, fit assassiner par le jeune Ould Brahim, le prince Ahmet Bouna, chef très influent qui pouvait être un obstacle et pour ce jeune prince et pour lui.

Mais cet événement n'eut pas les résultats attendus : tous les princes s'élevèrent à la fois contre Ahmet Saloum et contre Ould Brahim qui restèrent seuls, comme ils le sont encore actuellement.

Sidi Ould Mohamed Fall, neveu d'Ahmet Bouna assassiné, et le fils de ce dernier, Sidi Mohamed Bouna, quittèrent aussitôt le pays pour se réfugier le premier à Dagana, le second chez Cheikh Sidia. Au bout de quelque temps ils rentrèrent dans le Trarza. Kayaroum qui n'était plus premier ministre depuis longtemps déjà, ne cessait de travailler contre Ahmet Saloum. Une première fois en 1899, le jeune Sidi, fils de Mohamed Fall, émir assassiné en 1886, avait dû quitter le pays pour ne pas subir le sort de son père. Il s'était retiré chez les Oulad Dahman qui vivaient alors parmi les Brackna; c'est au mois d'octobre 1901, que le pays ayant été suffisamment préparé, il revint avec 40 cavaliers pour se mettre à la tête de tous les mécontents qui voulaient renverser Ahmet Saloum.

Au mois de novembre, Sidi, Bouna et Kayaroum, attaquèrent en plein jour le camp royal. Sidi Diaw, le frère du roi fut tué dans cette attaque. Ahmet Saloum, qui se trouvait hors de son camp, réunit ses gens et des guerriers azouna et se porta à la rencontre de son compétiteur. Ils combattirent une première fois, mais Ahmet Saloum, défait, dut s'enfuir et demander la protection du gouvernement français qui chargea le chef supérieur du Oualo, Yamar M'Bodj, de prêter le concours de ses contingents à notre allié, le roi des Trarza.

Sidi et ses troupes se retirèrent vers le marigot des Maringouins. A Boyguida une rencontre eut lieu qui amena des pertes importantes de part et d'autre, et le jeune prétendant se retira chez les Brackna. Le chef du Oualo reçut alors l'ordre de rentrer dans son pays.

Mais un mois plus tard, le 27 février, Ahmet Saloum fut de nouveau attaqué dans son camp à Djiguéna, près de Khéo, et contraint de prendre la fuite en laissant tous ses biens aux mains de son adversaire.

Le gouvernement français envoya alors des troupes pour le protéger. Ces troupes allèrent s'établir à Souet El Mâh sur les bords du lac Cayar. Devant notre intervention effective, affirmant notre volonté de maintenir le roi avec lequel nous avons passé un traité en 1891, sur la demande du roi des Trarza d'une part, et de Sidy, influencé par Cheikh Sidia, d'autre part, le gouvernement français s'entremit pour essayer d'obtenir la soumission de Sidi et le rétablissement de la paix. Après de longs pourparlers, Sidi rompit brusquement toutes relations et se retira dans l'intérieur (juin 1902).

Depuis cette époque, une nouvelle bataille permit aux deux adversaires de se mesurer. Le 7 août, dans une rencontre qui dura près de quatre heures, les deux partis perdirent de nombreux combattants sans qu'un résultat définitif fût obtenu. Ahmet Saloum paraissait toutefois avoir conservé l'avantage; mais à la suite de bruits fâcheux, venus de Saint-Louis, laissant supposer que le gouvernement français avait abandonné Ahmet Saloum, une grande partie de la tribu guerrière des Takharajent, qui jusqu'alors était restée neutre, fit appeler Sidi qui revint avec ses partisans s'établir au milieu de ses nouveaux alliés.

C'est alors que le Gouvernement français intervint administrativement et commença l'organisation des pays maures.

ÉLEVAGE, CULTURES, COMMERCE, INDUSTRIE

L'élevage est la principale occupation des Trarza. Toutes les castes du pays y participent. C'est lui qui, en grande partie, est cause des déplacements des Maures et les a condamnés à la vie nomade qu'ils mènent pour chercher sans cesse de nouveaux pâturages. C'est la base principale de leurs revenus et de leur commerce. Qu'il s'agisse de chameaux, de bœufs, d'ânes ou de moutons, ils gardent avec soin les femelles et ne se défont jamais que des mâles.

Les Zenaga et les marabouts, bien plus que les autres castes, s'intéressent à l'élevage.

Les chameaux, qui constituent la partie importante de leur fortune, se multiplient dans le pays même. Il n'est pas rare de voir un seul propriétaire posséder 600 chamelles. Les produits sont conservés jusqu'à l'âge de 2, 3 ou 4 ans et vendus ensuite sur la rive

gauche du Sénégal, à Saint-Louis et dans l'intérieur de notre colonie. Les troupeaux de chamelles se composent ordinairement de 100 têtes ; on laisse avec chaque troupeau un seul mâle reproducteur. Une chamelle vaut couramment dans l'intérieur du pays trarza, 30 pièces de guinée (15 pièces guinée belge à 7 fr. 50 et 15 pièces guinée filature à 6 francs), c'est-à-dire environ 200 francs.

Les tribus maraboutiques des El Barrikallah, des Oulad Beiri et des Tendekha s'occupent plus particulièrement de cet élevage. Il faut compter aussi, chez les Zenaga, les Rakhakhla et les Arouejat et parmi les tribus guerrières les fractions des Mokhtar Cherkhi, et des Zeïloufa et de la tribu des El Boïdat qui se livrent aussi à cet élevage. Les Oulad Ahmed ben Dahman possèdent aussi des chameaux comme montures, mais ils n'en font pas l'élevage. On peut en évaluer le nombre à 300. Au dire des chefs trarza et des indigènes qui sont en rapport avec eux, il y a dans le pays beaucoup plus de chamelles qu'il n'y a d'habitants.

L'élevage du chameau se fait plutôt dans l'intérieur que sur les rives du Sénégal où une mouche grise, armée d'une trompe de succion et appelée en maure « tagouganit » et en ouoloff « n'kosse » occasionne de grandes pertes parmi les troupeaux.

Après l'élevage du chameau, c'est l'élevage du bœuf qui occupe le plus les Trarza. Ils opèrent de la même façon pour les troupeaux de bœufs, de moutons et d'ânes que pour les troupeaux de chamelles se débarrassant surtout des mâles.

Il existe deux races de bœufs : le bœuf à bosse qui semble originaire du pays, et le bœuf sans bosse qui vient du haut du fleuve et qui s'y est développé.

Le prix moyen d'une vache dans l'intérieur du pays est de 250 francs. Un mâle adulte vaut 150 francs; le bœuf porteur vaut de 200 à 250 francs.

Les tribus qui se livrent plus spécialement à l'élevage du bœuf sont les Tendekha, les Coumleyline et les Oulad Deïmane, toutes trois tribus maraboutiques.

L'élevage des moutons se fait surtout par les tribus zenaga. Les tribus maraboutiques s'en occupent aussi, mais possèdent de moins grands troupeaux. Il existe des Zenaga dont toute la fortune est représentée par des troupeaux de moutons et d'ânes.

Un mouton dans l'intérieur du pays vaut en moyenne 5 francs. Tous les moutons du pays sont à laine courte. Les Roumbatine, les

Oulad M'Bark, les Oulad Rahmoun, les Arouejat surtout qui ont les plus grands troupeaux de moutons, s'occupent eux-mêmes de la tonte et vendent aux autres tribus, surtout aux tribus guerrières, la laine nécessaire au tissage de leurs tentes.

Les petits ânes du pays sont nombreux et peu estimés, excepté cependant chez les Zenaga qui les emploient pour leurs transports. Ils sont généralement peu soignés et de prix assez modérés. Une ânesse vaut 12 à 13 pièces de guinée (c'est-à-dire de 70 à 75 francs) et un âne de 35 à 40 francs.

La tribu maraboutique des Coumleyline, la tribu guerrière des Eleub ont beaucoup de juments et font l'élevage du cheval. Ces chevaux, petits, mal soignés, mais en somme très résistants, valent de 200 à 250 francs dans le pays. Les juments qu'ils vendent atteignent les prix de 450 à 500 francs. La taille moyenne des chevaux du pays est de $1^{m},45$.

Entre eux, ils se vendent fréquemment un, deux ou trois pieds d'une jument. Cette opération a lieu lorsque l'acheteur désire obtenir un produit, généralement une pouliche, de l'animal dont il achète un pied par exemple. Par ce marché il est convenu que l'acheteur d'un pied de la jument gardera la bête pendant un mois, le propriétaire réel pendant les trois autres mois et, tour à tour, de la sorte jusqu'à ce que la jument ait produit une pouliche après quoi, trois mois plus tard, l'acheteur prend le produit, et le contrat est rompu.

Les industries chez les Maures trarza sont extrêmement restreintes, leurs besoins étant eux-mêmes peu nombreux. Elles consistent dans la fabrication des couteaux, poignards, selles, brides, étriers, bijoux, qui constitue le monopole des forgerons. Le fer nécessaire à la fabrication de ces objets est acheté par eux à Saint-Louis et dans les escales du fleuve. Il en est de même de l'argent qu'ils emploient en bijoux. Quant à l'or, ils se le procurent chez les Toukouma de l'Ouad Noun, les Ergueibat de la côte commandés par Ould Beïrouk et les Oulad bou Iba du Tiris, lorsque ces nomades reviennent en caravane des bords du Niger et principalement de Ségou où ils ont échangé contre cet or les barres de sel gemme qu'ils apportaient d'Idjil, dans l'Adrar.

Les femmes des forgerons s'occupent de tous les travaux de préparation, de couture et de décoration des cuirs qui ont été tannés par

leurs maris. Elles font ainsi des gaines de couteaux et de poignards, des coussins, des « tasoufouras » et des « tisi iatan » (sacs de voyage plus ou moins grands).

Les captives noires font avec les peaux des moutons noirs de grands tapis, appelés « farou », et en peaux d'agneaux que l'on nomme « khalaf » en maure et « tioggout » en ouoloff.

Le pays trarza renferme une grande forêt de gommiers *(aouinar* en arabe, *vereck* en ouoloff). Cette forêt commence à environ 80 kilomètres du fleuve et s'étend au nord dans l'Iguidi sur une profondeur de près de 200 kilomètres. Elle s'allonge à l'est jusque dans le Tessageurth au nord de Podor et à l'ouest jusqu'à Lorche, puits situé à 90 kilomètres de la côte.

Toute cette forêt est exploitée par les captifs des tribus maraboutiques et des Zenaga. Les captifs partent seuls et vont s'installer avec leurs familles et leur nourriture sur un point de la forêt où ils restent pendant toute la durée de la récolte. Les produits sont ensuite rapportés à leurs maîtres qui les vendent aux maisons de commerce des escales.

Tout le commerce des Trarza consiste donc dans la vente de la gomme et des produits mâles de leurs animaux.

La tribu guerrière des Boïdat, les Zenaga Aréoufat, Oulad Abdoul Ouahïd El Maghi, les marabouts Coumleyline et Tendekha vont pendant la saison sèche à Gandiole et dans le canton de Tioualdé avec lequel ils trafiquent, dans le Cayor, le Djoloff, le Baol et le Fouta pour se procurer du mil.

Pendant toute l'année une grande partie des El Guebla (tribu guerrière des bords du Sénégal) se livrent à la pêche, ainsi que les marabouts Tachidbite. Ils recueillent la graisse des poissons, la font fondre et la vendent au prix de 1 franc le litre. Les poissons sont ensuite séchés au soleil, réunis en paquets et font ainsi l'objet d'un grand commerce avec les populations noires du Sénégal. Dans les escales de Dagana, Gaé, Richard-Toll, Rosso, ils le vendent par paquets de 25 à 30 poissons pour une pièce de guinée (6 francs). Dans l'intérieur du Sénégal le poisson est vendu au détail et atteint, suivant l'éloignement, les prix de 0 fr. 30, 0 fr. 40, 0 fr. 50 et même 0 fr. 75 la pièce.

Les seules cultures dirigées par les Trarza consistent en mil fellah (en maure : *tarabit),* N'Diakhenat (en maure : *bichina)* et

en pastèques (*beref* en ouoloff, *chirkass* en maure). Elles sont menées et entretenues par les captifs. Elles s'étendent du marigot des Maringouins jusqu'à Lamenayo, à 55 kilomètres au-dessus de Dagana et sur une profondeur d'environ 3 kilomètres. On trouve également des cultures, mais plus espacées le long des marigots de Garak, de Sokhan, de Godayo, de Morghen sur les bords des lacs Tijguena et du lac Cayar, très peu cependant près de ce dernier. Les cultures reprennent plus nombreuses au milieu de la forêt de gommiers de l'Iguidi dont le terrain pourrait se prêter à la culture de l'arachide.

Le mil provenant de ces lougans est vendu aux diverses tribus maures et ne sort pas du pays.

Justice. — La justice n'est pas à proprement parler organisée dans le pays trarza. Le roi seul choisit un cadi qu'il garde auprès de lui et qui est actuellement Chérif Ould Sabar, de la tribu des Chorfa.

Le cadi règle ou du moins est censé régler tous les différends qui s'élèvent dans les tribus guerrières et chez les Zenaga.

Les tribus maraboutiques possèdent à peu près toutes un marabout qui, choisi d'un accord tacite, règle toutes les questions de succession, de dot, de divorce, de dettes, de discussion au sujet des terrains de cultures, etc...

Ces jugements sont toujours rendus gratuitement. Un cadi qui accepterait des cadeaux avant de se prononcer serait infailliblement perdu dans l'esprit de la population et se verrait absolument abandonné.

Il n'en est certainement pas de même pour le cadi du roi qui reçoit fréquemment des cadeaux à la parfaite connaissance de l'émir.

Lorsqu'un crime est commis sur le territoire des Trarza, le roi en est aussitôt avisé. Il envoie le plus souvent un de ses parents ou un Oulad Ergueig faire une enquête. Le criminel est arrêté et, avant d'être jugé, il paie, lui ou sa famille, une amende de 400 pièces de guinée au roi.

Celui-ci désigne ensuite le cadi devant qui devra se présenter l'accusé. Si le jugement rendu n'est pas accepté par le prévenu ou par les parents de la victime, on réunit sept cadis qui se rendent soit devant Cheikh Sidia, soit devant Cheikh Saad Bou et là, d'un commun accord, on prononce la peine à appliquer.

Lorsqu'un homme est condamné à la peine de mort, sa famille se réunit et décide s'il doit être exécuté ou s'il y a lieu de le racheter. Il arrive quelquefois que les parents statuent pour l'exécution. Ils désignent alors un captif qui coupe la gorge au condamné.

Pour tous les cas de coups, rixes, blessures légères, c'est le roi lui-même qui punit, infligeant une amende qui peut aller de 100 pièces de guinées au moins — rien que pour une gifle — jusqu'à 300 pièces (1,800 fr.) si c'est une blessure grave.

des produits de cette taxe. C'est ordinairement un captif de la couronne. Actuellement et depuis 1872, c'est un Ouoloff du nom de Mangoué, âgé d'environ 60 ans.

Le troisième personnage est le percepteur du petit khafar, qui, comme le précédent, habite presque constamment Saint-Louis. Il garde pour sa part le sixième de ce qu'il encaisse. Un autre sixième du produit de cette taxe est remis à un frère ou parent du premier ministre qui le représente en quelque sorte auprès de l'administration à Saint-Louis.

Vient ensuite le percepteur chargé d'encaisser les redevances que l'usage a imposées aux traitants sénégalais allant sur la rive droite, par le marigot des Maringouins, exploiter les salines qui se trouvent à une, deux ou trois journées de marche dans l'intérieur. Il prélève un droit qui ne peut être estimé étant extrêmement variable. Le tiers lui reste en propre et peut varier de 50 à 100 pièces de guinée par an.

Trois autres percepteurs sont affectés au recouvrement des droits qui frappent la coupe du bois en pays maure. Il convient de remarquer qu'ils n'opèrent que le long des rives du Sénégal. Le premier a une zone d'action qui s'étend de la mer jusqu'à N'Tienou (petit village à 7 kilomètres à l'ouest de Dagana), l'autre de ce même centre jusqu'au marigot de Sokhan et le troisième de l'embouchure du marigot de Sokhan jusqu'à Lamenayo.

Le premier, Maouloud Ould N'Diak, perçoit pour le compte du roi à peu près 45 pièces de guinée par an, soit 270 francs; le second, Sidi Mahmoud, 60 pièces; le troisième, Maham ould Sedikh, 75.

Le tiers de la perception leur appartient. Aucun contrôle d'ailleurs, pas plus que sur les autres impôts, n'est établi à ce sujet.

Les dix autres collecteurs sont chargés de percevoir l'assaka sur les indigènes sénégalais qui cultivent en pays maure. Ils ont droit également au tiers des produits qu'ils reçoivent.

Dans ses déplacements l'émir des Trarza est toujours accompagné par les Oulad Ergueig et les haratines Mokhtar Cherkhi qui constituent sa garde.

Il convient d'ajouter aussi, pour être complet, le captif de la couronne, Hatsman ould Yeboul, chargé de la garde générale de ses biens.

Les attaches d'Ahmet Saloum avec les princes trarza sont peu importantes et ne peuvent lui être que d'un faible secours, en admettant même qu'elles ne soient pas encore de nouvelles causes de trahison.

De ses deux frères, un seul, Sidia, est marié à Fatimou Binte Amar Labeïd, princesse des El Khaïta de la tribu des Oulad Ahmed Ben Dahman. Il vit près de l'émir avec sa femme.

L'autre Amar, âgé à peine de 23 ans, est célibataire et reste également à côté d'Ahmet Saloum.

Les deux sœurs consanguines du roi des Trarza, Mana et Mariem, sont également mariées à des princes des Oulad Ahmed ben Dahman. Mana avait épousé justement Sidi Ahmet Ould Brahim Khelil, frère de Mariem, la première femme d'Ahmet Saloum ; mais, il y a trois ans, lasse de son mari et désireuse de s'unir avec Ahmet Saloum Ould Brahim, elle chassa Sidi Ahmet qui ne put protester, le roi ayant pris la défense de sa sœur et facilité son nouveau mariage.

Cet acte ne contribua pas peu à mécontenter gravement les Oulad Ahmed ben Dahman contre Ahmet Saloum.

Les deux beaux-frères du roi marchent avec lui ; mais l'un d'eux Ahmet Hassan a deux frères qui combattent dans le camp adverse avec Sidi.

C'est indiquer en peu de mots le peu d'avantages qu'il a su tirer de ses alliances.

Les princes trarza les plus influents appartiennent tous à la tribu des Oulad Ahmed ben Dahman. On en peut compter neuf plus particulièrement écoutés. Ce sont

Des El Tounsi : 1° Hatsman Ould Brahim Khelil, 35 ans, frère de la première femme d'Ahmet Saloum; 2° Sidi Ahmet Boubakar Sira, 40 ans, parent; 3° Sidi Ahmet Hassan (beau-frère d'Ahmet Saloum), 45 ans.

Des Cheikh El Ould Edy : Sidi Ould Ely, 40 ans; Sandi Ould Ely, 35 ans; Mokhtar Mohamed, 50 ans.

Des Oulad Seïd : Mohamed M'Bark, Mohamed Boubakar Maloum, Sidi Ould Mohamet Elemin.

Les sept premiers de ces chefs marchent contre Ahmet Saloum.

C'est à leurs conseils et à l'instigation du premier ministre Kayaroum qu'est due la compétition de Sidi Ould Mohamed Fall.

Malgré l'entente presque absolue de tous les éléments du pays trarza contre le roi actuel, il n'en existe pas moins de profondes divisions et des haines véritables entre certaines tribus guerrières qui ne peuvent combattre pour la même cause qu'à la condition de ne pas marcher les unes à côté des autres.

Plusieurs de ces inimitiés sont vieilles de plus d'un et même de deux siècles. Les Trarza habitaient autrefois, vers le milieu du XVIIe siècle, le Tisiast et l'Adrar Sotof, contrée avoisinant l'océan au Sud du Tiris actuel. La rive droite du Sénégal était en partie occupée par les indigènes du Oualo que la rivalité des familles royales des Djeuss et des Tediek avaient partagé en deux camps. Les luttes continuelles auxquelles se livraient ces deux partis les avaient affaiblis l'un et l'autre, lorsqu'en 1667, les tribus maures des Oulad Khalifa et des Oulad Bohli firent irruption au milieu d'eux. Les Oulad Bohli prirent parti pour les Djeuss et les Kahlifa pour les Tediek. Malgré cet appui aucune des deux familles ne put vaincre l'autre et les luttes continuaient comme par le passé quand arrivèrent les Oulad Ahmed ben Dahman qui rejetèrent de l'autre côté du fleuve tous les indigènes du Oualo.

Les rancunes qui avaient séparé les Oulad Bohli et les Oulad Khalifa n'avaient fait que grandir au cours de ces discussions, les morts de chaque combat augmentant les haines de chaque famille. Ces deux tribus sont cependant arrivées à se réconcilier.

Mais des raisons à peu près semblables ont mis en état de rivalité pour ne pas dire d'hostilité constante d'autres tribus des El Guebla.

Ainsi les Oulad Bohli, les Oulad Benioug, les Diegbadié, les Oulad Khalifa sont en lutte contre les Takharajent et les Oulad Agchar; les Zomboti et les Oulad El Bohlia contre les Oulad Dahman; les Abollah contre les El Aguemoutar et les Eleub contre les El Boïdat.

Déjà en 1898 Ahmet Saloum se séparait de son premier ministre dont il avait, en partie du moins, découvert les intrigues.

Kayaroum, oncle d'Ahmet Ely Kaouri et grand-père d'Ahmet Saloum Ould Brahim Saloum, tous deux princes des Oulad Ahmed ben Dahman, cherchait à renverser l'émir actuel pour le remplacer par un de ces deux princes. Ould Brahim Saloum de son côté s'efforçait déjà de gagner l'affection de Mana, sœur du roi, et de la faire divorcer pour l'épouser ensuite.

L'émir Ahmet Saloum, prévenu des agissements de Kayaroum, et pour brouiller Ould Brahim Saloum avec les Oulad Ahmed ben Daman et lui créer des ennemis, fit assassiner par le jeune Ould Brahim, le prince Ahmet Bouna, chef très influent qui pouvait être un obstacle et pour ce jeune prince et pour lui.

Mais cet événement n'eut pas les résultats attendus : tous les princes s'élevèrent à la fois contre Ahmet Saloum et contre Ould Brahim qui restèrent seuls, comme ils le sont encore actuellement.

Sidi Ould Mohamed Fall, neveu d'Ahmet Bouna assassiné, et le fils de ce dernier, Sidi Mohamed Bouna, quittèrent aussitôt le pays pour se réfugier le premier à Dagana, le second chez Cheikh Sidia. Au bout de quelque temps ils rentrèrent dans le Trarza. Kayaroum qui n'était plus premier ministre depuis longtemps déjà, ne cessait de travailler contre Ahmet Saloum. Une première fois en 1899, le jeune Sidi, fils de Mohamed Fall, émir assassiné en 1886, avait dû quitter le pays pour ne pas subir le sort de son père. Il s'était retiré chez les Oulad Dahman qui vivaient alors parmi les Brackna ; c'est au mois d'octobre 1901, que le pays ayant été suffisamment préparé, il revint avec 40 cavaliers pour se mettre à la tête de tous les mécontents qui voulaient renverser Ahmet Saloum.

Au mois de novembre, Sidi, Bouna et Kayaroum, attaquèrent en plein jour le camp royal. Sidi Diaw, le frère du roi fut tué dans cette attaque. Ahmet Saloum, qui se trouvait hors de son camp, réunit ses gens et des guerriers azouna et se porta à la rencontre de son compétiteur. Ils combattirent une première fois, mais Ahmet Saloum, défait, dut s'enfuir et demander la protection du gouvernement français qui chargea le chef supérieur du Oualo, Yamar M'Bodj, de prêter le concours de ses contingents à notre allié, le roi des Trarza.

Sidi et ses troupes se retirèrent vers le marigot des Maringouins. A Boyguida une rencontre eut lieu qui amena des pertes importantes de part et d'autre, et le jeune prétendant se retira chez les Brackna. Le chef du Oualo reçut alors l'ordre de rentrer dans son pays.

Mais un mois plus tard, le 27 février, Ahmet Saloum fut de nouveau attaqué dans son camp à Djiguéna, près de Khéo, et contraint de prendre la fuite en laissant tous ses biens aux mains de son adversaire.

Le gouvernement français envoya alors des troupes pour le protéger. Ces troupes allèrent s'établir à Souet El Mâh sur les bords du lac Cayar. Devant notre intervention effective, affirmant notre volonté de maintenir le roi avec lequel nous avons passé un traité en 1891, sur la demande du roi des Trarza d'une part, et de Sidy, influencé par Cheikh Sidia, d'autre part, le gouvernement français s'entremit pour essayer d'obtenir la soumission de Sidi et le rétablissement de la paix. Après de longs pourparlers, Sidi rompit brusquement toutes relations et se retira dans l'intérieur (juin 1902).

Depuis cette époque, une nouvelle bataille permit aux deux adversaires de se mesurer. Le 7 août, dans une rencontre qui dura près de quatre heures, les deux partis perdirent de nombreux combattants sans qu'un résultat définitif fût obtenu. Ahmet Saloum paraissait toutefois avoir conservé l'avantage; mais à la suite de bruits fâcheux, venus de Saint-Louis, laissant supposer que le gouvernement français avait abandonné Ahmet Saloum, une grande partie de la tribu guerrière des Takharajent, qui jusqu'alors était restée neutre, fit appeler Sidi qui revint avec ses partisans s'établir au milieu de ses nouveaux alliés.

C'est alors que le Gouvernement français intervint administrativement et commença l'organisation des pays maures.

ÉLEVAGE, CULTURES, COMMERCE, INDUSTRIE

L'élevage est la principale occupation des Trarza. Toutes les castes du pays y participent. C'est lui qui, en grande partie, est cause des déplacements des Maures et les a condamnés à la vie nomade qu'ils mènent pour chercher sans cesse de nouveaux pâturages. C'est la base principale de leurs revenus et de leur commerce. Qu'il s'agisse de chameaux, de bœufs, d'ânes ou de moutons, ils gardent avec soin les femelles et ne se défont jamais que des mâles.

Les Zenaga et les marabouts, bien plus que les autres castes, s'intéressent à l'élevage.

Les chameaux, qui constituent la partie importante de leur fortune, se multiplient dans le pays même. Il n'est pas rare de voir un seul propriétaire posséder 600 chamelles. Les produits sont conservés jusqu'à l'âge de 2, 3 ou 4 ans et vendus ensuite sur la rive

gauche du Sénégal, à Saint-Louis et dans l'intérieur de notre colonie. Les troupeaux de chamelles se composent ordinairement de 100 têtes; on laisse avec chaque troupeau un seul mâle reproducteur. Une chamelle vaut couramment dans l'intérieur du pays trarza, 30 pièces de guinée (15 pièces guinée belge à 7 fr. 50 et 15 pièces guinée filature à 6 francs), c'est-à-dire environ 200 francs.

Les tribus maraboutiques des El Barrikallah, des Oulad Beiri et des Tendekha s'occupent plus particulièrement de cet élevage. Il faut compter aussi, chez les Zenaga, les Rakhakhla et les Arouejat et parmi les tribus guerrières les fractions des Mokhtar Cherkhi, et des Zeïloufa et de la tribu des El Boïdat qui se livrent aussi à cet élevage. Les Oulad Ahmed ben Dahman possèdent aussi des chameaux comme montures, mais ils n'en font pas l'élevage. On peut en évaluer le nombre à 300. Au dire des chefs trarza et des indigènes qui sont en rapport avec eux, il y a dans le pays beaucoup plus de chamelles qu'il n'y a d'habitants.

L'élevage du chameau se fait plutôt dans l'intérieur que sur les rives du Sénégal où une mouche grise, armée d'une trompe de succion et appelée en maure « tagouganit » et en ouoloff « n'kosse » occasionne de grandes pertes parmi les troupeaux.

Après l'élevage du chameau, c'est l'élevage du bœuf qui occupe le plus les Trarza. Ils opèrent de la même façon pour les troupeaux de bœufs, de moutons et d'ânes que pour les troupeaux de chamelles se débarrassant surtout des mâles.

Il existe deux races de bœufs : le bœuf à bosse qui semble originaire du pays, et le bœuf sans bosse qui vient du haut du fleuve et qui s'y est développé.

Le prix moyen d'une vache dans l'intérieur du pays est de 250 francs. Un mâle adulte vaut 150 francs; le bœuf porteur vaut de 200 à 250 francs.

Les tribus qui se livrent plus spécialement à l'élevage du bœuf sont les Tendekha, les Coumleyline et les Oulad Deïmane, toutes trois tribus maraboutiques.

L'élevage des moutons se fait surtout par les tribus zenaga. Les tribus maraboutiques s'en occupent aussi, mais possèdent de moins grands troupeaux. Il existe des Zenaga dont toute la fortune est représentée par des troupeaux de moutons et d'ânes.

Un mouton dans l'intérieur du pays vaut en moyenne 5 francs. Tous les moutons du pays sont à laine courte. Les Roumbatine, les

Ahmet Saloum est marié en secondes noces avec Fatma, sœur d'Ahmedou Ould Sidi Ely, roi des Brackna. Cette femme, âgée de 28 à 30 ans, a sur le roi une très grande influence. Avec sa première femme Mariem Minte Brahim Khelil, fille d'un prince des Oulad Ahmed ben Dahman, il a eu un garçon Mohamed El Habib, âgé aujourd'hui de 7 ans, et deux filles plus jeunes. Il y a cinq ans, lors d'un voyage qu'il fit chez Ahmedou, il s'éprit de Fatma et l'épousa, donnant une dot de 600 pièces de guinée, 4 chevaux, 8 captifs et d'autres cadeaux. On dit qu'à cette occasion des serments sur le Coran ont été échangés entre eux par lesquels ils s'engageaient mutuellement à ne jamais, quoi qu'il arrivât, se faire la guerre l'un à l'autre.

En apprenant ce mariage, Mariem Minte Brahim Khelil, sa première femme, se retira chez ses frères qui l'obligèrent à divorcer. Cette rupture produisit le plus mauvais effet dans le pays et aliéna à Ahmet Saloum la confiance des Oulad Ahmed ben Dahman, Depuis son mariage il a eu, avec Fatma Minte Sidi Ely, trois garçons dont le dernier a 10 mois à peine.

La maison ordinaire du roi comprend 17 dignitaires : le premier ministre est chargé de toucher à Saint-Louis les coutumes qui sont attribuées à l'émir des Trarza par le gouvernement français, en vertu du traité du 8 octobre 1891. Il prélève pour lui un tiers de la part qui revient au roi, c'est-à-dire près de 3,350 francs et un douzième des produits du grand khafar. Il est l'intermédiaire naturel, principal entre le roi et les étrangers et surtout entre l'émir et le gouvernement français. Il a le privilège d'assister aux conseils des princes de la famille royale et il accompagne le roi en temps de guerre.

Jusqu'en ces temps derniers le premier ministre était un Oulad bou Iba, Kayaroum Ould Moctar Sidi, âgé aujourd'hui d'environ 70 ans. Il avait rempli les mêmes fonctions près de tous les rois trarza depuis Sidi M'Borika (1861) et avait successivement travaillé à leur renversement au bénéfice de chacun de leurs successeurs. C'est ainsi que pendant quarante ans il a pu rester premier ministre et que, dernièrement encore, il a trahi Ahmet Saloum pour aller servir son rival Sidi Ould Mohamed Fall. C'est lui le premier meneur du mouvement actuel.

Le second personnage important de la maison royale est le percepteur du grand khafar. Il a droit, en cette qualité, à un douzième

des produits de cette taxe. C'est ordinairement un captif de la couronne. Actuellement et depuis 1872, c'est un Ouoloff du nom de Mangoué, âgé d'environ 60 ans.

Le troisième personnage est le percepteur du petit khafar, qui, comme le précédent, habite presque constamment Saint-Louis. Il garde pour sa part le sixième de ce qu'il encaisse. Un autre sixième du produit de cette taxe est remis à un frère ou parent du premier ministre qui le représente en quelque sorte auprès de l'administration à Saint-Louis.

Vient ensuite le percepteur chargé d'encaisser les redevances que l'usage a imposées aux traitants sénégalais allant sur la rive droite, par le marigot des Maringouins, exploiter les salines qui se trouvent à une, deux ou trois journées de marche dans l'intérieur. Il prélève un droit qui ne peut être estimé étant extrêmement variable. Le tiers lui reste en propre et peut varier de 50 à 100 pièces de guinée par an.

Trois autres percepteurs sont affectés au recouvrement des droits qui frappent la coupe du bois en pays maure. Il convient de remarquer qu'ils n'opèrent que le long des rives du Sénégal. Le premier a une zone d'action qui s'étend de la mer jusqu'à N'Tienou (petit village à 7 kilomètres à l'ouest de Dagana), l'autre de ce même centre jusqu'au marigot de Sokhan et le troisième de l'embouchure du marigot de Sokhan jusqu'à Lamenayo.

Le premier, Maouloud Ould N'Diak, perçoit pour le compte du roi à peu près 45 pièces de guinée par an, soit 270 francs; le second, Sidi Mahmoud, 60 pièces; le troisième, Maham ould Sedikh, 75.

Le tiers de la perception leur appartient. Aucun contrôle d'ailleurs, pas plus que sur les autres impôts, n'est établi à ce sujet.

Les dix autres collecteurs sont chargés de percevoir l'assaka sur les indigènes sénégalais qui cultivent en pays maure. Ils ont droit également au tiers des produits qu'ils reçoivent.

Dans ses déplacements l'émir des Trarza est toujours accompagné par les Oulad Ergueig et les haratines Mokhtar Cherkhi qui constituent sa garde.

Il convient d'ajouter aussi, pour être complet, le captif de la couronne, Hatsman ould Yeboul, chargé de la garde générale de ses biens.

Les attaches d'Ahmet Saloum avec les princes trarza sont peu importantes et ne peuvent lui être que d'un faible secours, en admettant même qu'elles ne soient pas encore de nouvelles causes de trahison.

De ses deux frères, un seul, Sidia, est marié à Fatimou Binte Amar Labeïd, princesse des El Khaïta de la tribu des Oulad Ahmed Ben Dahman. Il vit près de l'émir avec sa femme.

L'autre Amar, âgé à peine de 23 ans, est célibataire et reste également à côté d'Ahmet Saloum.

Les deux sœurs consanguines du roi des Trarza, Mana et Mariem, sont également mariées à des princes des Oulad Ahmed ben Dahman. Mana avait épousé justement Sidi Ahmet Ould Brahim Khelil, frère de Mariem, la première femme d'Ahmet Saloum ; mais, il y a trois ans, lasse de son mari et désireuse de s'unir avec Ahmet Saloum Ould Brahim, elle chassa Sidi Ahmet qui ne put protester, le roi ayant pris la défense de sa sœur et facilité son nouveau mariage.

Cet acte ne contribua pas peu à mécontenter gravement les Oulad Ahmed ben Dahman contre Ahmet Saloum.

Les deux beaux-frères du roi marchent avec lui ; mais l'un d'eux Ahmet Hassan a deux frères qui combattent dans le camp adverse avec Sidi.

C'est indiquer en peu de mots le peu d'avantages qu'il a su tirer de ses alliances.

Les princes trarza les plus influents appartiennent tous à la tribu des Oulad Ahmed ben Dahman. On en peut compter neuf plus particulièrement écoutés. Ce sont

Des El Tounsi : 1° Hatsman Ould Brahim Khelil, 35 ans, frère de la première femme d'Ahmet Saloum; 2° Sidi Ahmet Boubakar Sira, 40 ans, parent; 3° Sidi Ahmet Hassan (beau-frère d'Ahmet Saloum), 45 ans.

Des Cheikh El Ould Edy : Sidi Ould Ely, 40 ans; Sandi Ould Ely, 35 ans; Mokhtar Mohamed, 50 ans.

Des Oulad Seïd : Mohamed M'Bark, Mohamed Boubakar Maloum, Sidi Ould Mohamet Elemin.

Les sept premiers de ces chefs marchent contre Ahmet Saloum.

C'est à leurs conseils et à l'instigation du premier ministre Kayaroum qu'est due la compétition de Sidi Ould Mohamed Fall.

Malgré l'entente presque absolue de tous les éléments du pays trarza contre le roi actuel, il n'en existe pas moins de profondes divisions et des haines véritables entre certaines tribus guerrières qui ne peuvent combattre pour la même cause qu'à la condition de ne pas marcher les unes à côté des autres.

Plusieurs de ces inimitiés sont vieilles de plus d'un et même de deux siècles. Les Trarza habitaient autrefois, vers le milieu du XVIIe siècle, le Tisiast et l'Adrar Sotof, contrée avoisinant l'océan au Sud du Tiris actuel. La rive droite du Sénégal était en partie occupée par les indigènes du Oualo que la rivalité des familles royales des Djeuss et des Tediek avaient partagé en deux camps. Les luttes continuelles auxquelles se livraient ces deux partis les avaient affaiblis l'un et l'autre, lorsqu'en 1667, les tribus maures des Oulad Khalifa et des Oulad Bohli firent irruption au milieu d'eux. Les Oulad Bohli prirent parti pour les Djeuss et les Kahlifa pour les Tediek. Malgré cet appui aucune des deux familles ne put vaincre l'autre et les luttes continuaient comme par le passé quand arrivèrent les Oulad Ahmed ben Dahman qui rejetèrent de l'autre côté du fleuve tous les indigènes du Oualo.

Les rancunes qui avaient séparé les Oulad Bohli et les Oulad Khalifa n'avaient fait que grandir au cours de ces discussions, les morts de chaque combat augmentant les haines de chaque famille. Ces deux tribus sont cependant arrivées à se réconcilier.

Mais des raisons à peu près semblables ont mis en état de rivalité pour ne pas dire d'hostilité constante d'autres tribus des El Guebla.

Ainsi les Oulad Bohli, les Oulad Benioug, les Diegbadié, les Oulad Khalifa sont en lutte contre les Takharajent et les Oulad Agchar; les Zomboti et les Oulad El Bohlia contre les Oulad Dahman; les Abollah contre les El Aguemoutar et les Eleub contre les El Boïdat.

Déjà en 1898 Ahmet Saloum se séparait de son premier ministre dont il avait, en partie du moins, découvert les intrigues.

Kayaroum, oncle d'Ahmet Ely Kaouri et grand-père d'Ahmet Saloum Ould Brahim Saloum, tous deux princes des Oulad Ahmed ben Dahman, cherchait à renverser l'émir actuel pour le remplacer par un de ces deux princes. Ould Brahim Saloum de son côté s'efforçait déjà de gagner l'affection de Mana, sœur du roi, et de la faire divorcer pour l'épouser ensuite.

L'émir Ahmet Saloum, prévenu des agissements de Kayaroum, et pour brouiller Ould Brahim Saloum avec les Oulad Ahmed ben Daman et lui créer des ennemis, fit assassiner par le jeune Ould Brahim, le prince Ahmet Bouna, chef très influent qui pouvait être un obstacle et pour ce jeune prince et pour lui.

Mais cet événement n'eut pas les résultats attendus : tous les princes s'élevèrent à la fois contre Ahmet Saloum et contre Ould Brahim qui restèrent seuls, comme ils le sont encore actuellement.

Sidi Ould Mohamed Fall, neveu d'Ahmet Bouna assassiné, et le fils de ce dernier, Sidi Mohamed Bouna, quittèrent aussitôt le pays pour se réfugier le premier à Dagana, le second chez Cheikh Sidia. Au bout de quelque temps ils rentrèrent dans le Trarza. Kayaroum qui n'était plus premier ministre depuis longtemps déjà, ne cessait de travailler contre Ahmet Saloum. Une première fois en 1899, le jeune Sidi, fils de Mohamed Fall, émir assassiné en 1886, avait dû quitter le pays pour ne pas subir le sort de son père. Il s'était retiré chez les Oulad Dahman qui vivaient alors parmi les Brackna ; c'est au mois d'octobre 1901, que le pays ayant été suffisamment préparé, il revint avec 40 cavaliers pour se mettre à la tête de tous les mécontents qui voulaient renverser Ahmet Saloum.

Au mois de novembre, Sidi, Bouna et Kayaroum, attaquèrent en plein jour le camp royal. Sidi Diaw, le frère du roi fut tué dans cette attaque. Ahmet Saloum, qui se trouvait hors de son camp, réunit ses gens et des guerriers azouna et se porta à la rencontre de son compétiteur. Ils combattirent une première fois, mais Ahmet Saloum, défait, dut s'enfuir et demander la protection du gouvernement français qui chargea le chef supérieur du Oualo, Yamar M'Bodj, de prêter le concours de ses contingents à notre allié, le roi des Trarza.

Sidi et ses troupes se retirèrent vers le marigot des Maringouins. A Boyguida une rencontre eut lieu qui amena des pertes importantes de part et d'autre, et le jeune prétendant se retira chez les Brackna. Le chef du Oualo reçut alors l'ordre de rentrer dans son pays.

Mais un mois plus tard, le 27 février, Ahmet Saloum fut de nouveau attaqué dans son camp à Djiguéna, près de Khéo, et contraint de prendre la fuite en laissant tous ses biens aux mains de son adversaire.

Le gouvernement français envoya alors des troupes pour le protéger. Ces troupes allèrent s'établir à Souet El Mâh sur les bords du lac Cayar. Devant notre intervention effective, affirmant notre volonté de maintenir le roi avec lequel nous avons passé un traité en 1891, sur la demande du roi des Trarza d'une part, et de Sidy, influencé par Cheikh Sidia, d'autre part, le gouvernement français s'entremit pour essayer d'obtenir la soumission de Sidi et le rétablissement de la paix. Après de longs pourparlers, Sidi rompit brusquement toutes relations et se retira dans l'intérieur (juin 1902).

Depuis cette époque, une nouvelle bataille permit aux deux adversaires de se mesurer. Le 7 août, dans une rencontre qui dura près de quatre heures, les deux partis perdirent de nombreux combattants sans qu'un résultat définitif fût obtenu. Ahmet Saloum paraissait toutefois avoir conservé l'avantage; mais à la suite de bruits fâcheux, venus de Saint-Louis, laissant supposer que le gouvernement français avait abandonné Ahmet Saloum, une grande partie de la tribu guerrière des Takharajent, qui jusqu'alors était restée neutre, fit appeler Sidi qui revint avec ses partisans s'établir au milieu de ses nouveaux alliés.

C'est alors que le Gouvernement français intervint administrativement et commença l'organisation des pays maures.

ÉLEVAGE, CULTURES, COMMERCE, INDUSTRIE

L'élevage est la principale occupation des Trarza. Toutes les castes du pays y participent. C'est lui qui, en grande partie, est cause des déplacements des Maures et les a condamnés à la vie nomade qu'ils mènent pour chercher sans cesse de nouveaux pâturages. C'est la base principale de leurs revenus et de leur commerce. Qu'il s'agisse de chameaux, de bœufs, d'ânes ou de moutons, ils gardent avec soin les femelles et ne se défont jamais que des mâles.

Les Zenaga et les marabouts, bien plus que les autres castes, s'intéressent à l'élevage.

Les chameaux, qui constituent la partie importante de leur fortune, se multiplient dans le pays même. Il n'est pas rare de voir un seul propriétaire posséder 600 chamelles. Les produits sont conservés jusqu'à l'âge de 2, 3 ou 4 ans et vendus ensuite sur la rive

gauche du Sénégal, à Saint-Louis et dans l'intérieur de notre colonie. Les troupeaux de chamelles se composent ordinairement de 100 têtes; on laisse avec chaque troupeau un seul mâle reproducteur. Une chamelle vaut couramment dans l'intérieur du pays trarza, 30 pièces de guinée (15 pièces guinée belge à 7 fr. 50 et 15 pièces guinée filature à 6 francs), c'est-à-dire environ 200 francs.

Les tribus maraboutiques des El Barrikallah, des Oulad Beiri et des Tendekha s'occupent plus particulièrement de cet élevage. Il faut compter aussi, chez les Zenaga, les Rakhakhla et les Arouejat et parmi les tribus guerrières les fractions des Mokhtar Cherkhi, et des Zeïloufa et de la tribu des El Boïdat qui se livrent aussi à cet élevage. Les Oulad Ahmed ben Dahman possèdent aussi des chameaux comme montures, mais ils n'en font pas l'élevage. On peut en évaluer le nombre à 300. Au dire des chefs trarza et des indigènes qui sont en rapport avec eux, il y a dans le pays beaucoup plus de chamelles qu'il n'y a d'habitants.

L'élevage du chameau se fait plutôt dans l'intérieur que sur les rives du Sénégal où une mouche grise, armée d'une trompe de succion et appelée en maure « tagouganit » et en ouoloff « n'kosse » occasionne de grandes pertes parmi les troupeaux.

Après l'élevage du chameau, c'est l'élevage du bœuf qui occupe le plus les Trarza. Ils opèrent de la même façon pour les troupeaux de bœufs, de moutons et d'ânes que pour les troupeaux de chamelles se débarrassant surtout des mâles.

Il existe deux races de bœufs : le bœuf à bosse qui semble originaire du pays, et le bœuf sans bosse qui vient du haut du fleuve et qui s'y est développé.

Le prix moyen d'une vache dans l'intérieur du pays est de 250 francs. Un mâle adulte vaut 150 francs; le bœuf porteur vaut de 200 à 250 francs.

Les tribus qui se livrent plus spécialement à l'élevage du bœuf sont les Tendekha, les Coumleyline et les Oulad Deïmane, toutes trois tribus maraboutiques.

L'élevage des moutons se fait surtout par les tribus zenaga. Les tribus maraboutiques s'en occupent aussi, mais possèdent de moins grands troupeaux. Il existe des Zenaga dont toute la fortune est représentée par des troupeaux de moutons et d'ânes.

Un mouton dans l'intérieur du pays vaut en moyenne 5 francs. Tous les moutons du pays sont à laine courte. Les Roumbatine, les

Oulad M'Bark, les Oulad Rahmoun, les Arouejat surtout qui ont les plus grands troupeaux de moutons, s'occupent eux-mêmes de la tonte et vendent aux autres tribus, surtout aux tribus guerrières, la laine nécessaire au tissage de leurs tentes.

Les petits ânes du pays sont nombreux et peu estimés, excepté cependant chez les Zenaga qui les emploient pour leurs transports. Ils sont généralement peu soignés et de prix assez modérés. Une ânesse vaut 12 à 13 pièces de guinée (c'est-à-dire de 70 à 75 francs) et un âne de 35 à 40 francs.

La tribu maraboutique des Coumleyline, la tribu guerrière des Eleub ont beaucoup de juments et font l'élevage du cheval. Ces chevaux, petits, mal soignés, mais en somme très résistants, valent de 200 à 250 francs dans le pays. Les juments qu'ils vendent atteignent les prix de 450 à 500 francs. La taille moyenne des chevaux du pays est de $1^{m},45$.

Entre eux, ils se vendent fréquemment un, deux ou trois pieds d'une jument. Cette opération a lieu lorsque l'acheteur désire obtenir un produit, généralement une pouliche, de l'animal dont il achète un pied par exemple. Par ce marché il est convenu que l'acheteur d'un pied de la jument gardera la bête pendant un mois, le propriétaire réel pendant les trois autres mois et, tour à tour, de la sorte jusqu'à ce que la jument ait produit une pouliche après quoi, trois mois plus tard, l'acheteur prend le produit, et le contrat est rompu.

Les industries chez les Maures trarza sont extrêmement restreintes, leurs besoins étant eux-mêmes peu nombreux. Elles consistent dans la fabrication des couteaux, poignards, selles, brides, étriers, bijoux, qui constitue le monopole des forgerons. Le fer nécessaire à la fabrication de ces objets est acheté par eux à Saint-Louis et dans les escales du fleuve. Il en est de même de l'argent qu'ils emploient en bijoux. Quant à l'or, ils se le procurent chez les Toukouma de l'Ouad Noun, les Ergueibat de la côte commandés par Ould Beïrouk et les Oulad bou Iba du Tiris, lorsque ces nomades reviennent en caravane des bords du Niger et principalement de Ségou où ils ont échangé contre cet or les barres de sel gemme qu'ils apportaient d'Idjil, dans l'Adrar.

Les femmes des forgerons s'occupent de tous les travaux de préparation, de couture et de décoration des cuirs qui ont été tannés par

leurs maris. Elles font ainsi des gaines de couteaux et de poignards, des coussins, des « tasoufouras » et des « tisi iatan » (sacs de voyage plus ou moins grands).

Les captives noires font avec les peaux des moutons noirs de grands tapis, appelés « farou », et en peaux d'agneaux que l'on nomme « khalaf » en maure et « tioggout » en ouoloff.

Le pays trarza renferme une grande forêt de gommiers *(aouinar* en arabe, *vereck* en ouoloff). Cette forêt commence à environ 80 kilomètres du fleuve et s'étend au nord dans l'Iguidi sur une profondeur de près de 200 kilomètres. Elle s'allonge à l'est jusque dans le Tessageurth au nord de Podor et à l'ouest jusqu'à Lorche, puits situé à 90 kilomètres de la côte.

Toute cette forêt est exploitée par les captifs des tribus maraboutiques et des Zenaga. Les captifs partent seuls et vont s'installer avec leurs familles et leur nourriture sur un point de la forêt où ils restent pendant toute la durée de la récolte. Les produits sont ensuite rapportés à leurs maîtres qui les vendent aux maisons de commerce des escales.

Tout le commerce des Trarza consiste donc dans la vente de la gomme et des produits mâles de leurs animaux.

La tribu guerrière des Boïdat, les Zenaga Aréoufat, Oulad Abdoul Ouahïd El Maghi, les marabouts Coumleyline et Tendekha vont pendant la saison sèche à Gandiole et dans le canton de Tioualdé avec lequel ils trafiquent, dans le Cayor, le Djoloff, le Baol et le Fouta pour se procurer du mil.

Pendant toute l'année une grande partie des El Guebla (tribu guerrière des bords du Sénégal) se livrent à la pêche, ainsi que les marabouts Tachidbite. Ils recueillent la graisse des poissons, la font fondre et la vendent au prix de 1 franc le litre. Les poissons sont ensuite séchés au soleil, réunis en paquets et font ainsi l'objet d'un grand commerce avec les populations noires du Sénégal. Dans les escales de Dagana, Gaé, Richard-Toll, Rosso, ils le vendent par paquets de 25 à 30 poissons pour une pièce de guinée (6 francs). Dans l'intérieur du Sénégal le poisson est vendu au détail et atteint, suivant l'éloignement, les prix de 0 fr. 30, 0 fr. 40, 0 fr. 50 et même 0 fr. 75 la pièce.

Les seules cultures dirigées par les Trarza consistent en mil fellah (en maure : *tarabit),* N'Diakhenat (en maure : *bichina)* et

en pastèques (*beref* en ouoloff, *chirkass* en maure). Elles sont menées et entretenues par les captifs. Elles s'étendent du marigot des Maringouins jusqu'à Lamenayo, à 55 kilomètres au-dessus de Dagana et sur une profondeur d'environ 3 kilomètres. On trouve également des cultures, mais plus espacées le long des marigots de Garak, de Sokhan, de Godayo, de Morghen sur les bords des lacs Tijguena et du lac Cayar, très peu cependant près de ce dernier. Les cultures reprennent plus nombreuses au milieu de la forêt de gommiers de l'Iguidi dont le terrain pourrait se prêter à la culture de l'arachide.

Le mil provenant de ces lougans est vendu aux diverses tribus maures et ne sort pas du pays.

Justice. — La justice n'est pas à proprement parler organisée dans le pays trarza. Le roi seul choisit un cadi qu'il garde auprès de lui et qui est actuellement Chérif Ould Sabar, de la tribu des Chorfa.

Le cadi règle ou du moins est censé régler tous les différends qui s'élèvent dans les tribus guerrières et chez les Zenaga.

Les tribus maraboutiques possèdent à peu près toutes un marabout qui, choisi d'un accord tacite, règle toutes les questions de succession, de dot, de divorce, de dettes, de discussion au sujet des terrains de cultures, etc...

Ces jugements sont toujours rendus gratuitement. Un cadi qui accepterait des cadeaux avant de se prononcer serait infailliblement perdu dans l'esprit de la population et se verrait absolument abandonné.

Il n'en est certainement pas de même pour le cadi du roi qui reçoit fréquemment des cadeaux à la parfaite connaissance de l'émir.

Lorsqu'un crime est commis sur le territoire des Trarza, le roi en est aussitôt avisé. Il envoie le plus souvent un de ses parents ou un Oulad Ergueig faire une enquête. Le criminel est arrêté et, avant d'être jugé, il paie, lui ou sa famille, une amende de 400 pièces de guinée au roi.

Celui-ci désigne ensuite le cadi devant qui devra se présenter l'accusé. Si le jugement rendu n'est pas accepté par le prévenu ou par les parents de la victime, on réunit sept cadis qui se rendent soit devant Cheikh Sidia, soit devant Cheikh Saad Bou et là, d'un commun accord, on prononce la peine à appliquer.

Lorsqu'un homme est condamné à la peine de mort, sa famille se réunit et décide s'il doit être exécuté ou s'il y a lieu de le racheter. Il arrive quelquefois que les parents statuent pour l'exécution. Ils désignent alors un captif qui coupe la gorge au condamné.

Pour tous les cas de coups, rixes, blessures légères, c'est le roi lui-même qui punit, infligeant une amende qui peut aller de 100 pièces de guinées au moins — rien que pour une gifle — jusqu'à 300 pièces (1,800 fr.) si c'est une blessure grave.

OULAD ABDALLAH

Brackna. — Brackna indépendants :

Nokhmakh. — Oulad Ahmet. — Oulad Ely. — Litama.

Population approximative des Oulad Abdallah : 50,000.

Brackna.

Population totale, 40,000; — guerriers : fantassins, 5,576; cavaliers, 120.

Roi : Ahmedou Ould Sidi Ely.

Situation géographique. — Le pays occupé par les tribus des Oulad Abdallah, dont les Brackna forment la branche la plus connue et la plus importante, s'étend depuis l'île de Lamenayo jusque et au delà même de Kaédi.

Les Brackna en occupent toute la partie occidentale depuis le marigot de Borowadji un peu en aval de Doué jusque devant l'extrémité est de l'île à Morphil à peu près. Au nord, une vaste étendue désertique les sépare des autres tribus.

Au point de vue physique, le pays brackna peut se diviser en deux régions distinctes : la région occidentale, très accidentée, surtout dans le N. et dans le S. et le S.-E. la région des plaines et des plateaux uniformes.

Les accidents de terrain de la première de ces régions seraient formés par un système de collines ayant une direction générale du N.-E. au S.-O. et se présenteraient sous l'aspect de chaînons inter-

rompus. Cependant, certaines d'entre elles auraient une longueur de 150 à 200 kilomètres.

Les plateaux et plaines de la deuxième région s'étendent vers le fleuve et finissent par les terrains d'alluvion.

Dans tout le pays brackna, sauf dans sa partie nord, les eaux souterraines ou à fleur de terre se trouvent en abondance dans des puits peu profonds, des mares, même des sources et des ruisseaux. La région S.-E. est traversée par plusieurs marigots issus du fleuve.

Dans les vallées formées par les chaînes ou chaînons de collines les mares conservent l'eau jusqu'en mars, avril et même quelquefois jusqu'en mai et dans leur sous-sol on rencontre fréquemment de l'eau douce à 3 ou 4 mètres et cela pendant toute l'année.

Enfin, à l'extrémité N.-E. du pays, des sources surgissent des bords du plateau du Tagant et des ruisseaux naissent, périodiques pour la plupart.

L'un d'eux cependant qui coule à Zereïfa aurait de l'eau toute l'année. Le plus important de ces ruisseaux a un cours de 120 kilomètres et se déverse dans le lac Aleg, à 70 kilomètres au nord du fleuve. On désigne même cette région sous le nom de l'Ouad.

La végétation, très abondante dans les vallons bien arrosés de la partie centrale, est nulle en presque tous les autres, principalement dans le Nord.

Les principales essences de cette contrée sont les gommiers verecks, les acacias non gommifères, les baobabs, les singh, les mama (ouoloff), arbuste épineux produisant une gomme odorante. C'est l'arbre le plus commun dans toute la partie occidentale.

La plus grande partie des terrains de l'intérieur du pays brackna se prêterait admirablement à la culture des arachides, de l'avis des indigènes qui connaissent et le pays maure et le Sénégal du Sine au Djoloff. Plus on avance vers le Tagant, plus le sol est fertile, avec cependant de grandes étendues très déboisées et très arides.

Organisation politique. — Les Brackna ont une organisation politique un peu différente de celle de leurs voisins, les Trarza.

Il n'existe pas chez eux de tribu dirigeante, de tribus guerrières, de princes ni de tribus exemptes de redevances annuelles.

Le pays est conduit par les Oulad Abdallah. Les diverses branches de cette grande famille ont chacune leurs haratines.

Les Oulad Abdallah se divisent en 5 groupes :

Les Oulad Seïd........	517	hommes en état de porter les armes.	49	chevaux.
Les Oulad Manssour.	111	—	3	—
Les Oulad Ely........	?			
Les Oulad Ahmed...	129	—	35	—
Les Oulad Nokhmakh.	132	—	26	—

Les haratines des Oulad Seïd sont :

1° Les haratines Tanach, chef : Tiouleye ould Yarague ;
2° Les haratines Aréitna, chef : El Bilal ;
3° Les haratines El Khaïta, chef : Kouvairy ould Mohamet ould Sega ;
4° Les haratines Oulad Seïd, chef : El Baba Ould Douvaika ;
5° Les haratines Sakhren, chef : Sidi Ould Habend.

Les haratines des Oulad Manssour :

1° Haratines Hamra, chef : Mouhamel Amar ;
2° Haratines Kahal, chef : Beikheum ould Maleyvik.

Les haratines des Oulad Ely :

1° El Mohayssar ;
2° Zeïloufa, chef : Birahim ould Yaly.

Les haratines des Oulad Ahmed :

1° Limbeïbak, chef : Meydama ould Hamid ;
2° El Hameid, chef : Ould Louly ;
3° El Bissaïd ;
4° El M'Barik, chef : Ould Hamid ;
5° Oulad Yarague.

Les haratines Oulad Nokhmakh :

1° El Guetta, chef : Leimane ould Yarague ;
2° El Seneiba ;
3° El M'Beïdah ;
4° Oulad Ouaïche ;
5° Oulad Bakar.

Les tribus maraboutiques :

Les Diedjouba comprennent 9 grandes familles :

1° Idiadj Fakha ;
2° — Fakha Birahim ;
3° — El Guidami ;
4° — El Hassia ;
5° — El Mouhamadane Ousman ;
6° — El Khadi ;
7° — Zenazik ;
8° — El Guidavouail ;
9° — Tanazik.

Les Taguinit se divisent en 8 familles :

1° El Fakha-Houmeut ;
2° El Babou ;
3° Liguidaly-Matalita ;
4° Igounatane ;
5° Talaba ;
6° Guindaya ;
7° El Madjo ;
8° Dakhba Sirine.

Les Torkoz comportent 5 groupes :

1° Les Bararka ;
2° Lakounaribé ;
3° Oulad Sidi Ahmet ;
4° El Bouhia ;
5° El Ahmet Soubeuk.

Les Idao El Hadj sont divisés en 4 groupes :

1° Zoubeïrate ;
2° Khoudor ;
3° Bajekhala ;
4° Araline.

Les autres tribus maraboutiques, dont beaucoup ne sont que des fractions de tribus répandues un peu dans tous les grands groupes maures, sont les suivantes :

Tendekha ;
Tirigouvoune ;
Dakhania ;
Idab el Hassan ;
Hijaj-Tignare et Hijaj Gueur-Gueul ayant des sous-fractions : les Donaïnine, les El Gorgol et les Bassiguidi ;
El Gassery ;
Takhaylaba ;
Daravate ;
Dakhzembou, sous-fractions : les Oulad Moïjine et les Dabamkhare ;
El Banaya ;
Deïboussat, sous-fraction : Oulad Moussani ;
El Barrikallah ;
Tadjakant, sous-fractions : Oulad Ahmet Tadjakant, Kemadine Daïssouf, Debija ;
Diedjouba, tribu importante de marabouts portant les armes ;
Soubak ;
El Talib Mohamet ;
Deïlik ;
Degueuj Mola Tolbo ;
Toumdeuk Beïda, sous-fraction : Toumedeuk Kahel ;
Semtouma, sous-fraction : Deugu Ba Amar ;
Hinjamera ;
Tagat, sous-fractions : Davach, El Tabib-jiddou, Deimbek et El Bou Issa ;
Chorfa ;

Chorfoutou Nouajir.

Issa Bouna ;

El Baba ;

El Boukça ;

El Hadj Ould Bouda.

Idao El Hadj, sous-fractions : El Oulad El Hadj, El Abdoul Kadir, El Djeylani, Souaker, Tenekhda, El Sahib, El Hamam, Haymedoum, El Ahmet Guissa, Lahajeilat Tolba, Lahajeilat Hassan et El Ahmed Atty.

Tounvajib ;

Liguilagouma ;

Debounassar.

Les Zenaga se divisent en 2 groupes chez les Brackna. Les Zenaga des tribus guerrières et les Zenaga des tribus maraboutiques.

Les premiers sont désignés sous le nom général de Touabirs, ce sont :

Les Oulad Kehel, sous-fraction : Hamanita;

Les Anouazir, sous-fractions : El Hamady, Oulad Amini Loumajina.

Les Degueuj Meul Hassan qui marchent toujours avec les Anouazir.

Les Oulad Yora Labihat, sous-fraction : Lekh-lassate.

Les Oulad Mouhaymedate qui sont aussi les Oulad Yora, mais se distinguent de la première branche, sous-fractions : Sebahime, Oulad Brahim Ladeum, Mineylate Lemrajigue.

Les Zenaga des tribus maraboutiques sont :

Les Araline, sous-fractions : Les Sebihat, Oulad Maham et les Tabote Hassan;

Les Tabote Diedjouba;

El Hasba;

Guidallah;

Silika;

Bassine;

Darinia.

D'après les renseignements les plus récents, la population des Oulad Abdallah pourrait être évaluée à environ 50,000 âmes. Mais ce chiffre ne comprend pas seulement les Brackna, il englobe aussi toutes les autres fractions indépendantes : les Nokhmakh, les Oulad Ahmed et les Oulad Ely.

En ce qui concerne les Brackna proprement dits, c'est-à-dire les partisans d'Amédou, les forces guerrières se décomposent ainsi :

Oulad Seïd.......	628 hommes armés.	52 chevaux.
Araline.............	206 —	5 —
Touabir.............	297 —	20 —
Diedjouba..........	4,645 —	30 —
Total.........	5,776 hommes armés.	107 chevaux.

Ces forces sont incapables de cohésion.

Bakar, chef des Nokhmakh compte avec lui :

Oulad Nokhmakh.............	123 fusils.	26 chevaux.
Touabir.........................	136 —	25 —

Il reste le groupe des indépendants qui se maintiennent à peu près aussi éloignés de Bakar que d'Ahmedou; ce sont les Oulad Ahmed — la branche bâtarde — comptant 139 hommes armés et 25 chevaux, et les Kounta Moutarambrine qui, bien que n'étant point des Oulad Abdallah, habitent les mêmes territoires et pourraient au besoin prêter leur appui à Bakar contre Ahmedou dont ils ont à se plaindre.

Les Kounta Moutarambrine ont 133 fusils et 25 chevaux.

Ahmedou disposerait donc de 5,776 hommes en état de prendre les armes et Bakar de 540.

Impôts, tributs, redevances. — Chez les Brackna, les princes sont exempts de toute espèce de charges. Il n'existe pas, à vrai dire, de redevances fixes et bien déterminées que devraient au roi les tribus de Marabouts et de Zenaga. L'émir demande les choses qui lui sont nécessaires, lesquelles lui sont toujours données. C'est, en

somme, à peu près le même système que chez les Trarza. Les haratines et les tributaires paient au chef de leur tribu respective une redevance qui est fixée annuellement à une pièce de guinée belge, valant en espèces 7 fr. 50.

Les tribus maraboutiques sont plus que les autres ménagées par le roi qui a d'ailleurs d'autres revenus.

Tous les terrains d'alluvion de la rive droite depuis Loboudou-Doué jusqu'au coude des Aleybés sont cultivés par nos populations indigènes qui paient au roi des Brackna d'abord le N'Diouldi, — droit de culture, fixé à une pièce de guinée filature X (6 fr.) avant de s'installer, — puis à la récolte l'assaka, c'est-à-dire le dixième des produits.

Ce dixième ne lui revient pas entièrement. En vertu de l'article 20 du traité du 12 décembre 1891, un quart fait retour aux chefs indigènes de nos provinces, un autre quart est abandonné par le roi des Brackna à son percepteur et le reste devient sa propriété.

D'après le silence du traité, les indigènes ne doivent pas le N'Diouldi au roi des Brackna; mais ce dernier a tourné la difficulté, et ce qu'il ne touche pas comme roi, il le touche comme propriétaire. De plus, il s'est entendu avec certains villages et a traité pour la location de terrains particuliers. Ainsi le village de Diatal, 600 habitants, situé à 8 kilomètres en amont de Podor, paie 170 pièces de guinée filature X, soit 1,020 francs pour la culture d'un terrain nommé Rassal-Kha. Les habitants de Danaye, pour un autre terrain, ont payé cette année un cheval et un bœuf évalués ensemble à 400 francs; le village de Boyo (1,000 habitants) a payé 4 chevaux et 20 pièces de guinée environ 1,000 francs; le village de N'Dioum, 150 pièces de guinée et 1 cheval de race (près de 3,000 fr.); Thiéloo, 3 chevaux; Dodel, 1 cheval; Diana Alwaly, 300 francs et 1 cheval, etc. Il n'est pas rare qu'après avoir fixé un prix et en avoir reçu le montant, Ahmédou mette encore les cultivateurs indigènes en demeure de lui payer individuellement une redevance.

C'est ainsi que l'année dernière, le village de Dioum ayant donné à Ahmédou une coutume de 150 pièces de guinée pour pouvoir cultiver certains terrains de la rive droite, le roi des Brackna a exigé avant la récolte le paiement individuel de 2, 4, 6, 12 et même 15 pièces nouvelles supplémentaires. Ceci n'empêche pas qu'après la récolte faite, les indigènes ont encore à payer la dîme de l'assaka.

Dans certaines régions le roi nomme des percepteurs. Ces emplois sont des places vénales. Pour être nommé percepteur, on fait au roi des cadeaux plus ou moins importants suivant la valeur de la place. Le percepteur de l'assaka pour les lougans cultivés sur la rive droite par les habitants de Podor, Amet N'Diack, donne chaque année au roi, afin d'avoir cette charge, de 3 à 5 chevaux; un nommé Aminou, pour être percepteur de l'assaka des habitants de Diatal, a fait, cette année, cadeau à Ahmedou de 2 chevaux. Il a déjà été dit que, pour un seul terrain, les habitants de ce village paient 1,020 francs, à la suite d'un accord récent.

A tous ses revenus le roi des Brackna ajoute les droits qu'il prélève sur les coupeurs de bois. Ces droits sont fixés à 3 ou 4 pièces de guinée pour un chaland. Les laobés du pays paient une pièce de guinée pour chaque arbre abattu. Le percepteur chargé du recouvrement de ces redevances est un nommé Mokhtar Ould Ahmet Taka. Il prélève un sixième sur les rentrées.

Le roi des Brackna cherche donc toutes ses ressources, autant que possible, en dehors de ses sujets. Il a pour lui les redevances que lui paient ses haratines et ses tributaires comme tous les princes des Oulad Abdallah en reçoivent de leurs tributaires et de leurs haratines.

De plus, lorsqu'il est en guerre et que ses troupes victorieuses font des razzias, c'est lui, ou son fils le représentant, qui taille la part royale dans le butin. Il en est de même chaque fois que ses sujets ont opéré un pillage sur des caravanes de passage ou des tribus voisines, ce qui arrive quelquefois.

Il s'enrichit aussi du produit des amendes qu'il inflige. Chaque fois qu'un crime est commis, qu'il ait été ou non suivi de mort d'homme, dès qu'il y a eu effusion de sang, le roi inflige au coupable une amende qui n'est jamais inférieure à 50 pièces de guinée.

C'est ce qu'on appelle l'Erkios.

Ceci est indépendant de la Dia — prix du sang — qui doit être payée aux parents de la victime et sur laquelle le chef de la tribu prélève le tiers. La dia, comme partout, est payée par les parents du coupable, du côté paternel.

Dans les cas de vol, commis par un brackna au préjudice d'autres brackna, c'est encore le roi qui intervient et qui frappe le voleur d'une amende d'au moins 20 pièces de guinée et l'oblige à la restitution ou au paiement des objets volés.

Il n'est pas perçu ordinairement de droit de culture pour tous les sujets brackna qui cultivent ou font cultiver par leurs captifs sur le territoire d'Ahmedou.

Cependant trois familles princières : les El Amar Lebach, les El M'Khaitir et les El Khadouss, toutes trois des Oulad Seid, imposent à des tribus maraboutiques qui leur ont autrefois demandé leur protection, des droits de culture qui sont d'un matar (1) par lougan et par famille.

Cette liberté laissée par le roi à ces trois familles princières vient de ce que c'est chez elles qu'il trouve un soutien constant quand il veut faire la guerre.

Les Amar El Lebach touchent ainsi des redevances des trois tribus maraboutiques des Taguinit, des Deiboussat et des Debounassar.

Les El M'Khaitir reçoivent les mêmes tributs des Akh Zeimbou, marabouts qui cultivent à Diaouzal et Rassal Kra.

Les El Khoudouss ont leurs droits de culture des Chorfos et des Darégné.

On évalue pour chaque famille princière le revenu de cette sorte d'impôt à 12 ou 1,500 kilos de mil.

Les Zenaga, comme partout, sont les plus exploités et particulièrement les Touabir, commerçants et guerriers qui sont mis à contribution non seulement par le roi des Brackna, mais chaque année aussi par le roi des Dorvich. C'est ainsi que, cette année, les Touabir, qui vivent avec les Brackna indépendants et comptent environ 200 à 250 fusils, ont payé à Ousman Ould Bakar 100 moutons et 100 pièces de guinée.

Généalogie des Oulad Abdallah.

Nokhmakh, Brackna, Oulad Ely, Oulad Ahmed.

Histoire. — On sait peu de choses encore de l'histoire des premiers rois brackna. Ils se succédèrent d'abord de père en fils, ou

(1) Un matar = 50 kilos.

Mohamed el Habib, allié avec les gens du Oualo et les Toucouleurs du Fouta, ne tarda pas à mettre en déroute son frère Ahmet Leygat et ses défenseurs brackna qui, vaincus, lui demandèrent la paix. Il la leur accorda, après avoir razzié le pays, renversé Mohamed Redjel qui cependant avait été hostile à l'insurgé, et il plaça comme chef des Brackna le neveu de Redjel, Mohamed Sidi qui tout jeune encore avait sollicité sa protection.

Mais Sidi Ely, fils de Ahmedou Ier, avait grandi. Ses partisans l'opposèrent aussitôt à Mohamed Sidi et, pendant plusieurs années, les luttes continuèrent. Des combats eurent lieu à Moukh Lifa, Foni, Lifar, M'Bargou au-dessus de Kaédi; Diab-Diola, Djegueti Mounadji (dans l'Ouad) et à Kindelek au nord-est du lac Cayar; mais chaque fois Sidi Ely fut défait. Cela dura près de neuf ans.

Pourtant, par l'intermédiaire des chefs toucouleurs de Podor et de Tiofy, le jeune Sidi Ely fut mis en rapport avec les autorités françaises. Le gouvernement cherchait justement à renouer des relations d'amitié avec les Brackna qui, à l'instigation de Mohamed El Habib, entretenaient un constant état d'hostilité contre nous. Déjà six ans plus tôt, en 1850, nous avions eu la pensée un instant de maintenir les droits de Sidi Ely. Dès que ce prétendant fut entré en pourparlers avec le gouverneur du Sénégal, des troupes furent expédiées à Podor et pendant les années 1856 et 1857, de nombreuses rencontres se produisirent qui ne tardèrent pas à épuiser les Maures. En novembre 1857, le gouvernement signait un traité avec Bakar, roi des Dowich, lequel promettait de décider les rois brackna et trarza à accepter les mêmes conditions qui devaient plus tard constituer dans tout le fleuve le régime dit « des Escales ».

En 1850, Mohamed Sidi signait, le 10 juin, un traité analogue à celui passé avec Bakar, et le gouvernement en faisait signer un semblable à Ely pour le cas où il triompherait de son rival, ce qui ne tarda pas. En effet, cette même année, Sidi Ely ayant envoyé des messagers à Mohamed Sidi pour lui annoncer qu'il était décidé à faire sa soumission, Mohamed Sidi se déclara prêt à le recevoir. Cette cérémonie eut lieu au milieu des réjouissances générales, mais un mois plus tard le 13 décembre au cours d'une promenade qu'ils faisaient tous deux, Sidi Ely tua Mohamed d'un coup de fusil et rentra au camp où il fut aussitôt acclamé roi des Brackna.

A quelque temps de là, Ely envoya annoncer son avènement par un zénagui nommé Khayïna ould Babou à l'émir des Trarza. Sidi

: Keroum et Naceri
nom
ulad Ely et les Oulad Ahmet.

Tableau N°3.

Branche bâtarde

Ahmed Abdallah

Badif ould Ahmed

Sidi Ahmet ould Badif | Boubakar ould Badif

M'Bark ould Boubakar

Sidi ould M'Bark

Seneiba dans l'Adrar | Amoïnet 10 ans | Bakar 28 ans | Mohamed 20 ans | Sidi Ahmet 18 ans

Oulad Ahmed

y

kar | Sedoum

Ahm Naceri

Bra

Mokhtar

Imhaimet

Filali

Samba

Imhaimet ould Eyba

Brahim tué par Ahmedou Khara frère d'Amade

Ely

Dowich répondit : « Vous êtes tous mes tributaires, je ne veux me battre contre aucun de vous ».

Cependant le contact ne devait pas tarder à se produire, cherché d'ailleurs par les deux partis. Vers le milieu de mars 1899 Ould Neibatt, à la tête des Oulad Yora, vint attaquer Hamdel Khalifa qui se trouvait avec les Oulad Gabel près de Foudé Eliman. Les Oulad Gabel furent battus, Khalifa se réfugia à Saldé. Mais les Oulad Yora ne s'illusionnaient pas sur la force de leur armée ; ils se rendaient parfaitement compte que leurs adversaires allaient avoir de grands renforts. Aussi, après leur victoire, demandèrent-ils la paix aux Oulad Gahel qui mirent pour condition que Neïbatt serait chassé.

Les Oulad Yora refusèrent, et les escarmouches et les pillages recommencèrent.

Ahmedou, roi des Brackna, que le chef des Oulad Gahel voulait entraîner avec lui, refusa de marcher pour ne pas se lancer dans des aventures dont l'issue aurait pu lui être fatale. Cependant les Anouazir lui ayant fait un cadeau de 2,000 pièces de guinée, soit 12,000 francs, il accepta de leur envoyer des renforts, mais refusa de les accompagner. Les Oulad Yora, apprenant ce qui se passait, lui firent également des offres qu'Ahmedou accepta en partie, s'engageant à rester neutre ; mais ses guerriers avaient déjà rejoint les Anouazir et ensemble avaient attaqué le camp des Oulad Yora. L'affaire fut sanglante, il resta sur le champ de bataille de Segar 157 morts. Les Anouazir furent battus. Les gens d'Ahmedou revinrent vers lui et le décidèrent alors à intervenir pour les venger. Au mois de juillet 1901, Ahmedou forma une colonne de tous ses guerriers et des Diedjouba, commandée par son frère Krara et par son fils Ould Assas. Les Oulad Yora ne purent leur résister et se dispersèrent.

Depuis ce temps les Oulad Yora cherchent l'occasion de prendre leur revanche. Ils sont alliés avec les Oulad Nokhmakh commandés par le jeune Bakar, rival d'Ahmedou, avec les Oulad Ahmet et avec les Kounta Moutarambrine.

En résumé, à l'heure actuelle, les Anouazir sont auprès d'Ahmedou décidés à être à la tête des Oulad Yora, c'est-à-dire à ce que leur chef soit reconnu l'arbitre suprême dans les réunions des chefs touabir. Les Oulad Nokhmakh veulent renverser Ahmedou et donner pour roi aux Brackna le jeune Bakar Ould Ahmeïda, descendant

de la branche aînée des Abdallah. Les Oulad Ahmet qui, depuis plus de vingt ans, sont les adversaires des Oulad Seïd et par conséquent d'Ahmedou, consentent à servir les intérêts de Bakar, à la condition d'être commandés par leur chef Mohamed ould Boubakar et de rester indépendants.

Les Kounta-Moutarambrine, tribu de l'intérieur qui vit depuis quarante ans sur le territoire français de la rive droite, en face du Lao et des Irlabés, ne demandent que le calme et ne sont les ennemis d'Ahmedou que parce que celui-ci les a pillés, razziés et en 1895 a assassiné un de leurs princes.

Pour être complet, il convient de relater les faits qui ont envenimé au cours de ces dernières années l'inimitié héréditaire des Oulad Seïd et les Oulad Nokhmakh. En 1891 des difficultés de tous genres avaient remis en armes les deux tribus ennemies. Krara, frère d'Ahmedou, s'était mis en marche vers le camp des Nokhmakh, établi à mal un peu à l'est du lac Aleg. En apprenant l'arrivée de Krara, Birahim ould Ahmeïda quitta le camp et marcha à la rencontre de son adversaire. Un combat singulier s'engagea au cours duquel Birahim fut tué d'un coup de feu par un haratine nommé Abdou Moulana qui accompagnait le frère d'Ahmedou.

Dix ans plus tard au commencement de 1900, le jeune Bakar, accompagné de 6 hommes dévoués, pénétra au milieu de la nuit dans le camp de Mohamet Ahmedou, frère du roi des Brackna, et s'approchant de la tente où son ennemi était endormi, il le tua d'un coup de feu en criant : « C'est moi Bakar, fils d'Ahmeïda, qui viens de tuer Mohamet, frère de l'assassin de mon frère ! »

Oulad Ely. — Dans la région des terres d'alluvion qui s'étendent sur la rive droite du Sénégal entre Ergueig Ould Soula Boubou, devant l'embouchure du marigot de N'Diérer, à l'est de Aoudem, marais situé en face du village de Ouallah, en aval de Saldé, vivent les tribus maures des Oulad Ely. L'afftout Chergui forme la limite septentrionale de leur territoire de parcours.

Les Oulad Ely, qui ne sont qu'une fraction des Oulad Abdallah, ont été autrefois très puissants. De nos jours ils sont réduits à quelques groupes peu nombreux et sans grande influence. Cette influence est divisée encore par suite de leurs dissensions.

Ils sont, en effet, partagés en deux camps : les Oulad Ely Bouïd

(blancs) commandés par les Naceri et les Oulad Ely Koheul (noirs) dirigés par les Eyba.

Les Oulad Ely Bouïd comprennent comme familles guerrières :

1° Les princes Oulad Ely Naceri.	8	hommes armés.
2° Les Arhahla........................	50	—
3° Les Lehjourat, anciens tributaires, devenus guerriers......	40	—
4° Les Oulad Issa, anciens tributaires, devenus guerriers et les haratines :		
El Bakar Ould Ely..................	15	—
Haratines El Naceri...............	15	—
Total..................	148	hommes armés.

Les Oulad Ely Koheul comprennent :

1° Les princes Oulad Ely Eyba...	3	hommes armés.
2° Les Oulad Aïd, anciens tributaires..............................	100	—
3° Les Limhaïsser.....................	30	—
4° Les Zeiloufa.......................	20	—
5° Les haratines Ould Eyba.......	15	—
Total..................	168	hommes armés.

Depuis 1897, les Oulad Ely Koheul se sont retirés chez les Brackna près d'Ahmedou.

Les Oulad Ely Bouïd sont commandés par Imohamed Ould Filali ; les Koheul, par Sidi Ahmet Ould Eyba.

Sur le territoire des Oulad Ely, on rencontre des camps appartenant aux tribus maraboutiques suivantes :

Les Hijaj ;
Degueuj Mola Tolbo ;

Toumdeuk ;
Semtouma ;
Hinjamera ;
Tagat.

Ces marabouts paient au chef des Oulad Ely une redevance annuelle d'un matar (50 kilogr.) de mil par chaque lougan qu'ils cultivent et, pour tous les troupeaux de moutons, un droit de passage fixé à un mouton moyen par troupeau. Ce droit est payé au moment où les eaux se retirent quand les troupeaux vont paître dans le Ragg.

Imohamed Ould Filali touche du gouvernement français comme chef de l'escale de Kaïdi, une coutume de 500 pièces de guinée, 3,000 francs.

LES OULAD ELLY

Les Oulad Ely, comme les autres fractions des Abdallah, telles que les Nokhmakh et Oulad Ahmet, s'étaient fixés dès le début sur les territoires que les El Naceri occupent encore aujourd'hui. Pendant plusieurs générations ils vécurent groupés sous le commandement de l'aîné de la famille. Mais au commencement du XIXe siècle, à une époque qu'il a été impossible de préciser, des dissentiments s'élevèrent entre Brahim, chef des Oulad Ely et son cousin Imhaimet de la branche des El Naceri. Les Oulad Ely se divisèrent, les uns restèrent fidèles aux Eyba, les autres apportèrent leur concours aux Naceri. Cette séparation se produisit d'abord sans lutte sanglante, mais bientôt les esprits s'envenimèrent et les motifs les plus futiles les amenèrent à prendre les armes les uns contre les autres.

Les Eyba qui, les premiers, vinrent s'établir sur les bords du Sénégal, au milieu de nos populations indigènes, furent appelés Koheul, c'est-à-dire noirs ; les Naceri, restés dans le nord, prirent, par opposition, le nom de Bouïd, qui signifie blancs.

La mort de Imhaimet, pas plus que celle de Brahim, ne réussit à les réconcilier. Sidi Eyba, qui succéda à son père, et Filali eurent plusieurs fois l'occasion de se rencontrer. Une dernière fois Sidi Eyba y perdit la vie. Les Naceri s'étaient alliés aux Nokhmakh pour abattre leurs adversaires qui se trouvaient sur la rive droite en face de Davoualel (Ebiabés). Bientôt acculé au fleuve, Sidi Eyba tenta de traverser l'eau pour échapper à ses ennemis ; mais un de ses parents, Ousman, qui était dévoué à Filali, le saisit par les

pieds et, l'entraînant dans le courant, se noya volontairement pour le perdre avec lui.

Après la mort de Sidi Eyba, il se produisit un fait pour le moins inattendu. Les Nokhmakh, qui avaient aidé les Naceri à triompher des Eyba, exaltèrent si haut leur victoire et leur valeur en injuriant même leurs anciens alliés, que ceux-ci s'unirent aux Eyba qu'ils venaient de battre et marchèrent sous la conduite de Filali, seul chef des Oulad Ely, contre les Nokhmakh. Ces derniers furent battus à Oudeye El Kherban, mais Filali y perdit son frère Afoulouat. Pendant dix ans les hostilités reprirent de loin en loin, les Nokhmakh avec l'aide de quelques gens des Oulad Ahmet et des Abakak, et les Oulad Ely avec les Oulad Seïd et les Oulad Manssour. Cette guerre cessa vers 1858, peu de temps après la mort de Filali. C'est Samba, père du chef actuel de l'escale de Kaédi, qui la termina en remportant une victoire décisive sur les Nokhmakh.

Généalogie des Oulad Ely.

Abdallah ould Keroum.

Mohamed Abdallah, Manssour, Bakar, Ely, Naguedy

branche des Brakna et des Nokhmak

Ely : Imbaimet, Bakar, Sedoum

Imbaimet → Ely

Ely : Sira, Eyba, Naceri

Eyba → Ely → Brahim → Sidi Eyba → Imhaimet → Sidi Ahmed ould Eyba réfugié près d'Ahmedou roi de Brakna.

Naceri → Mokhtar → Imbaimet → Filali → Samba → Imohamed ould Samba Filali Chef de l'Escale de Kaïdi

Bien qu'unis pendant la guerre, les Oulad Ely n'en conservèrent pas moins leur chef respectif, dans chaque parti. Les Sidi Eyba gardaient Imhaimet Ould Sidi Eyba, qui touchait à Saldé la coutume payée par notre gouvernement au chef de cette escale et les Naceri vivaient sous l'autorité du vieux Samba. Ce dernier mourut brusquement vers 1860 et son frère, M'Bark Ould Filali, lui succéda sans obstacle.

A cette époque les Oulad Ely vécurent réunis sous le commandement suprême d'Imhaimet Ould Sidi Eyba. Pendant toutes les expéditions du Fouta, Imhaimet ne cessa de prêter son concours à nos adversaires. Le 7 février 1863, il combattit nos troupes dans les rangs des partisans d'Abdoul Boubakar. En 1881, lorsque ce chef s'opposa à l'établissement de la ligne télégraphique de Saldé à Matam, Ould Eyba marchait encore à ses côtés. Ils furent enfin défaits à N'Dourbadian sur la rive gauche du fleuve et deux mois après, Imhaimet signa un traité de paix avec le gouvernement français, s'engageant à rester notre allié fidèle, à refuser asile sur la rive droite aux Bosséa, dans le cas où nous leur déclarerions la guerre, à protéger les caravanes, etc., etc., pour quoi nous leur accordions une coutume annuelle de 400 pièces de guinée.

Imhaimet Ould Eyba vécut encore plusieurs années à la tête des Oulad Ely sans qu'aucune guerre importante vînt troubler la tranquillité du pays. Il mourut de vieillesse en 1884. Sa disparition amena encore la division des partis. Sidi Ahmet Ould Eyba, son fils, voulut lui succéder ; mais Imhamet Ould Filali, beaucoup plus âgé, chercha de son côté la chefferie des Oulad Ely. Ne parvenant pas à s'entendre, Imhaimet réunit tous les Naceri et s'éloigna dans l'Afftout Chergui.

Sidi Ahmet ould Eyba demeura donc seul avec ses gens sur les bords du fleuve, continuant à toucher à Saldé la coutume que le gouvernement français avait accordée à son père. Au bout de quelque temps, désireux d'augmenter le nombre de ses sujets, il envoya vers Imhaimet des ambassadeurs pour lui offrir la paix et l'inviter à venir se réconcilier avec lui. Malgré sa grande méfiance, Imhaimet vint dans le Ragg (Fori). La réconciliation eut lieu ; mais quelques mois plus tard, au milieu de la saison sèche, Imhaimet fut avisé que Sidi Ahmet se proposait de le faire assassiner. Prévenu à temps, il prit des vêtements de femme et se cacha sous

la tente d'un ami dans le camp même de Sidi Ahmet. Les envoyés de Sidi Ahmet, au nombre de trois, arrivèrent une nuit au campement d'Imhaimet qu'ils crurent reconnaître endormi sous sa tente. Ils firent feu et tuèrent un nommé El Hassan Ould Moïssa, notable des Lehjourat qui s'y trouvait couché.

Après cet événement, Imhaimet se retira d'abord chez les Irlabés, puis, quand vint l'hivernage, dans le désert d'où il envoya du monde attaquer Sidi Ahmet. Les Oulad Ely Bouid, chargés de cette mission, surprirent près de Kaëdi les troupeaux des Eyba et les razzièrent. Des coups de feu furent échangés; mais les troupeaux restèrent entre les mains des ravisseurs. Des escarmouches se produisirent ainsi entre les deux partis des Oulad Ely pendant encore plusieurs années.

Lorsqu'en 1891, les troupes françaises furent de nouveau obligées d'opérer dans le Fouta contre Abdoul Boubakar, Sidi Ahmet Ould Eyba se joignit à nous avec ses cavaliers et Imhaimet, à l'arrivée des troupes, s'enfuit avec le chef du Bosséa chez les Chrattit dans l'Afftout Chergui. C'est à ce moment que Sidi Ahmet fut reconnu, par le gouvernement français, chef de l'escale de Kaédi et qu'il lui fut accordé, en cette qualité, une coutume annuelle de 500 pièces de guinée, la coutume du poste de Saldé abandonné ayant été supprimée.

Mais sa conduite ne tarda pas à soulever des réclamations. Fourbe, intrigant et pillard, Sidi Ahmet indisposa contre lui d'abord l'administration par les rapports mensongers qu'il fournissait sur les Maures, s'entendant avec les tribus voisines pour faciliter les vols sur notre territoire ou pour faire disparaître les voleurs. Tous les traitants établis à Kaëdi furent exploités indignement par lui; il les forçait à lui faire des cadeaux sous la menace d empêcher les Maures d'apporter leurs produits dans l'escale. Les plaintes arrivèrent nombreuses au commandant du cercle de Kaëdi, malgré les avertissements répétés que ce fonctionnaire avait adressés à Sidi Ahmet. Finalement une enquête révéla que ce chef d'escale, chargé de veiller à la protection des caravanes autour de Kaëdi, était le premier à faire piller les caravaniers, que les indigènes cultivant sur la rive droite étaient chaque jour victimes des vols qu'il organisait et que les traitants eux-mêmes n'échappaient pas à ses audacieuses entreprises.

Le gouvernement français n'hésita plus et au commencement de 1893, Sidi Ahmet fut révoqué et remplacé par son frère Bakar. Il partit alors dans le Tagant.

Bakar n'était pas reconnu et installé par nous officiellement depuis plus de vingt-cinq jours que son plus jeune frère Mohamed Ould Eyba, sur les conseils ou les ordres de Sidi Ahmet, le tuait de trois coups de fusil au moment où il faisait son *salam* à 7 ou 800 mètres du poste militaire.

Mohamed Ould Eyba vint aussitôt se mettre entre les mains de l'autorité française qui le fit juger par le cadi supérieur. Pendant un mois, il fut maintenu aux fers sans qu'on pût savoir s'il avait eu des complices et il fut exécuté ensuite à Diabasala par 10 Maures et quelques indigènes. Il fut abandonné là sans sépulture, mais bientôt après on apprit qu'il n'était pas mort et qu'il s'était réfugié auprès de son frère, Sidi Ahmet, qui se trouvait alors chez les Abakak.

Le gouvernement plaça comme chef d'escale Ahmet Mahmoud Ould Filali des El Naceri.

Sidi Ahmet, de chez les Abakah passa chez les Brackna, pendant que son frère Mohamed circulait dans le pays à peu près librement. Cependant, comme aidé de quelques Abakak, un an plus tard, Mohamed essayait de se faire payer des droits de culture dans le Fori, les Chrattit s'en étant emparés, après une légère escarmouche, le remirent aux Oulad Ely qui l'exécutèrent à quelques kilomètres de Kaëdi et l'enterrèrent au cimetière de Touldé (1894).

Quelque temps après Sidi Ahmet Ould Eyba, quittant le camp d'Ahmedou, vint de nouveau s'établir dans le Ragg. Il y recommença bientôt ses intrigues et ses fructueuses opérations de pillage, grâce surtout à la mollesse et à l'impéritie de Ahmet Mahmoud qui n'osa pas ou ne sut pas se faire obéir et lui résister. Un assassinat fit cesser cet état de choses. En 1897, le gouvernement français avait un agent dévoué, Raddi Ousman — griot de la célèbre famille de Sedoum Ould N'Diartou, des Dowich — qu'il employait pour ses renseignements et ses communications avec les chefs maures. Déjà en 1894, cet agent secret avait été victime d'un attentat de la part d'un des fils de Bakar. Il y avait échappé, ayant eu seulement la langue et la lèvre coupées, ce qui l'empêchait à peu près de se faire comprendre autrement que par écrit. Or, le 26 mars 1897, Raddi

Ousman, qui était alors intermédiaire entre Mokhtar et le commandant le Kaëdi et porteur de lettres du roi des Chrattit pour le gouvernement français, s'était arrêté avec les Chrattit qui l'accompagnaient dans le campement de Balel pour y passer la nuit. Au lever du jour, ils furent brusquement attaqués par des gens de Sidi Ahmet; Raddi et 6 Chrattit furent tués, et les lettres dont Raddi était porteur furent remises à Sidi Ahmet.

La pusillanimité avec laquelle cette affaire fut conduite permit au véritable coupable d'échapper. L'administration voulait que les Chrattit arrêtassent Sidi Ahmet; les Chrattit, pour éviter les représailles des Ould Eyba, demandaient que le gouvernement français fît justice lui-même, l'attentat s'étant produit sur le territoire du cercle de Matam. Le cadi supérieur de Saldé, chargé de ce jugement, retint 4 coupables, 3 furent condamnés à payer la *dia* et le quatrième, Demba Larbo, à la peine de mort.

Sidi Ahmet, le vrai coupable, n'ayant pas été arrêté, le gouvernement général crut devoir commuer la peine de Demba Larbo, en la déportation perpétuelle au Gabon.

A la suite de ces événements, Ahmed Mahmoud, dont la faiblesse avait été en partie cause de ces derniers incidents, fut relevé de ses fonctions de chef d'escale qui passèrent à son frère Imhaimet Filali, lequel les exerce encore, et il fut interdit à Sidi Ahmet Ould Eyba de rentrer sur le territoire du cercle de Kaëdi.

Depuis cette époque, Sidi Ahmet ne cesse de circuler autour de son ancien territoire; ses gens, comme par le passé, y commettent des vols non moins nombreux, quelquefois à main armée; encouragé par la timidité des mesures que nous prenons dans le pays, il cherche encore à nous circonvenir, et Imhaimet est obligé lui-même de veiller sur son entourage.

Litama. — Il existe encore entre Kaëdi et Matam une petite tribu indépendante des Oulad Abdallah, les Litama qui habitent en face du village de Orndaldé, sur la rive droite.

Ce petit camp comprend 9 chefs, leurs 7 enfants, leurs haratines et leurs captifs.

Les Litama ne comptent ni chez les Bouid ni chez les Koheul. Ils se sont séparés des Oulad Ely depuis fort longtemps. A la suite

d'une discussion qui s'était élevée à propos d'un partage de butin et d'une femme refusée en mariage à l'un de leurs chefs, les Litama avaient pris les armes contre le chef des Oulad Ely. Dans la bataille qui s'ensuivit, ils tuèrent Eyba Ier, fils d'Ely et frère de Naceri, et furent chassés par toute la tribu. Depuis cette époque ils ont toujours vécu à l'écart.

DOWICH : *Abakak et Chrattit.*

Abakak.

Population approximative, 16,000; — guerriers : cavaliers, 300; fantassins, 1,200.

Roi : Bakar Ould Soueïdi Ahmet.

Chrattit.

Population approximative, 20,000; — guerriers : cavaliers, 300; fantassins, 1,500.

Roi : Mokhtar Ould Ahmed Ould Mokhtar.

Situation géographique. — Le Tagant, où vivent les tribus Dowich et aussi une partie des Kounta, est une région montagneuse, située entre le Baten et l'Adrar, au Nord; les pays trarza et brackna à l'Ouest, l'Afftout Chergui, au Sud et l'Irgueiba et l'Affola dans l'Est.

Du côté du Sud et de l'Ouest, il n'est accessible entre de hautes murailles rocheuses, abruptes, que par des passes étroites que fréquentent les caravanes. Des sources nombreuses jaillissent au bas de ces montagnes et surtout dans l'intérieur du pays où elles facilitent les cultures diverses du blé, de l'orge, du maïs, du gros et du petit mil, des bérefs et des niébés. Tous ces produits sont vendus sur place, car ils ne sont encore cultivés qu'en petite quantité. Mais le pays est certainement très fertile. L'indigo et le coton y croissent spontanément. Une partie des montagnes est couverte de forêts.

Il existe deux oasis de dattiers où se sont d'ailleurs élevées les deux seules villes du Tagant : Tijikjé et Rachid.

Tijikjé est située à 450 kilomètres au N.-E. de Kaëdi dans une large plaine, de l'autre côté du massif du Tagant. Au milieu de cette plaine, qui s'inonde pendant l'hivernage, se trouvent des puits nombreux dans lesquels on puise, pendant la saison sèche, une eau claire et abondante à 4 mètres de profondeur. Tijikjé s'allonge sur le bord de l'oasis qui, plantée de dattiers, s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres, large en moyenne de 600 à 800 mètres.

Tijikjé mesure à peu près 2 kilomètres de longueur, se dirigeant du Nord au Sud. Elle comprend plus de 100 maisons en pierres, sans compter les habitations des captifs qui sont en pierres également. Toutes ces constructions, carrées ou rectangulaires, sont surmontées de terrasses sur lesquelles on accède par des escaliers. Elle n'est entourée d'aucune muraille d'enceinte.

Rachid est un centre beaucoup moins important, à 60 kilomètres au N.-O. de Tijikjé, habité surtout par les captifs kounta employés à la culture des dattiers. Ceux-ci occupent une étendue un peu moins grande que ceux de Tijikjé. La ville, également en pierres, est plantée sur un petit mamelon d'environ 30 à 40 mètres de hauteur.

Les dattes de Rachid mûrissent toujours un peu avant celles de Tijikjé dont on fait la récolte au commencement du mois d'août.

Il existait autrefois une troisième ville à Gasser El Barka au Sud de Rachid et à environ 90 kilomètres à l'Ouest de Tijikjé. Cette ville a été abandonnée. Les dattiers, qui sont aussi très nombreux sur ce point, ont cessé de produire ayant cessé d'être soignés. Il paraîtrait cependant que depuis deux ans des Kounta se sont mis à les entretenir.

La plus grande partie des dattes récoltées est vendue dans le désert. Il en arrive cependant en petite quantité dans les escales du fleuve.

Le pays est riche en antilopes, en biches, en cobas, en gibier : lièvres, perdrix, cailles, outardes. Il s'y trouve aussi beaucoup de lions, de panthères, de chats-tigres, de hyènes, de chacals et de singes.

Les habitants du Tagant, Dowich et Kounta, se livrent surtout à l'élevage du chameau, du bœuf, du mouton et des chevaux.

Les chevaux surtout sont extrêmement renommés.

Les principales races sont celles des Rajalat, Jereïbat, Matrouch, Doufeïnijat, Amama, Touerhat, Mourzheibat, Saïlat.

Le prix moyen d'un cheval d'une de ces races est d'environ 150 à 200 pièces de guinée, soit 1,200 francs.

Les gommiers commencent dans l'Afftout Chergui à 30 ou 40 kilomètres au nord de Kaëdi, mais les grandes forêts dans lesquelles on peut marcher plusieurs jours de suite sans interruption se rencontrent dans l'Irgueïba, dans l'Affola et dans le Hodh.

Dans le Tagant proprement dit la gomme est de mauvaise qualité, et, du reste, il y a très peu de gommiers.

Organisation politique. — Les Dowich présentent entre tous les groupements maures du Sénégal, cette singularité que, s'ils ont subi comme leurs voisins, le mélange des races arabes et indigènes noires avec lesquelles ils ont été en lutte ou en rapport, ils n'en sont pas moins les descendants directs des anciens zénaga. Après avoir supporté pendant de longues années le joug des princes Oulad El Arbia — Oulad M'Bark, Oulad Nacer, Oulad Abdallah — ils ont reconquis au commencement du siècle dernier leur ancienne indépendance.

A l'encontre des Trarza et des Brackna, ils ne vivent point sur les bords du Sénégal. Le pays sur lequel s'effectuent leurs déplacements constants, s'étend de l'Agan jusqu'à l'extrémité est du Tagant, et ils descendent pendant la saison sèche dans l'Ouad et l'Afftout Chergui qui commence à une trentaine de kilomètres au nord de Kaëdi.

Certaines tribus de marabouts et de tributaires viennent cependant passer quelques mois de l'hiver dans le Fori (Sagy en maure), vaste plaine des bords du Sénégal à l'est de Kaëdi. On y voit aussi parfois quelques guerriers ; mais le camp royal ne s'en approche que très rarement. Bakar, le chef des Abakak, n'y est point venu depuis 1897 et Mokhtar ould Ahmed, chef des Chrattit, depuis 1895.

Les Dowich sont actuellement divisés en deux grandes fractions : les Abakak et les Chrattit.

Ces noms viennent de sobriquets qu'à la suite des grandes luttes qui les ont partagés vers 1820, ils se sont donné les uns aux autres. Les uns ayant été obligés pour se nourrir de manger une sorte de gomme noire appelée *Abakak,* les autres ayant été réduits à dévorer les vieilles peaux de bœufs ainsi que font les hyènes

(Chrattit), chacun des deux partis a conservé la dénomination que lui avait à ce moment appliquée son adversaire.

Les Abakak occupent plus ordinairement la partie occidentale du Tagant.

Ils comptent sept grandes tribus guerrières.

1° Les El Amar Ould Imohamed (tribu royale), chef : Bakar ould Soueïdi Ahmed ;

2° Les Oulad Ely N'Toufa (princes), chef : Bakar Ould Ghidou ;

3° Les El Soueïd (guerriers), chef : Douh Oul Beniouk ;

4° Les Oulad Talba (guerriers originaires de l'Adrar), chef : Omar Ould Ahmed Bouna ;

5° Ligouaneït (zénaga très influents), chef : Mohamed Cherkhi ;

6° Lihvaïssyat (zénéga influents), chef : Sidi Ahmed Ould Abdoul Wadoud ;

7° Oulad Boulahia (guerriers), chef : Ali Ould Amar Ould Eyba.

Quatre principales tribus zenaga paient des redevances au roi :

1° Les Limhaïhat, chef : El Fali ;

2° Ligouatit ;

3° Ladem ;

4° Rajane ;

Les tribus maraboutiques sont, chez les Abakak, les :

Idao Ali, commerçants très riches et très nombreux ;

Tagat ;

Oulad Ely Tagat ;

El Hadj ;

El Obat ;

Tourkouz ;

El Bouabo ;

Oulad Idy Fara ;

Lakhlal, très nombreux et très riches ;

Messouma ;

Lighlama ;

El Bouïssa ;
Deïboussat.
Les Chrattit habitent la partie méridionale du Tagant.

Ils comprennent trois tribus guerrières :

1° La tribu royale des El Amar Ould Imohamed, chef : Mokhtar Ould Ahmed Ould Mokhtar, qui se divise en quatre grandes fractions :

Les El Mokhtar, chef : Mokhtar Ould Ahmed Ould Mokhtar ;
Les El Ely Mokhtar, chef : Cheikh Ould Raçoul ;
Les Bousseïf, chef : Soueïdi Ahmet ;
Les El Sidi Lamine.

2° La tribu princière des El Soueïd, chef : Mohamed Mokhtar Ould Ahmet Tichilit divisée en trois fractions :

El Ely Ould Mohamed ;
El Brahim Ould Ely Bogo ;
Bakar Chems Ould Ely Bogo.

3° Les tribus de zénaga guerriers non tributaires :

N'Degat, très nombreux et par conséquent très influents, chef : Ousman Ould Alélouvate, petit-fils de Henoun Ould Lahleïs ;
El Henoun Lahleïs ;
Oulad Khaïlane ;
Deychili, fraction des Deychili de l'Adrar ;
Akewatil ;
Oulad Illahah ;
Ahrag Deï ;
El Alelouvate Lograh ;
El Asbah ;

4° Jlalfa, chef : Ould Fal Ould Mankouss ;

5° Tourd, chef : Soueïdi Ahmet Ould Barik ;

6° Ichebahim.

Ces zenaga étaient autrefois tributaires; mais, comme ils sont devenus nombreux et guerriers, le roi les a exemptés du tribut.

Tous ces guerriers forment l'armée personnelle de Mokhtar Ould Ahmed.

Les tribus zenaga qui suivent constituent les forces des princes El Ely :

Liferakhela ;
El Khouzlane (les biches) ;
El Ely Baby.

Les tribus maraboutiques dépendant des Chrattit appartiennent aux :

Tadjakant qui se divisent en douze grandes fractions : Armandine, Idaïchif, Oulad Ibrahim, El Cheikh, Itifakhat, Idaikhoub, Izelameta, Idaïlouba, El Haya, Oulad Ahmed, Chouaoufa, Oulad El Hadj, tous grands commerçants. Ce sont eux qui apportent le plus de gomme dans toutes les escales du fleuve. Ils circulent depuis Saint-Louis jusqu'au Niger.

Il existe aussi quelques tribus maraboutiques des Chorfa; mais elles sont complètement indépendantes.

Il convient de relater ici plusieurs particularités spéciales aux Dowich.

Chez les zenaga — et ils entendent sous ce vocable la caste correspondant chez leur peuple aux tributaires des Brackna et des Trarza; car bien que descendants directs des anciens zenaga, les princes n'admettraient pas d'être qualifiés de ce nom qui serait injurieux pour eux — chez les zenaga dont on distingue deux groupes, l'un est absolument guerrier ne payant aucun tribut, l'autre entièrement tributaire et soumis à des redevances annuelles.

Les premiers n'en sont pas moins contraints de faire au roi des cadeaux lorsque celui-ci les sollicite ; mais la plupart du temps ils touchent beaucoup plus qu'ils ne donnent, car, pour se les attacher et pour maintenir ses forces en cas de guerre, le roi fait souvent présent à leurs chefs et notables de pièces de guinée, de chevaux de race et de fusils.

A la guerre, les Dowich sont peu courageux et peu résistants.

Tableau N°4.

Sidi Lamine

Sidi Ahmet	Mohamed	Ely
	Pas d'enfant	Ousman
		2 fils

Enfants de Sidi Ahmet :

Sidi Abdallah	Ould Lawal	Ely	Mohamed	Bouseif	Mokhtar
3 fils		pas d'enfant			

(Partial, left side)

Soueinet | Cherkh

...eif

Bak...
roi des
Ob...

Aly tué dans la guerre avec l'Adrar	Hanoun
M'Ali	2 fils

a eu ...
L'hér...
-fils O...
ayant...
1894.
mara...
ancien...
armé...
Ahme...
Hami...
El Mo...
met O...
Mohan...
Mohamo...
Amado...
Mahmo...
Rahman...
Ousma...
Amar-
Mokhtar
Aly

zenaga, demandant à qui un cheval, à qui une chamelle ou toute autre chose, suivant son plaisir ou son besoin.

Il reçoit du gouvernement français une coutume de 1,000 pièces de guinée par an.

La maison de Bakar est composée de ses fils, des notables abakak et des Amgarides. Ces Amgarides, ainsi nommés d'Amagueroud qui signifie courtisan, accompagnent ordinairement les fils du roi chargés d'une perception ou d'une mission.

C'est parmi les quatre grandes familles d'Amgarides que Bakar choisit ses conseillers et ses confidents ordinaires. Ces familles sont : les El Aboujar, les Imhannerat, les Taoutage et les El Babou. Il existe d'autres familles d'Amgarides moins considérées.

Le plus important de ces courtisans est Goura Ould Taoutage, conseiller très écouté qui est généralement chargé des missions auprès des rois de l'Adrar et des Trarza.

Son principal percepteur, affecté à la recette des coutumes, est un marabout des Messouma appelé Hamadou Ould Yahia.

Quand des affaires sérieuses — guerre ou alliance — se présentent, le roi réunit en grand conseil les princes, les notables et les chefs des tribus guerrières.

Bakar n'a pas de garde particulière; sa famille lui suffit.

Mokhtar Ould Ahmed Ould Mokhtar, roi des Chrattit, est âgé d'environ 60 ans. Il est le cousin du vieux Bakar. Ses ressources sont moins importantes que celles de ce dernier ; mais elles sont encore considérables ; elles consistent surtout en bestiaux. Ses troupeaux de chamelles, de bœufs et de moutons blancs sont nombreux. Il possède aussi quantité de tributaires.

Sa fortune s'augmente tous les jours des contributions qu'il impose à ses sujets. Ce sont à peu près les mêmes tributs que ceux exigés par Bakar. Mais Mokhtar Ould Ahmed jouit d'une réputation de justice due, en partie, à ses moins grandes exigences. Sa famille, moins nombreuse que celle du vieux chef Abakak, pèse moins lourdement sur son peuple.

Les zenaga et les marabouts sont cependant mis à contribution, d'autant plus que les Dowich ont pour les tolba beaucoup moins de respect que leurs voisins les Oulad Abdallah et les Trarza.

Mokhtar Ould Ahmed n'est allié, par ses enfants, avec aucun des personnages importants des peuples voisins. Il entretenait

autrefois de bonnes relations avec l'ancien roi de l'Adrar, Ahmet Ould Sidi Ahmet, mort en 1899, écrasé par une maison qui s'écroula sur lui pendant la nuit. Ce chef avait successivement épousé deux des filles du roi des Chrattit. Actuellement, sans être en mauvaise intelligence, Mokhtar Ould Ahmed est moins bien avec le fils du nouveau roi, Ahmed Ould Mokhtar, qui gouverne sous le nom de son père.

La maison du roi, chez les Chrattit, se compose de ses propres fils, de ses courtisans et de ses affranchis. Ce sont eux qui se chargent des perceptions et des missions.

Comme chez Bakar, il existe auprès du roi des Chrattit des familles d'Amgarides où il prend ses principaux confidents, ce sont : les El Ahnang Ould Kembouchi, les Ahmet Ould Kembouchi, les El Tesbo, les El Adremiz, les Akhdach et les N'Dei.

Son premier ministre est Ely Ould Ahmamy Ould Kembouchi et celui qu'il charge des missions délicates près des rois voisins : Mokhtar Ould N'Dei.

Dans les grands conseils où s'agitent les questions de paix ou de guerre, le roi appelle tous les chefs des tribus guerrières et les princes et notables Chrattit.

Mokhtar Ould Ahmed touche, à Kaédi, en vertu du traité du 21 mars 1894, du gouvernement français, 500 pièces de guinée qui sont reçues en son nom par Imohamed Ould Filali, chef des Oulad Ely et de l'escale de Kaédi.

Histoire. — A la fin du XVIII[e] siècle, tous les Dowich vivaient confusément dans un état complet de servage, comme les tributaires actuels des autres chefs ou marabouts maures. Ils étaient les zenaga des princes El Arbia qui les pressuraient et les tenaient sous le joug. Mais leur vieux sang berbère supportait mal l'autorité des Hassan. Déjà sous le commandement de Mohamed ben Khouma, chef des tributaires dowich, fermentait l'idée de la rébellion. Ses successeurs, Amar et Bakar Ould Amar, entretinrent cette pensée que le fils de ce dernier, Mohamed Chems, commença à mettre à exécution. Après avoir réuni à Lechneikat (à 20 kilomètres de Tijikjé) tous les Dowich qui s'étaient groupés autour de lui, Chems refusa de payer le tribut aux princes El Arbia dont il dépendait. Ceux-ci se concertèrent et vinrent camper près d'eux et les cerner.

Cette situation dura quatre mois sans combat. Pendant ce temps Chems se mettait en rapport avec les Oulad Abdallah que commandait alors Ahmed Ould Eyba Ould Nokhmakh. Se rendant compte qu'ils ne possédaient pas les forces nécessaires pour résister par les armes aux princes El Arbia, dont les guerriers des Oulad M'Bark, Oulad Nacer et d'autres les auraient vivement écrasés, les Dowich intriguèrent, parvinrent à gagner du temps, à contracter des alliances pour leur permettre d'immobiliser certains de leurs voisins hostiles et à séparer leurs adversaires dans le but de les attaquer isolément. Cette politique leur réussit.

Profitant des dissensions et des guerres qui éclatèrent entre les princes El Arbia, Mohamed Chems parvint à battre les Oulad M'Bark d'abord et successivement les autres tribus guerrières qui avaient si longtemps imposé leur puissance aux Dowich.

Mohamed Chems mourut après avoir assuré complètement l'indépendance de son peuple. Il laissait à son fils et successeur, Mohamed Ould Mohamed Chems, un peuple libre, grandissant chaque jour en nombre, s'enrichissant des tribus maraboutiques qui venaient se placer sous la protection de ses guerriers, déjà redoutables à leurs voisins, et des tributaires qu'à leur tour ils recueillaient au cours de leurs combats et de leurs conquêtes.

Mohamed maintint pendant de longues années sous son autorité toutes les tribus qui formaient alors le peuple Dowich. Mais à sa mort, vers 1820, de grandes discussions s'élevèrent. Son frère, Mokhtar, que les usages appelaient au pouvoir, trouva subitement devant lui le jeune Soueïdi Ahmed qui, soutenu par ses partisans, voulut succéder à son père. Les Dowich se trouvèrent bientôt partagés et la guerre éclata. Une première rencontre eut lieu à Bou Hanz, dans l'Afftout Chergui, qui donna la victoire au jeune Soueïd Ahmet ; mais peu de temps après les partisans de Mokhtar reprirent une éclatante revanche à Dakna dans l'Irgueiba, à l'est du Tagant. Le parti de Soueïdi Ahmed dut prendre la fuite et fut contraint de se replier dans le désert. C'est là, dit la légende, que ses gens n'eurent pour toute nourriture que la gomme noire connue sous le nom d'abakak, d'où leur vient leur nom actuel.

De cette époque date la division des Dowich telle que nous la voyons aujourd'hui en Abakak et Chrattit.

Les Abakak eurent successivement pour rois Soueïdi Ahmed, Souleyman, son frère, et Mohamed Ould Soueïdi Ahmed, qui fit

assassiner son oncle pour prendre sa place. Il n'en profita pas longtemps, la mort l'obligea bientôt, vers 1830, à céder à son tour la place à son frère Bakar Ould Soueïdi Ahmet qui s'éteint en ce moment dans le Tagant, âgé d'environ 100 ans.

Après la séparation des Dowich, Mokhtar, fils de Mohamed Chems, régna sur les Chrattit qui étaient et sont encore beaucoup plus nombreux que les Abakak. A sa mort, qui eut lieu à peu près à la même époque que celle de son frère Ely, son fils Ahmet prit le pouvoir. Il eut pour successeur son frère Bakar Ould Mokhtar qui en mourant céda la place à Raçoul Ould Ely, le jeune Mokhtar Ould Ahmed étant trop jeune pour régner.

Quand Mokhtar fut en âge de prendre le commandement des Raçoul. Celui-ci, qui s'y était accoutumé et comptait aussi des Chrattit, soutenu par d'ardents partisans, il réclama le pouvoir à défenseurs, refusa de se démettre et réunissant ses guerriers, tenta de soumettre son jeune et bouillant cousin. Une rencontre eut lieu à Bedezouk dans l'Affola, à 250 kilomètres au N.-E. de Tijikjé. Raçoul dut battre en retraite. Plusieurs autres rencontres sans grande importance ne firent qu'accentuer son infériorité. Il solli cita alors le secours des El Sidi Mahmoud et avec l'aide des contingents que ses alliés lui envoyèrent, il rechercha les troupes de Mokhtar. Les deux armées se rejoignirent à El Khaba, à 50 kilomètres au sud du premier champ de bataille. Raçoul, complètement défait, vint trouver Mokhtar sous sa tente et fit sa soumission.

Les Chrattit eurent à soutenir d'autres luttes. Une de leurs tribus de zenaga, les Mechdouf, dirigés par Ahmet Mahmoud Ould Mohaimet, résolut de se rendre indépendante comme un demi-siècle plus tôt avaient fait les Dowich vis-à-vis des princes El Arbia. Les deux camps ennemis se heurtèrent à Kharjouj entre l'Affola et le Hodh, mais les El Sidi Mahmoud qui avaient accompagné les Chrattit se refusèrent à intervenir au dernier moment. Les Chrattit furent écrasés et eurent à subir des pertes considérables.

Une longue période s'écoula sans grands événements. Cependant vers 1880, les El Sidi Mahmoud, qui habitaient l'Irgueiba, manifestèrent l'intention de s'emparer du Tagant. Leur chef, Mohamed Mahmoud Ould Abdallah, les rassembla pour marcher sur les Dowich qui, pour la première fois depuis soixante ans, se trouvèrent réunis, Abakak et Chrattit, sous le commandement de

Bakar, afin de repousser les envahisseurs. La rencontre se produisit encore dans l'Affola Guemoun où, pendant un mois, des escarmouches sans importance se succédèrent; mais où finalement les Dowich, battus, perdirent une partie de leurs biens.

Ils firent alors appel à toutes leurs forces et à leurs voisins les Kounta pour se lancer à la poursuite des El Sidi Mahmoud qui avaient avec eux les Mechdouf. Ces derniers furent battus à Medroum et contraints de s'enfuir dans le Sahel.

Depuis cette époque, les Dowich vivent dans le Tagant sous les commandements respectifs de Bakar et de Mokhtar. La paix semblait devoir se perpétuer, quand de graves événements vinrent, en 1891, mettre de nouveau les armes à la main des Abakak.

Ahmet Ould Mohamet, roi de l'Adrar et neveu de Bakar — Khadidja Boui, sœur de Bakar, avait épousé Ould Aïda Mohamet Ould Ahmet — qui, sans motif sérieux, avait fait tuer Cheikh Ould Nouessir, chez les Deichily, venait d'être assassiné à son tour par les parents de sa victime. Ce crime n'avait pas été commis spontanément. Les Deichily avant de commettre ce meurtre, avaient sollicité l'appui et la protection de Bakar. Cependant pour fuir les représailles des Oulad Yahia ben Othman, les Deichily avaient quitté l'Adrar et s'étaient réfugiés chez les Abakak. Furieux de voir Bakar protéger les assassins de son propre neveu, les gens de l'Adrar se mirent en marche vers le Tagant. La guerre ne dura pas moins de trois ans. Deux principales batailles signalent cette période ; à la première les gens de l'Adrar tombèrent à l'improviste sur l'El Hulla, camp royal des Abakak, à Tamoutnadje. La seconde n'eut lieu que l'année suivante. Les Abakak et les Chrattit s'étaient réunis et marchaient ensemble sur l'Adrar, mais, à peine arrivés, ils rencontrèrent les Oulad Yahia Ben Othman à Imrahir Ahmédoun et furent vaincus et dispersés. Mais la lutte avait été dure. Les Dowich se reformèrent et reprirent les hostilités l'année suivante, en 1894. Les Yahia ben Othman gagnèrent les Kounta à leur cause. Le combat eut lieu à Lihmouk, mais bien que des plus meurtriers, il ne fut pas décisif. Mokhtar, roi des Chrattit, y perdit un frère et Bakar un neveu. A quelques mois de là, les Yahia ben Ohman ayant repris l'offensive, les Dowich, sous la conduite de Bakar, lui infligèrent une dernière défaite à Forh-el-Koutan, qui mit enfin un terme à cette guerre.

Aucune grosse difficulté ne s'est élevée depuis chez les Dowich.

Le seul fait important qu'il y ait lieu de relater s'est produit l'année dernière entre les Dowich et les Oulad Naceur venus dans le Tagant à l'instigation de Mohamed el Mokhtar Ould el Hamid, chef des Kounta. Les envahisseurs furent chassés et repoussés dans le Hodh.

Aujourd'hui la situation peut se résumer ainsi : les Abakak et les Chrattit vivent en parfaite intelligence, les premiers commandés par Ousman Ould Bakar qui exerce le pouvoir sous le nom de son père, et les seconds par Mokhtar Ould Ahmed.

Les Oulad Naceur et une partie des Kounta, qui ont suivi Ould El Hamid dans le Hodh, attendent l'occasion de prendre leur revanche.

Cette occasion peut naître de la mort du vieux Bakar, chaque jour plus imminente. Les compétitions s'élèveront nombreuses entre les fils du roi des Abakak ; Ousman et Amar, tous deux fils de la même femme, auront contre eux leurs autres frères, d'autant plus qu'Amar aurait fait assassiner Souleyman, autre fils de Bakar, exilé autrefois dans l'Adrar.

On pense, toutefois, qu'Ousman, qui a su entretenir des relations amicales avec Mokhtar, pourra compter sur l'appui des Chrattit si des discussions s'élèvent chez les Abakak au moment de la succession. L'éventualité d'une action de Mokhtar pour s'emparer du commandement suprême de tous les Dowich semble devoir être écartée.

Enfin, parmi les Chrattit, des dissentiments paraissent devoir mettre aux prises les Ely et les Bousseïf, malgré les efforts de Mokhtar pour les réconcilier.

TRIBUS SAHÉLIENNES

EL SIDI MAHMOUD

Population approximative : 40,000; guerriers, fantassins : 1,500; cavaliers : 300.

Chef : Sidi El Mokhtar ould Mohamed Mahmoud.

Les El Sidi Mahmoud n'existent en groupe indépendant que depuis environ cent ans. Leurs chefs, qui sont des descendants de la vieille tribu berbère des Aïdou El Hadj, habitaient encore Ouadan, dans l'Adrar, à la fin du XVIIIe siècle. Le grand-père des chefs actuels, Abdallah ould Sidi Mahmoud, en venant s'établir dans l'Irgueiba, détermina le groupement auquel il a laissé son nom.

Les El Mahmoud ont comme principaux territoires de parcours les plateaux de l'Affola et les plaines de l'Irgueiba, à l'est du Tagant ; ils circulent sur nos frontières du Guidimaka.

Ce sont des marabouts qui se sont adonnés à la guerre, tant pour se défendre contre les pillages dont ils étaient l'objet que pour acquérir une entière liberté.

D'abord peu nombreux, ils ne tardèrent pas à voir se joindre à eux des guerriers venus de toutes parts. Aussi le nombre des tribus maraboutiques vivant avec eux est-il très restreint et chaque tribu est-elle de peu d'importance.

Les El Sidi Mahmoud ont 4 tribus absolument indépendantes qu'on connaît sous le nom général des Idao El Hadj (Aïdou-el-Hadj) et aussi des Hella :

1° Les Idao Bouja (tribu dirigeante), chef : Sidi El Mokhtar ould Mohamed Mahmoud ;

2° Les Idey Khoub ;

3° Les Souteïdat ;

4° Les Ould El Hadj.

Viennent ensuite les 7 tribus guerrières non tributaires. Ce sont :

Les Idekfoni ;

Les Rajane ;

Les Lavoyjat ;

Les Souaker ;

Les Idabouk, anciens tributaires des Dowich ;

Les Ajeylat, hassan ou tourda, que l'on trouve aussi comme guerriers non tributaires chez les Chrattit ;

Les Moudjast, hassan ou tourda.

Deux autres tribus portent les mêmes noms que ces deux dernières et sont composées de marabouts guerriers.

Les tributaires sont tous guerriers chez les El Sidi Mahmoud. On les distingue ainsi :

Les Djibérat, chef : Haroum ould Falloul, âgé de cinquante ans.

Cette grande tribu est divisée en :

El Falloul, anciens tributaires des Dowich;		
El Mena,	Djibérat,	anciens tributaires des Dowich.
El M'Barik,	—	—
El Maham,	—	—
El Golo,	—	—
El Oumar,	—	—
El Talibé,		
El Sidi Brahim,	—	—
El Ely Bouna,	—	—
Les Tajounde,	anciens tributaires des Dowich.	
Les Oulad Hadd,	—	
Les Ajeylat,	—	
Les Bejekhala,	—	

El Moukhaitar, anciens tributaires des Dowich.
Les Iboïline, —
Les Frakilé, —
Les El Mokhtar, —
Les Araline, anciens tributaires des Oulad Abdallah,
Les Hamoïssé, haratines des El Sidi Mahmoud.

Les tribus maraboutiques ne comprennent que très peu de tentes.

Ce sont :

Les El Taliz El Hassan, fraction des Tanouazit;
El Dine, —
El Soultane, —
Messouma —
Davach, —

Les El Sidi Mahmoud sont divisés depuis une vingtaine d'années. Sidi Mohamed, frère du chef actuel, s'est mis à la tête des Souaker et combat l'autorité de Sidi El Mokhtar.

On estimait, en 1896, le nombre des El Sidi Mahmoud à 40,000, mais on disait déjà que, par suite de l'indépendance du caractère des diverses tribus dont ils se composent, ils ne pouvaient guère réunir plus de 300 cavaliers et 1,500 fantassins.

Le parti de Sidi Mohamed, comprenant presque tous les Souaker, compterait au plus 10,000 individus, hommes, femmes et captifs.

Les charges qui pèsent sur les El Sidi Mahmoud sont à peu près les mêmes que celles supportées par les Oulad Abdallah, par exemple. Elles sont un peu plus faibles que chez les Trarza, les Brackna et les Dowich, parce que chez ces derniers peuples les rois vivent avec un entourage plus nombreux, plus exigeant, plus turbulent. C'est toujours bien plus la cour que le monarque lui-même qui fatigue de ses exigences incessantes et pénibles le peuple pressuré. Ici, chez les El Sidi Mahmoud, les tributaires guerriers passent pour en être quittes à raison de 2 pièces de guinée (7 fr. 50) par tente et par année. En réalité, ceci n'est que la redevance régulière, mais constamment des « cadeaux » leur sont demandés. Chacun des parents du roi, fils, frère, oncle, passe à son tour et

demande, autant dire exige. Ce sont, suivant le rang ou l'audace du quémandeur, de la guinée, des moutons, des chevaux, des chameaux que le chef de tente abandonne.

Les toba vraiment pratiquants, qui ne portent pas les armes, sont encore plus imposés que les tributaires guerriers dont l'appui effectif peut devenir un jour nécessaire.

Histoire. — Vers la fin du XVIII[e] siècle les chefs des El Sidi Mahmoud vivaient à Ouadan dans l'Adrar. Les renseignements font en ce moment défaut sur leur origine. Ils auraient été autrefois tributaires de la grande tribu des Kounta, mais ils s'en défendent aujourd'hui énergiquement. La mémoire des gens du pays a gardé le souvenir d'un nom très ancien, Obja, qui serait celui de l'ancêtre dont toute la famille se réclame, mais elle ne peut le relier à son descendant éloigné, Sidi Mahmoud, lequel donna son nom à la grande tribu qui vit actuellement dans l'Irgueiba.

Vaguement, on raconte que Sidi Mahmoud, jeune encore, quitta Ouadan pour aller s'instruire dans le Hodh, près d'un marabout célèbre par son savoir et sa piété, Talibé Zidou El Lakhilal. Quand il eut terminé ses études, Sidi Mahmoud s'établit dans l'Irgueiba comme marabout au milieu des Dowich. Il vécut là plusieurs années agrandissant peu à peu sa fortune et son influence. Ses parents le rejoignirent les uns après les autres et les disciples qu'il forma grossirent assez rapidement son entourage. Le prestige et le bon renom dont il jouissait le mirent un peu à l'abri des trop grandes exactions des chefs et petit à petit, quelques fractions de tributaires dowich vinrent se mettre sous sa dépendance, à l'abri de sa réputation et augmentèrent ainsi sa puissance. Quand il mourut, la fraction des El Sidi Mahmoud était déjà une tribu avec laquelle il fallait compter.

Les Kounta, qui occupaient de grands territoires de parcours de l'est du Hodh jusqu'à l'Adrar, à travers même le Tagant, ne virent pas sans jalousie grandir au milieu d'eux ce groupe indépendant qu'augmentaient chaque jour des fractions de tributaires venant de chez eux peut-être, mais surtout de chez les Dowich et les Oulad Abdallah.

Le fils de Sidi Mahmoud, Abdallah, se trouva donc obligé de prendre les armes pour défendre l'œuvre paternelle. Pendant plusieurs années, il eut des rencontres sanglantes avec les Kounta. Il

convient de rendre à ces guerres les proportions réelles qu'elles eurent. Enflées et grossies par le chant des griots, elles prennent dans la mémoire des indigènes des allures de batailles superbes. Elles ne furent, en réalité, que de simples escarmouches, un pillage par surprise, quelque cinquantaine de coups de fusil tirés la nuit autour d'un camp où, par miracle, un homme est tué, une longue série de menaces et de bravades, parfois une rencontre où les guerriers des deux camps se rapprochent en rampant sur le sol et tiraillent pendant des heures sans résultat. Cela suffit à immortaliser les combattants. A part de rares exceptions, toutes les guerres interminables des Maures se bornent là.

Pendant plusieurs années donc, la guerre entre les El Sidi Mahmoud et les Kounta se prolongea ainsi. A la longue, les El Sidi Mahmoud, constamment traqués et pillés, demandèrent la paix. Une première fois les Kounta exigèrent que le chef des El Sidi Mahmoud vînt faire sa soumission chez eux, monté tout nu sur une chamelle galeuse. Abdallah Sidi Mahmoud se serait exécuté. Les vexations et les pillages n'en continuèrent pas moins. La guerre reprit, dura ce qu'elle put, après quoi de nouvelles démarches furent faites par Abdallah pour obtenir la paix. Les Kounta y mirent pour condition humiliante qu'il viendrait la leur demander monté sur un âne. Ces exigences semblaient avoir pour but de ridiculiser les El Sidi Mahmoud et d'arriver ainsi à empêcher que de nouveaux tributaires vinssent leur apporter leur concours et à détacher d'eux les zenaga des Dowich qui s'étaient réfugiés dans leurs rangs.

Abdallah était un bien plus fervent croyant qu'un guerrier indomptable. Il prit un parti qu'il jugea décisif ; absolument décidé à ne pas céder aux Kounta, il partit en pèlerinage à la Mecque pour demander près du tombeau du Prophète la faveur de vaincre ses ennemis.

A son retour il reprit les hostilités. Les Kounta ne tardèrent pas à être vaincus et les El Sidi Mahmoud se virent à peu près libres de leurs actions.

Son frère Djeïlani lui succéda. Il mourut vers 1825 laissant le pouvoir à son plus jeune frère, Mohamed Mahmoud Ould Abdallah, qui commanda pendant quarante-huit ans les tribus des El Sidi Mahmoud.

Ce dernier eut à son tour pour successeur son fils Ahmet Taleb

Mohamed Mahmoud qui mourut un an et demi plus tard, laissant par testament sa place à son fils El Sidi Mokhtar, le chef actuel.

Aucune contestation ne se produisit à cette époque ; mais peu de temps après, Sidi Mohamed, le plus jeune des sept frères de El Sidi Mokhtar, parvint à diviser les Sidi Mahmoud. Il groupa autour de lui une grande partie des Souaker, notamment les familles des El Yahia, des El Khaïlass, des El Hamhi, des Loyaïta et des El Boukhoueifir auxquels vinrent se joindre nombre de tourda, entre autres les Ajeylat et les Moudjast guerriers.

Les Souaker ont toujours eu, entre tous les El Sidi Mahmoud, la réputation de pillards fameux et c'est tout naturellement qu'ils suivirent dans sa rébellion le frère du chef reconnu de cette grande tribu. Depuis 1893, on avait dû leur interdire absolument nos territoires du Soudan, en raison des déprédations auxquelles ils s'y livraient.

Les dissensions qui séparent les deux partis des El Sidi Mahmoud ne sont pas irréductibles. De temps en temps elles revêtent, à la suite d'un vol commis par les gens de l'un des camps au préjudice de l'autre, ou pour un motif tout aussi commun, un caractère de gravité plus aigu ; des rencontres peu meurtrières ont lieu qu'on qualifie encore du grand mot de combat, et les choses reprennent ensuite leur cours à peu près tranquille.

La crise principale qui éclata entre ces frères ennemis date de 1894. Elle ne dura même pas tout l'hivernage. Depuis cette époque, ils vivent en état d'animosité sourde. Cependant de brusques réconciliations se produisirent sur lesquelles on ne saurait compter et sur lesquelles ni l'un ni l'autre ne font trop de fond. Pendant les hostilités de 1894, Sidi Mohamed s'était allié contre son frère avec les Dowich.

Plus tard, en 1898, les deux frères recherchèrent l'un après l'autre notre appui. Nous tentâmes de les réconcilier. Aux propositions de Sidi Mohamed nous répondîmes qu'on attendrait, avant de lui rouvrir le territoire, la restitution de ses pillages et qu'on lui reconnaîtrait une certaine indépendance ; mais à la condition qu'il ferait la paix avec son frère Sidi El Mokhtar. Notre intention était alors de placer normalement sous les ordres de ce dernier tous les Sidi Mahmoud, fidèles et dissidents, et en retour du pouvoir que nous lui accordions de le rendre responsable des faits et gestes de tous ses sujets. Mais Sidi Mohamed déclara ne vouloir accepter

cette situation que si on plaçait sous son autorité la moitié des hommes d'armes des El Sidi Mahmoud. Cette prétention injustifiée fit échouer la tentative de réconciliation.

A quelque temps de là, Sidi El Mokhtar se trouva dans une situation critique. Une de ses tribus, les Rajane, tombe à l'improviste sur une partie des Berabich, tue quelques hommes et razzie force chameaux sous le seul prétexte que les Berabich sont amis des Kounta, lesquels sont, par contre, les ennemis héréditaires des El Sidi Mahmoud.

Cette attaque faillit faire prendre les armes à presque toutes les tribus du désert. Les El Seïd (Abakak pillards et voleurs plus encore que les autres Dowich) qui marchaient avec Sidi El Mokhtar, s'allient brusquement aux Berabich, aux Kounta et aux Hammonat et ne tardent pas à infliger une défaite sérieuse au Rajane.

Sidi El Mokhtar comprend le danger et cherche d'abord à faire la paix avec son frère Sidi Mohamed pour grouper toutes les forces des El Sidi Mahmoud, puis à détacher Mohamdoul Mokhtar, chef des Mechdouf, de la cause des Hammounat, ses sujets insoumis et souvent ses adversaires.

Les négociations sont menées par l'oncle de Sidi Mokhtar, Banaï Ould Mohamed Radhi, vieillard d'environ 60 ans, dont la figure est intéressante et le nom utile à retenir.

Fourbe, adroit, insinuant, diplomate parfois habile, toujours peu scrupuleux, ce chef maure ne cherche jamais dans les intrigues auxquelles il se mêle ou qu'il suscite que son intérêt personnel, souvent même que son intérêt immédiat.

Les négociations échouent, mais un incident nouveau produit, sans raison logique, ce que la logique et la raison n'avaient pu faire. Dans une surprise, les Rajane battent les Hammounat et leur enlèvent 1,500 chameaux. Cette victoire des El Sidi Mahmoud rapproche subitement Sidi Mohamed et son frère Sidi el Mokhtar et l'accord si longtemps cherché est fait brusquement Ces faits datent de 1899.

C'est ce moment que choisit justement Banaï pour se rendre à Kayes demander à être reconnu chef officiel des El Sidi Mahmoud, s'engageant, présomptueusement d'ailleurs, à faire seul avec les gens de sa tribu la police du désert. On lui donne des cadeaux, mais on le remercie et il rentre chez lui, respectueux et soumis, sous l'autorité de son neveu.

Il ne tarde pas à susciter des différends qui mettent bientôt le trouble dans le Sahel et ont pour premier résultat de brouiller les deux frères qui venaient de se réconcilier. Sidi Mohamed se réfugie chez les Mechdouf et gagne leur chef Mohamdoul Mokhtar à sa cause.

Les deux plus grandes tribus du Sahel vont donc se trouver en présence et entraîner les autres dans une conflagration générale. Il n'en est rien. Chez les Maures tout naît de rien et un rien calme tout : quelques rencontres ont lieu, quelques coups de fusil s'échangent, le calme apparent renaît et le *statu qùo* est maintenu (1900).

Depuis cette époque, les deux partis n'ont changé ni de position ni d'attitude.

OULAD M'BARK

Gachouch. — Oulad Mahmoud. — El Khouizi

Population approximative, 18,000 ; — guerriers : fantassins, 1,400 ; cavaliers, 300.

Comme les Oulad Naceur, les Oulad M'Bark viennent des Beni Hassan. Ils sont les descendants directs de M'Bark, frère de Makh Far. Ils ont été pendant de longues années des conquérants heureux et invincibles. Pendant que les Brackna et les Trarza descendaient lentement vers le Bas-Sénégal, eux s'avançaient hardiment à travers le désert et venaient planter leurs tentes jusque sur les frontières du Bakounou.

Mais la guerre les ont peu à peu décimés. Ils ne sont plus aujourd'hui qu'une tribu affaiblie. On estime leur nombre à 18,000 individus qui ne comptent pas plus de 300 cavaliers et 1,400 fantassins.

Les Oulad M'Bark ne vivent pas sous le commandement d'un chef unique. Ils sont partagés en quatre groupes :

1° Les Gachouch, fraction la plus importante qui comprend sous l'autorité de Sidi Ahmet Ould Abidin :

Les El Fatta ;
Les Oulad Mounoun ;
Les El Sazka ;
Les Oulad Ahmed ;
Les El Mahamdah ;
Les El Loukherad ;
Les El Mokhaliss ;

Les El Modiat ;
Les El Djerdit ;
Les Ataris ;
Les Oulad Kher.

2° Les Oulad M'Bark du Bakounou (Goumbou) constitués par les El Bousseïf Ould Ahmet qui se subdivisent en :
El Founti ;
Oulad Aly ;
El Remeïsat ;
Et Oulad Billi.
Ils ont pour chef Ousman Ould Amar.

3° Les Oulad M'Bark du Ouagadou (Goumbou) plus connu sous le nom des *Oulad Mahmoud* appelés aussi Ladoumous.

Les Oulad Mahmoud ont pour chef Ely Ould Djidou Ould Zim appelé aussi Ely Ould Zim.

Ce sont d'anciens zénaga des Oulad M'Bark devenus indépendants depuis que leurs maîtres ont perdu leur puissance.

Ils comptent de nombreuses tribus :
Les Oulad Legass ;
Les El Tiki ;
Les Ladoumous ;
Les Loumhaïlis ;
Les El Draguelé ;
Les El Idabouk ;
Les Oulad Yadass ;
Les Oulad Skakina ;
Les Oulad Abdoul Ouakan ;
Les Tergelet ;
Les Oulad Ahloul ;
Les Leggras ;
Les El Ayïna ;
Les Oulad Horma ;
Les Dzeimarik.

A eux seuls les Oulad Mahmoud forment une agglomération d'environ 10,000 individus et peuvent avoir 100 cavaliers et 800 fantassins.

4° Les Oulad Khouizy ont pour chef Amar Diko.

Les *Askeur* ne sont qu'une fraction des El Khouizi et c'est à tort qu'on les a considérés longtemps comme une tribu particulière indépendante. Ils sont d'ailleurs peu nombreux et moins importants encore.

Vers 1840, les Oulad M'Bark étaient en guerre constante avec les Dowich et les Mechdouf. Ils avaient alors un chef dont le nom est resté célèbre dans leur mémoire, Amar Ould Ousman. Il tint tête à toutes les forces de Bakar Ould Soueïdi, chef des Abakak, qui était cependant à cette époque dans toute sa puissance, et il s'imposa dans le pays de telle façon que toutes les caravanes subissaient ses exigences.

Cette autorité dura plusieurs années; les mutineries de quelques tribus rebelles à son autorité furent rapidement maîtrisées.

Lorsque les bandes d'El Hadj Omar parurent dans le pays, Amar Ould Osman marcha à leur rencontre. Et c'est un fait à retenir que ce prophète tidjani, prêchant la guerre sainte au nom de la foi islamique, ne trouva que des adversaires, dans ce groupe des Maures de l'Afrique occidentale, cependant musulmans. — Les gens d'Omar, commandés par son frère, durent se replier. El Hadj accourut et vint lui-même attaquer le camp d'Amar Ould Osman qui, malgré une brillante résistance, fut défait mais ne se soumit point. Il suivit les troupes d'Omar pas à pas, les harcelant sans cesse et avec le concours des Peulhs, le battit à son tour à Sambakha. Cependant El Hadj prit bientôt sa revanche et rejeta les Oulad M'Bark dans le désert.

Amar mourut peu de temps après. Plusieurs chefs se succédèrent sans laisser d'autre trace que leurs noms, jusqu'à un nommé Baddi Ould Mokhtar qui rouvrit les hostilités contre les gens d'El Hadj Omar. Ce dernier avait quitté le pays laissant le commandement de ses troupes à un de ses captifs, Mustapha, qui s'était acquis par sa valeur et son intelligence la confiance de son maître et possédait une énorme autorité sur les Toucouleurs qui l'accompagnaient.

Baddi vint jusqu'à Nioro, y pénétra et razzia complètement le village. Cependant Moustapha, qui ne s'endormait pas, lui donna la chasse, le rattrapa à Ouarguetta et lui reprit tout son butin plus les captifs et les femmes qui l'avaient accompagné. Baddi tenta un suprême effort pour reprendre ses biens, mais il fut de nouveau défait et dut demander la paix à Mustapha qui l'envoya

à Ségou traiter avec son maître. El Hadj la lui accorda ; mais Amar mourut mystérieusement au moment de son retour.

Son fils Ely prit le commandement des Oulad M'Bark. Il tenta plusieurs fois, mais sans succès, de leur rendre leur ancienne puissance. Les Oulad M'Bark durent se retirer dans le haut Sahel et ne redescendirent que lorsque nos troupes s'installèrent définitivement au Soudan.

Aujourd'hui nous les retrouvons divisés comme ils sont revenus du désert et, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, Ely qui, après la dispersion des Oulad M'Bark, était resté à la tête des Gachouch, est remplacé depuis 1895 par Sidi Ahmet Abiddin, son frère.

Les Oulad Mahmoud, comme les Oulad M'Bark, sont à peu près tranquilles. Ils comptent environ 10,000 individus dont 300 cavaliers et un millier de fantassins. Assez turbulents entre eux, ils ne sont pas extrêmement guerriers. Deux de leurs tribus, les Tiki et les Dzeimarik sont fréquemment en désaccord. Elles se pillent réciproquement et sans grand tumulte.

Les El Khouizi et les Askeur sont des tribus insignifiantes qui vivent en paix dans le cercle de Kayes.

Depuis le 1er octobre 1901, les Oulad M'Bark sédentaires paient un droit fixe tous les ans en remplacement des droits de pacage.

OULAD NACER

Population approximative : 12,000; — guerriers de toutes les fractions réunies : fantassins, 1,500 ; cavaliers, 400.

Les Oulad Nacer sont en quelque sorte les frères des Trarza, des Oulad Abdallah, des Oulad M'Bark et des Oulad Yahia ben Othman de l'Adrar.

Ils vivent sur de longs territoires de parcours, au nord des autres tribus, de Oualata jusqu'à l'Adrar.

Ce sont les plus sauvages, les plus voleurs et les plus batailleurs de tous les Maures, qui le sont cependant tous pas mal.

Les Oulad Nacer sont actuellement divisés par leurs dissensions politiques en trois groupes que l'on distingue sous le nom de leurs chefs :

Les Oulad Nacer d'Amar Ould Lahbib ;

Les Oulad Nacer d'Amada Ould Mohamed Boura ;

Les Oulad Nacer de Lamba Ould Seneyba.

Les Nacer d'Amar comprennent :

Les Oulad Soubeyssou, grande tribu qui se divise encore en plusieurs fractions : les El Aly Boussouna ; les El Amar Ould Soubeyssou ; les El Chaze ; les Khab El Beyra, haratines ; les Khab El Koheul, haratines ;

Les Oulad Saïd ;

Les El Hénatéré.

Les Nacer d'Amada se composent :

Des Oulad Ayematouk Arabi ;

El Boubakar Arabi.

Les Nacer de Lamba, commandés par Fall, son fils, ne sont que la réunion de tous les El Abdoul Kérim Arabi.

Depuis cette année d'ailleurs, ces derniers, tout en conservant leur propre chef, Fall Ould Lamba, se sont rapprochés des Nacer d'Amar Ould Lahbid qu'ils ont reconnu comme chef général.

Toutes les tribus maraboutiques des Oulad Nacer ne suivent pas les fluctuations politiques qui divisent les guerriers. Elles restent pendant toute la saison sèche sur nos territoires où elles acquittent régulièrement le droit de pacage et ne remontent un peu dans le Nord que pendant l'hivernage.

Ces tribus de tolba sont :
Les El Zeidan ;
Les El Sidi Amar ;
Les El Abdoul Ouahad ;
Les Amar Beyou ;
Les El Mohamed Sira ;
Les El Ahtir ;
Les El Amar Talib ;

Les Oulad Nacer seraient encore des descendants du célèbre Beni Hassan, Makh Far, qui fut le grand-père de Terrouze et de Barkani. Leur aïeul Naceri, serait fils ou petit-fils de ce dernier et conséquemment le frère de Keroum dont la souche fructueuse donna les chefs de tous les Oulad Abdallah, Brackna, Nokhmakh, Oulad Ely.

Quoi qu'il en soit de cette descendance, s'ils ont gardé la sauvagerie, la nomadité et l'esprit de combativité des conquérants arabes qui les soumirent, il n'est point douteux que des croisements fréquents avec les noirs des pays où ils vinrent s'établir altérèrent sinon leurs mœurs du moins leur sang. Incontestablement encore, ils furent de ces princes El Arbia qui tinrent longtemps sous leur domination les tribus vaincues des zenaga et les asservirent dans un état voisin de la captivité. Les princes El Arbia qui tinrent en dépendance la masse de ces berbères écrasés que nous retrouvons les uns encore dominés chez les Trarza, libres chez les Dowich et chez les Mechdouf, ont laissé chez les Oulad Nacer la trace encore vivace de leur race dans le nom de certaines tribus, les El Abdoul Kerim Arabi, les Oulad Ayematouk Arabi et les El Boubakar Arabi, par exemple.

Leur organisation politique, bien que modifiée par les événements nombreux qui les ont mis en contact avec des masses de tributaires révoltés, n'en a pas moins gardé son empreinte première et on retrouve chez eux la même distinction de caste que chez les Trarza.

Il y a encore les tribus essentiellement guerrières, les tribus d'haratines, comme les Khab El Beyra et les Khab El Koheul, les tribus maraboutiques et purement commerçantes, et les tributaires. Ces derniers leur ont en partie échappé; mais ils existent encore effectivement chez les Mechdouf et les Hammounat où ils se sont réfugiés, dont ils font partie et d'où ils ne cessent pas cependant de payer à leurs anciens maîtres des redevances qu'ils se croient encore obligés de donner ou qu'ils ne se sentent pas encore en état de leur refuser.

L'histoire des Oulad Nacer est assez obscure pour le moment. Toutefois, des noms tenant lieu de généalogie nous apprennent que dans le XVIII[e] siècle vivait un chef des Oulad Naceur qui aurait eu au milieu de son peuple de voleurs et de guerriers une grande réputation de justice et de sainteté. Mais les Nacer, toujours connus par leurs brigandages, leurs rapines et leur mauvaise foi, doivent avoir des notions très vagues de sainteté et de justice.

Ce grand chef se nommait Mohamed l'Bakar, fils d'un certain Amar, fils lui-même de Moussa, lequel était le fils d'Ely dont le père Châri descendait de Soubeyssou fils de Nacer ou Naceri qui a donné son nom à la tribu.

Tous ces gens-là ne semblent pas avoir accompli des faits très remarquables : ils se sont battus, ont pillé et sont morts.

Vers 1800 Mohamed l'Bakar laisse deux fils : Mohamed l'Boura qui prend le pouvoir et Lahbib, plus jeune mais très ambitieux qui ne s'incline point devant l'aîné de la famille et groupe autour de lui tous les mécontents de la tribu. Une scission violente se produit, les Oulad Nacer se trouvent bientôt partagés en deux camps ennemis.

Cette division, nous la retrouvons aujourd'hui.

Jusqu'en 1895, leur histoire est mal connue. A cette époque, à la suite de nombreuses attaques contre nos villages indigènes et contre des caravaniers tolba, une de leurs caravanes fut arrêtée à Médine, saisie et les chefs emprisonnés. C'était une troupe des Sidi Ahmet Lahbib. L'autre fraction des Oulad Nacer était alors commandée par Bakar Ould Ahmet. Les mesures prises contre eux à ce moment ne tardèrent pas à réduire à la dernière extrémité les chefs des Sidi Ahmet Lahbib, contre lesquels Bakar exerçait, de son côté, d'incessantes attaques et ils vinrent demander l' « aman » en mai 1895. Un traité fut passé; on oublia les fautes commises,

et la permission de venir commercer dans nos provinces fut accordée aux Sidi Ahmet Lahbib, à la condition qu'ils nous prêteraient leur aide contre l'autre groupe des Nacer. Ce fut promis. Promesse de Maures. — Bientôt une caravane de 1,000 chameaux venue pour vendre de la gomme et du sel, enleva une énorme quantité de mil, et, peu de temps après, sous le prétexte de se battre avec Bakar, Sidi Ahmet amena toutes ses tribus près du campement de son adversaire et commença à négocier sa trahison.

Les pourparlers étaient entamés ; Sidi Ahmet Lahbib était là avec les El Soubeyssou, les Oulad Abdoul Kerim, les El Boubaker et les Ayematouk quand brusquement le chef de cette dernière tribu mourut une nuit de la piqûre d'un serpent.

Les notables se réunirent pour élire un chef. Sidi Ahmet Lahbib présidait. Il se leva et, dit le rapport du capitaine de Lartigue, auquel j'emprunte ces détails, faisant ressortir que leur traité avec les Français allait les empêcher de piller, que Samba (chef des Oulad Abdoul Kerim) et Amada (chef des El Soubeyssou) avaient l'intention de s'y conformer, qu'ils n'allaient plus avoir les belles occasions de faire fortune qui se présentaient jadis à eux, le meilleur pour eux était de passer chez Bakar qui, lui, ne ferait jamais aucune tentative de rapprochement avec des Français.

Les Ayematouk, persuadés, lèvent le camp et se rendent chez Bakar qui, sans perdre de temps, heureux de cette recrue inespérée, attaque les chefs restés fidèles à notre traité, les bat et les oblige à la fuite. Samba et Amada se réfugièrent chez les Oulad M'Bark.

Cette trahison n'eut pas tout le succès qu'en attendaient ses auteurs. Au bout de peu de temps, Sidi Ahmet Lahbib ne recevant rien de ce que lui avait promis son neveu Bakar, s'échappait et allait rejoindre Samba et Amada chez les Oulad M'Bark où vinrent bientôt les retrouver les Ayematouk mécontents et désabusés.

C'est à ce moment qu'accompagnés du chef des Oulad M'Bark, Ely Ould Mokhtar, ces trois chefs vinrent à Nioro demander notre appui. Cent cinquante Sarrakolés furent placés sous le commandement d'Ely Mokhtar ; Samba et Amada réunirent des cavaliers et il fut décidé d'attendre une occasion et de surprendre Bakar la nuit dans son campement. Mais cette occasion se présenta bientôt si belle que le commandant du cercle de Nioro lança brusquement sur le chef des Oulad Nacer un peloton de spahis qui, en quarante-huit heures, et après une marche de nuit à travers le défilé rocheux

de Téranné, tomba à l'improviste sur le camp de Bakar. Celui-ci prit la fuite sans combattre, abandonnant ses gens qui ne tardèrent pas à suivre son exemple, laissant entre nos mains 10,000 moutons, 1,000 chameaux, 500 ânes, 300 bœufs et de nombreux captifs.

Peu de temps après il faisait demander la paix qui lui était accordée en février 1896. Bakar mourut en 1897 et fut remplacé par son frère Amar Ould Lahbib qui a donné son nom à la fraction importante des Oulad Naceur qu'il commande.

Depuis cette époque, les Oulad Naceur d'Amar font peu parler d'eux. Leur chef intrigue encore pour se créer des alliances. Ennemi des Mechdouf, qui ont donné l'hospitalité aux tribus d'Amada, il essaie de leur créer des embarras en soutenant les Hammounat dissidents ; d'autre part, il prête son concours à Sidi Mohamed qui, avec les Souaker, cherche à renverser son frère, Sidi El Mokhtar, chef des El Sidi Mahmoud. Entre temps il s'occupe de consolider son alliance avec les Kounta pour résister aux Dowich qui l'ont vu avec déplaisir transporter ses campements vers le Tagant. Mais toutes ces intrigues n'aboutissent à rien de sérieux. Amar n'en continue pas moins ses pillages et ses vols sur les caravanes de passage.

Pour le moment, les Oulad Nacer d'Amar nomadisent très au nord des Mechdouf, des El Sidi Mahmoud, avec les Kounta vers le Tagant et le M'Baten. Ils tendent à se rapprocher de leurs anciens campements vers la forêt de gommiers de Djemnek.

Ils sont réconciliés avec les Oulad Nacer Samba, commandés maintenant par Fall Ould Samb. Ces derniers ne comptent d'ailleurs qu'une vingtaine de tentes.

Les Nacer d'Amada vivent au milieu des Mechdouf ; ils ne paient aucune contribution aux chefs de ces derniers ; Amada, prince des El Arbia, ne pouvant consentir à donner une redevance quelconque à Mohamdoul Mokhtar, un « lahma », un zenaga, un tributaire !

L'ensemble de la population des Oulad Nacer peut être évalué à 12,000 personnes, 5,000 avec Amar, 7,000 avec Amada. Réunis, les Oulad Nacer pourraient à peu près mettre en ligne 400 cavaliers et 1,500 fantassins.

Les Oulad Nacer perçoivent des redevances chez les Macina et les Oulad Billo qui habitent l'oasis de Tichitt.

KOUNTA

Population approximative, 5,000 ; — guerriers : fantassins, 800; cavaliers, 100.

Chef des Kounta du Sahel : Mohamed El Mokhtar Ould Hamid.

Les Kounta ont été longtemps une des tribus les plus importantes et les plus belliqueuses. Leur origine remonterait au XVe siècle où l'ancêtre Sidi Mohamed El Kounti, originaire de la tribu de Toraïch, aurait groupé sous ses ordres les tribus batailleuses du nord du désert.

Son fils, Sidi Ahmed El Bakkay, maintint dans l'obéissance les sujets de son père; mais à sa mort les Kounta se divisèrent. Une partie alla s'établir à Oualata et plus tard à Tombouctou. L'autre se fixa dans le Tagant. Ils auraient primivement habité le Touat.

A l'heure actuelle nous les retrouvons en trois groupes principaux, répartis dans le désert.

1° A l'Est dans la région de Tombouctou :

Les El Sidi El Mokhtar Kounti, tribu de marabouts très estimés et très influents, ce qui toutefois ne les empêche pas d'être aussi guerriers que leurs voisins ;

2° Dans le sud de l'Adrar :

Les Kounta Sidi M'Ahmet, assez nombreux et assez puissants;

Les Kounta Moutarambrine, dont une fraction de peu d'importance d'ailleurs est venue se fixer sur les bords du Sénégal en face du Lao et des Irlabés.

3° Les Kounta de l'Ouest qui nous occupent plus particulièrement et qui habitent le Tagant et le Djemra (dans le Hodh) comprenant trois grands groupes :

Les Oulad Sidi Boubakar ;

Les Oulad Bousseïf;

Les Oulad Sidi El Hayballah,

tous les trois commandés actuellement par Mohamed El Mokhtar Ould Hamid, vieillard d'environ 60 ans, qui, bien que jouissant près des Maures d'une grande réputation de guerrier, ne se met plus guère en avant. Son frère, Ahmet Ould Ahmet, âgé de 50 ans à peu près, le supplée dans ses campagnes. C'est ce dernier qui, en cas de décès du chef actuel, prendrait très probablement le commandement des Kounta. Ahmet Ould Ahmet serait un pillard assez pacifique, si ces mots peuvent être assemblés.

Chacun des trois groupes en question se subdivise encore :

a) Les Oulad Sidi Boubaker, en deux fractions.

Les Oulad Sidi El Ouassy, appelés Oulad Sidi Boubakar Khadarah (haratines);

Les Oulad Sidi Boubakar El Hamouk (rouges).

Le chef général des Kounta de l'Ouest, Mohamed El Mokhtar Ould Hamid, descend des Oulad Sidi El Ouassy, c'est-à-dire qu'il porte dans ses veines une quantité appréciable de sang noir.

Tous les Kounta, d'ailleurs, sont beaucoup plus foncés que les autres Maures.

Ces tribus, après une longue guerre avec les Dowich, se sont retirées dans le Hodh. Elles vivent en ce moment avec les Oulad Nacer afin de pouvoir résister aux El Sidi Mahmoud, leurs éternels ennemis qui les jetteraient, s'ils étaient seuls, hors du Djemra.

b) Les Oulad Bousseïf sont également partagés en deux fractions :

Les Oulad Bousseïf Koheul (noirs);

Les Oulad Bousseïf Bouid (blancs).

La première fraction, qui est en paix avec les Dowich, vit avec eux dans le Tagant. Elle a pour chef Sidi Ould Ahmed Abd.

La seconde, commandée par Sidi Mohamed El Kounti, se trouve avec Ould Hamid dans le Djemra.

c) Le troisième grand groupe des Kounta de l'Ouest, qui est certainement le plus important, se subdivise en quatre fractions :

Les El Likessar, famille du chef des Oulad Sidi El Hayballah : Sidi Imhamed Ould Ahmed ;

Les Oulad El Bakh, chef : Ould Sidi Mohamed ;

Les Oulad Tankia, chef : Imhamed Ould Sidi Aly ;

Les Arkabat, chef : Ould Kayaroum.

Toutes ces fractions habitent le Tagant, sauf les Oulad El Bakh qui se sont réfugiés dans le Hodh auprès de Ould Mokhtar Ould Hamid.

Ces groupes de marabouts guerriers ont des tributaires répartis entre eux, mais qui appartiennent individuellement aux tribus zénaga suivantes :

Les Izkhaïmat ;
Les Istaïlat ;
Les Libraikat ;
Les Zakhoura.

Ces tributaires, qui combattent en temps de guerre avec leurs propriétaires, ne paient pas de redevances régulières. Ils ne sont pas pour cela à l'abri des contributions que leurs maîtres leur demandent assez fréquemment sous le nom euphémique de cadeaux.

La plus grande partie de ces zenaga se trouve avec les Oulad Bousseïf Bouid, dans le Hodh.

La plupart des Kounta exploitent la grande Sebkha d'Ijil, à l'ouest de l'Adrar, et les salines des environs de Tichitt où ils recueillent le sel en vrac. Ils font aussi le commerce de la gomme et des troupeaux. Ils écoulent leurs produits principalement dans le cercle de Nioro (Soudan).

On estime à environ 5,000 le nombre des individus des trois grandes fractions des Kounta de l'ouest, en comptant qu'ils ne peuvent guère mettre en ligne plus de 200 cavaliers et 800 fantassins.

Les Kounta du Sahel occupent la partie ouest du Hodh, entre Oualata et le Tagant, et remontent dans le Nord jusqu'au delà de Tichitt dont les habitants sont en partie leurs tributaires.

Les Kounta sont rarement en rapport avec nous. Alliés avec les Oulad Nacer, ce sont ces derniers qui leur servent d'intermédiaires.

Leur histoire est encore peu connue. Nous les retrouvons de temps à autre prêtant leur appui à quelque tribu du désert, puis rompant leur alliance brusquement pour prendre les armes contre leurs amis de la veille.

Les seuls ennemis vis-à-vis desquels ils n'ont jamais désarmé sont les El Sidi Mahmoud. Ces derniers, qui étaient autrefois leurs tributaires, les ont considérablement affaiblis en s'affranchissant. Depuis cette époque les luttes se sont renouvelées, espacées, mais

n'ont jamais cessé réellement. Ce sont des ennemis héréditaires irréconciliables.

En 1880, lorsque les Dowich, Abakak et Chrattit, réunis pour la première fois contre leurs anciens tributaires, les El Sidi Mahmoud et les Mechdouf, sentent qu'ils vont être écrasés, ils font appel aux Kounta qui leur apportent leur appui et leur permettent la résistance. Mais depuis, les relations se sont rompues. Les Abakak ont eu de nombreuses rencontres avec les Kounta qu'ils avaient en partie chassés du Tagant. C'est ce qui explique la présence de ces derniers dans le Djemra. Cependant ils nomadisent encore au milieu des campements des Dowich.

Ils ont de tout temps été alliés aux Oulad Nacer. A la suite de razzias commises par eux sur nos frontières avec quelques tribus de ces célèbres pillards, l'entrée de nos cercles du Sahel leur avait été interdite. Lorsque Bakar Ould Ahmet Lahbib, chef des Nacer, vint faire sa soumission et qu'il eut obtenu l'aman à la condition de reconnaître notre autorité, les Kounta suivirent de près son exemple.

Ils n'ont pas pour cela renoncé à leurs pillages réguliers. Les habitants de l'oasis de Tichitt sont les premiers à en souffrir. Non seulement ils leurs paient une redevance, ainsi d'ailleurs qu'aux Oulad Nacer, mais ce tribut non volontaire qu'ils donnent au chef des Kounta ne met pas leurs caravanes à l'abri des attaques de ses guerriers.

Tichitt est une ville située à environ 150 kilomètres au N.-E. de Tijikjé. Elle est placée au milieu d'une oasis de dattiers. Les maisons en pierre y ont toutes des terrasses. Les habitants y sont à peu près au nombre de 4,000 (?) occupant deux quartiers distincts. L'un de ces quartiers est peuplé par les Oulad Bilho, l'autre par les Macina. Les premiers paraissent venir des anciens habitants de l'Adrar, les autres du croisement de quelques Maures avec les indigènes du Macina dont ils ont conservé le nom. Le chef des Macina est Mohamed Ould Hamerick ; celui des Oulad Bilho, Theya Ould Ely. Les uns et les autres sont des tolba qui ne s'occupent que de culture, d'élevage et de commerce. Ils ont de fréquentes relations avec le Maroc dont ils apportent les étoffes, les soies et les tapis aux tribus du désert.

Aussi les habitants de Tichitt, pressurés, écrasés de charges, de demandes auxquelles ils ne peuvent se soustraire, traqués encore

dans leurs déplacements, attaqués dans leurs caravanes, exploités dans leurs transactions, demandent-ils à grands cris notre installation chez eux. Les habitants de Tichitt, pour éviter des contributions incessantes sont obligés de modifier constamment les itinéraires de leurs caravanes. Ils prétendent qu'un poste de 25 hommes de nos troupes régulières suffirait à les protéger. Ce chiffre est évidemment trop minime ; mais cette demande est, du moins, une indication qu'on doit retenir.

Les Kounta Moutarambrine, qui habitent sur la rive droite du Sénégal, en face du Lao, descendent eux aussi de Sidi Mohamed El Kounti.

Ils ont pour chef Mohamed Lamine Ould Regak. Ce chef a avec lui 11 tentes de princes et une centaine d'haratines. Il perçoit l' « assaka » chez tous les Touabir (Oulad Abdallah) à raison de 1 0/0 sur les moutons et les chèvres.

Cette petite tribu, jalouse sans doute des luttes de ses voisins, eut aussi quelques démêlés avec les El Sidi Mahmoud. La première fois en 1859, à Dagaly, sur la rive droite en face d'Oulaldé et de Cascas, la seconde fois en 1867, à Sino Gaby, en face de Souraye (Lao).

A chacune de ces batailles les Moutarambrine furent battus. Cela les inclina au calme et à la tranquillité.

En 1898, Mohamadou Kariri, frère d'Ahmedou, roi des Brackna, étant venu piller chez les Moutarambrine et leur ayant tué deux hommes, leur chef Mohamed Lamine Ould Regak, alla demander justice au chef des Brackna. Celui-ci lui répondit qu'il allait faire une enquête et se contenta, peu de temps après, d'enlever les troupeaux des plaignants.

Lamine alla chercher du secours chez ses frères du Tagant qui l'aidèrent à attaquer les Oulad Seïd. Des pourparlers furent alors engagés qui n'aboutirent point.

Depuis cette époque les Kounta Moutarambrine sont alliés aux Nokhmakh et aux Oulad Ahmet.

MECHDOUF

Population approximative, 50,000 ; — guerriers : fantassins, 4,000 ; cavaliers, 1,000.

Chef : Mohamdoul Mokhtar.

Hammounat.

Population approximative, 15,000 ; — guerriers : fantassins, 1,200 ; cavaliers, 400.

Chef en temps de paix : Ould Brahim ; — chef en temps de guerre : Hammouni Ould Sidi Brahim.

Talib Mohhtar.

Population approximative, 1,500.

Chef : Tarouad Ould Cheikh Ould Addarami.

MECHDOUF

Les Mechdouf forment aujourd'hui la tribu la plus nombreuse du désert. Ils étaient autrefois tributaires des Dowich et sous l'impulsion vigoureuse d'un de leurs chefs, Ahmet Mahmoud Ould Mohamet, ils secouèrent le joug des Chrattit et vinrent se fixer dans le Sahel. Leurs territoires de parcours s'étendent au nord des cercles de Sokolo, de Goumbou et de Nioro, ce qui ne les empêche pas de pousser des pointes jusqu'à Tichitt dans le Baten et même jusqu'aux frontières de l'Adrar.

Divisés autrefois en deux partis, ils se sont réunis depuis plus de six ans sous l'autorité d'un chef unique : Mohamdoul Mokhtar des Oulad Maham.

Chez les Mechdouf il n'existe point de distinction de classe parmi les tribus, leur origine étant à peu près commune. Tous sont d'anciens tributaires qui, soit en bloc, soit individuellement, ont brisé les liens qui les retenaient en dépendance. La grande majorité vient, comme il est dit plus haut, des Dowich.

Les principales tribus sont :

1° Les Oulad Maham, chef : Mohamdoul Mokhtar, chef de toutes les tribus ;

2° Les El Beytat, chef : Mokhtar Ould Dzéhebi ;

3° Les Zoumarik, chef : Nakhari Ould Dzéhebi ;

4° Les Oulad Salah, chef : Ahmet Saloum Ould Kini ;

5° Les Ouleydat, chef : Ely Ould Ely Cheïda ;

6° Les Ouley dat Zenabza, chef : Sidi Aly Ould Kahbi ;

7° Les Oulad Mellouk ;

8° Les Oulydat Tizar ;

9° Les Ouleydat Deïat, chef : Cheikh Mokhtar Ould Kini ;

10° Les Ataris ;

11° Les Oulad Khaira, chef : Sidi Ould Boubak ;

12° Les Mzazka, dont la plus grande partie est passée chez les Oulad M'Bark.

Il n'existe chez les Mechdouf qu'une seule tribu maraboutique, les Talib Mokhtar.

La population des Mechdouf est évaluée à environ 50,000 âmes. On estime qu'ils peuvent mettre en ligne 1,000 cavaliers et 4,000 fantassins.

C'est vers 1850 que les Mechdouf se soulevèrent et échappèrent aux Dowich. Ils furent, peu de temps après, les seuls Maures qui prêtèrent leurs concours à El Hadj Omar.

Les Mechdouf, qui avaient donné l'exemple de l'émancipation en grand nombre, ne tardèrent pas à voir augmenter leurs forces de toutes les fuites des tributaires oppressés qui étaient assurés de trouver auprès d'eux une protection efficace.

Pendant plusieurs années ils eurent à subir de rudes attaques. Les guerres succédèrent aux guerres ; il leur fallut gagner leurs territoires de parcours au milieu des tribus les plus pillardes et les plus batailleuses.

C'est ainsi qu'ils eurent à lutter contre les El Sidi Mahmoud, contre les Oulad Nacer, contre les Oulad Mahmoud et contre les Oulad M'Bark qui étaient extrêmement nombreux et qu'ils ont réduits à n'être plus qu'une tribu de peu d'importance.

En 1890, pour ne pas nous attarder loin dans les événements du passé, les Mechdouf étaient commandés par Mohamed Mahmoud Ould Ahmet Mahmoud. Une grande fraction de leur groupement, les Hammounat, fort turbulente et peu maniable, avait alors à sa tête un homme d'une violence extrême. A la suite d'une grande discussion, les deux chefs réunirent leurs forces respectives et les hostilités divisèrent en deux camps rivaux et jaloux les Mechdouf autrefois unis. Cette rivalité dura plusieurs années. Le successeur de Mohamed Mahmoud, Ely Ould Ely Mahmoud, ne put pas mieux que lui faire rentrer dans l'obéissance les Hammounat révoltés. Mais dans l'entourage du chef vivaient deux hommes qui ne voyaient point avec plaisir Ely commander aux Mechdouf. C'étaient son propre frère Mokhtar Cheikh et le neveu de ce dernier Mohamdoul Mokhtar, âgé seulement de 26 ans. Mokhtar Cheikh envieux du pouvoir ne cachait pas assez ses opinions pour n'être pas très surveillé. Bientôt les Mechdouf se divisèrent encore en deux partis :

celui d'Ely et celui de Mokhtar Cheikh. Cela ne suffit point à ce dernier ; il commit alors son neveu, Mohamdoul Mokhtar, homme énergique et de décision, à l'exécution de ses projets. De cette entente résulta l'assassinat d'Ely Ould Ely Mahmoud, assassinat qui porta Mokhtar Cheikh à la chefferie générale des Mechdouf.

Cet événement ne changea guère la situation. Les Hammounat refusaient toujours de reprendre leur position ancienne. Alliés aux Oulad Nacer, ils tenaient hardiment tête aux Mechdouf et de concert avec leurs amis, pillaient avec une égale indifférence les caravanes, les tribus des Mechdouf et les villages de nos cercles de Nioro et de Goumbou. Mokhtar Cheikh profita adroitement de cette circonstance pour se rapprocher de nous et réclamer notre appui. Le colonel Archinard, se trouvant à Goumbou, le reçut le 28 février 1892. A la suite de cette entrevue, le colonel interdit aux Hammounat et aux Oulad Naceur l'entrée de notre territoire et Mokhtar Cheikh retourna chez ses gens avec un nouveau prestige.

Cependant Mohamdoul Mokhtar, neveu du chef des Mechdouf, qui avait supprimé d'un coup de fusil son oncle Ely pour permettre à son autre oncle Mokhtar Cheikh d'arriver au pouvoir, n'avait point perdu le souvenir de la facilité avec laquelle les chefs se succèdent ou se remplacent chez les Maures. Tous les mécontents se tournaient vers lui et son entourage, composé de ses sept frères d'abord qui lui constituaient une fidèle garde du corps, le poussait à s'emparer du commandement à son tour

Mokhtar Cheikh sentait de jour en jour diminuer son autorité d'autant qu'il voyait croître près de lui celle de son neveu, s'affirmant de plus en plus son rival. La lutte devenait difficile. Mohamdoul Mokhtar avait épousé une fille de Mokhtar Cheikh et, par sa femme, le compétiteur du chef des Mechdouf se tenait au courant de ce que préparait son oncle. Les deux joueurs savaient à quoi s'en tenir sur le compte de chacun d'eux. Mohamdoul Mokhtar était gardé par ses frères, nombreux et décidés à le faire réussir, et le jour vint où Mokhtar Cheikh, préférant la sécurité à la puissance, sentit qu'il n'avait plus de salut que dans la fuite. Il partit laissant la place à son neveu et se réfugia chez les Hammounat.

Au commencement de 1898, Mohamdoul Mokhtar se trouve donc chef des Mechdouf. Il compte avec lui quelques Hammounat qu'il croit fidèles et une fraction des Oulad Nacer du parti d'Amada

qui déjà, depuis quelque temps, ont abandonné leurs frères de tentes. Mais il a devant lui Amar et tous les Oulad Nacer et les Hammounat, toujours hostiles aux Mechdouf.

Cet état de choses qui tient constamment en armes les Maures les uns contre les autres, n'empêche nullement les vols de caravanes, les déprédations et les violences même sur notre territoire. En juillet de cette même année 1898, nous sommes contraints de lancer une colonne volante qui pousse une pointe de 150 kilomètres jusqu'à Néma dans le Sahel, au nord de Oualata, pour châtier les Mechdouf. Le résultat de ce raid dans le désert ne se fait pas attendre. Outre les prises de bétail, dès que nous faisons annoncer que la guerre étant déclarée, les Mechdouf n'ont plus le droit de pénétrer sur notre territoire, nous voyons le vide se faire autour de nos adversaires. Les Oulad Nacer et les Hammounat, qui étaient prêts à traiter avec Mohamdoul Mokhtar, coupent les pourparlers, les Oulad Mahmoud proposent de marcher avec nous et cette situation, dont le chef des Mechdouf se rend vite compte, le décide bientôt à traiter.

Il vient lui-même faire sa soumission, accepte nos conditions : restitution des gens et des biens pris en 1897, restitution des biens enlevés lors des derniers pillages, paiement d'indemnités à tous les villages lésés, paiement d'une indemnité de guerre.

Certes l'exécution de ces conventions ne va pas sans quelques difficultés ; mais il s'exécute et quand, en 1899, l'aman est accordé à tous les Maures du désert, Mohamdoul Mokhtar se trouve en présence d'une mesure de grâce dont il n'a plus besoin de profiter.

Depuis cette époque, le calme se maintient à peu près complet. Les Hammounat semblent tolérer Mohamdoul Mokhtar comme chef général des Mechdouf dont ils reconnaissent apparemment l'autorité ; mais l'esprit d'insoumission ne cesse point de fermenter en eux, bien qu'ils lui paient, mais très irrégulièrement, des redevances d'ailleurs légères.

En résumé, les Mechdouf forment aujourd'hui la tribu avec laquelle nous sommes en meilleurs termes. Leur chef, intelligent, adroit et relativement correct dans ses rapports avec nous, est un allié qui pourra nous être utile. Sidi El Kheir, chef religieux des Talib Mokhtar, très influent dans la région, a sur lui une assez grande autorité.

Hammounat.

Les Hammounat, comme il a été expliqué en parlant des Mechdouf, forment une des grandes fractions de cette tribu de zenaga émancipés. Ils sont remarquablement guerriers et pillards.

Toutefois, aujourd'hui, après s'être pendant plusieurs années séparés violemment des Mechdouf, ils sont en voie d'apaisement et vivent sous l'autorité au moins nominale de Mohamdoul Mokhtar.

Ils se subdivisent en plusieurs familles :

Les Lekhlal ;
Les Delakene ;
Les Oulad Zenafi ;
Les Oulad Douamiss ;
Les El Gayerid ;
Les Barbattid ;
Les Moukaitiz ;
Les El Abdallah ;
Les El Seif.

On estime l'ensemble de leur population à 15,000 individus et on pense qu'ils ne peuvent guère réunir plus de 1,200 fantassins et de 400 cavaliers.

Les Hammounat ont toujours deux chefs, un qui les dirige pendant la paix, un autre qui les conduit pendant la guerre. Ces chefs sont toujours choisis dans la tribu des Lekhlal.

Ce sont aujourd'hui, pour la paix Ould Brahim et pour la guerre Hammouni Ould Sidi Brahim.

Talib Mokhtar.

Parmi les Mechdouf vit une tribu de marabouts, les Talib Mokhtar qui jouit dans tout le Sahel d'un très grand respect.

Ils ont actuellement pour chef Taourad Ould Addarami.

Taourad Ould Addarami est le petit-fils d'un cheikh resté l'objet d'une profonde vénération, Sidi Mohammed Fadel, dont le tom-

beau religieusement entretenu à Mamouddi, à 130 ou 140 kilomètres au nord de Goumbou, près du puits de Diaddé, est l'objet de fréquents pèlerinages. A côté de ce tombeau les Talib Mokhtar ont élevé une mosquée qu'ils appellent Dar-es-Salam (maison de la prière).

Ce Mohammed Fadel eut de nombreux enfants. Plusieurs de ses fils occupent dans le monde religieux du désert des situations d'une grande influence, entre autres Cheikh Ma El Aynine qui vit dans le Saguiet El Hamra où on le dit Caïd du sultan du Maroc et Cheikh Saad Bou chez les Trarza près de l'Adrar.

Les Talib Mokhtar comptent une dizaine de fractions ou pour mieux dire de familles :

Les El Mohamed Fadel, chef : Taourad Ould Cheikh Ould Addarami ;

Les El Hadj Nioukaye ;

Les El Ouadat ;

Les El Haïssoud Ahmed ;

Les El Cheïkh Talmout ;

Les El Nouiguen ;

Les El Abakken ;

Les El Cheïkh Sidi Kheir Ould Mohamed Fadel ;

Les El Cheïkh Kalya ;

Les El Heyba ;

Les El Dié.

Les Talib Mokhtar ne comptent pas plus de 1,500 personnes tout compris, hommes libres, femmes, enfants et captifs. Ils vivent avec les Mechdouf depuis bientôt trente-cinq ans. Ils ne s'occupent que de commerce et d'instruction et sont presque tous lettrés. Leurs chefs principaux sont Taourad Ould Addarami, son frère Abbas Ould Addarami et leur oncle Cheikh Sidi El Kheir.

Sidi El Kheir a une très grande influence et une haute autorité morale dans toute la région. Il nous sert, ainsi que ses neveux, d'intermédiaire auprès des chefs maures du Sahel depuis plusieurs années avec droiture et fidélité.

Pour faciliter son voyage à Tombouctou et à Araouan, M. Coppolani avait eu recours à Sidi El Kheir et, en récompense, lui avait fait accorder l'exemption du droit de pacage pour ses troupeaux. Cette faveur avait un peu rendu jaloux son neveu Tarouad, le chef général de la tribu ; mais ce bénéfice lui fut aussi accordé lorsque,

quelque mois plus tard, l'aman général ayant été accordé à toutes les tribus maures, Tarouad fut chargé, avec Sidi El Kheir, d'aller annoncer cette nouvelle aux chefs qui nous avaient pillés.

Ces chefs religieux sont surtout en rapport avec les Mechdouf. Leur influence peut nous être très utile, d'autant plus qu'ils se déplacent facilement, viennent fréquemment à Goumbou et même à Nioro. Il suffit seulement de vérifier leurs renseignements, en n'oubliant pas qu'ils ont trop d'avantages dans leur rôle pour ne pas faire un peu de zèle. Ils voient d'abord grandir leur influence puisque leurs services paraissent indispensables aux Français ; ils reçoivent des cadeaux de la part des chefs maures près desquels nous les envoyons et ils en reçoivent enfin de notre côté, en récompense de leur entremise ou de leurs renseignements.

Les Talib Mokhtar habitent le Hodh, autour de Dar-es-Salam. Ils viennent faire pâturer leurs troupeaux dans le Ouagadou, auprès de Goumbou.

Deux centres principaux appellent l'attention dans l'immense territoire où évolue et nomadise la masse turbulente des Mechdouf. Le premier de ces centres, Oualata, à environ 350 kilomètres au nord de Sokolo, est une des plus grandes villes du désert. Les Maures la disent plus étendue que Tombouctou et estiment à près de 8,000 le nombre de ses habitants. Construite au fond d'un cirque à pentes rocheuses et à pic au milieu des grandes plaines sablonneuses, elle a des rues étroites où quatre chevaux au plus peuvent passer de front. Toutes les maisons sont construites en pierre et ont un premier étage.

Deux constructions particulières attirent par leurs dimensions au moins les regards des voyageurs ; la mosquée et la forteresse. La mosquée est immense et peut contenir toute la population mâle de la ville. De sa terrasse on domine tous les environs. Il en est de même de la forteresse, grand bâtiment percé de créneaux et commandant toute la ville.

La grande mosquée est réservée aux Chorfa. Les autres marabouts, El Barten Mehageb, Lakhlal et Deylifa, possèdent deux autres petites mosquées qu'ils fréquentent seuls.

Les écoles sont assez importantes et reçoivent beaucoup d'élèves.

La population, de mœurs pacifiques, se compose en majeure partie de marabouts et de commerçants. Il n'existe toutefois pas de marché en plein air par crainte des voleurs qui ne manqueraient

pas de piller les étalages et, comme dans toutes les villes du désert, les transactions commerciales se font dans l'intérieur des maisons.

Cinq grandes familles se partagent la ville :

1° Les Chorfa, marabouts originaires du Touat, les plus nombreux mais aussi les plus tranquilles. Ils ont pour chef Sidi Ould Belli, qui nous verrait sans peine nous installer parmi eux ;

2° Les Mechdouf, moins nombreux, mais plus courageux et plus riches. Ils forment le parti influent et ont pour chef local Talib Boubakar. Ce n'est qu'un chef de fraction et non le chef de Oualata ;

Le vrai chef est Mohamdoul Mokhtar qui commande aussi bien les nomades que les sédentaires ;

3° Les El Barten ;

4° Les Mehajib qui sont alliés avec les Chorfa ;

5° Les Deylifa et les Lakhlal qui forment un clan à part.

C'est parmi ces derniers qu'habite un nommé Mohamed Yayé, marabout fameux par ses nombreux voyages à la Mecque, fanatique ardent et un des adversaires les plus acharnés de la pénétration française. Mohamed Yayé est un esprit intrigant.. Il vit en mauvaise intelligence avec le chef des Mechdouf et a déjà essayé, mais sans succès, de le brouiller avec son premier lieutenant Talib Boubakar.

Mohamdoul Mokhtar tient la ville en son pouvoir grâce à la forteresse dont il a été parlé plus haut et qui est constamment occupée par ses gens. Les Maures la désignent sous le nom de Dar Sba (maison du lion). Elle a été construite par les habitants de Oualata et appartenait autrefois à Mouley Sola, chef des Chorfa, qui alla plus tard s'établir à Néma.

Elle a été cédée à Ahmed Mahmoud, ancien chef des Mechdouf, par le neveu de Mouley Sola.

Le chef des Mechdouf prélève une dîme sur toutes les marchandises venant du Soudan. En dehors de cet impôt qu'il perçoit régulièrement les habitants de Oualata ont encore à subir les pillages des Mechdouf et des Oulad Nacer, qui commettent toutes sortes d'exactions jusqu'au milieu de la ville. Les environs en sont extrêmement dangereux ; il est imprudent de s'y aventurer sans escorte ; ce serait courir le risque d'être tué ou enlevé.

Une tribu très spéciale, les Nimady, est particulièrement redoutée.

Les Nimady forment, au milieu des Maures, une caste à part. On en rencontre quelques groupes aussi sur les bords du Sénégal en face du Lao et des Irlabés. Ils vivent en sauvages, vêtus assez fréquemment de peaux de bêtes, se nourrissant exclusivement des produits de leurs chasses. Lorsqu'ils s'arrêtent, ils campent généralement sous les arbres où ils construisent rapidement un abri grossier en branches et en paille. Ils marchent toujours suivis d'une meute de chiens laobés qui chassent avec eux. Un seul homme de cette tribu a rarement moins de 20 à 30 chiens. Ils choisissent leurs femmes dans leurs camps. Ils ne participent pas aux guerres, ne semblent pas musulmans très pratiquants et ne paient à personne aucune redevance.

On prétend qu'ils descendent des Oulad Abdallah et que le vieux Bakar Ould Soueïdi Ahmet, roi des Dowich, a pris chez eux sa femme Khadeija Minte Toueileb qui lui donna un fils, Mokhtar Hadj, lequel a déjà fait le pèlerinage de la Mecque.

Les habitants de Oualata nous verraient, paraît-il, avec plaisir nous installer chez eux s'ils ne craignaient que nous ne libérions leurs captifs et que nous n'accaparions à notre profit la vente du sel, qui est dans la région la partie la plus importante de leur commerce.

D'autre part, ils ne veulent point nous faire des avances qui pourraient être connues de leurs ennemis, lesquels ne manqueraient pas, si nous ne répondions pas immédiatement à leur désir, de les rançonner pour les punir d'avoir voulu livrer la ville aux Français.

La seconde ville de cette région, Néma, beaucoup moins importante, est située à 90 kilomètres environ au S.-O. de Oualata. Elle est adossée à une petite montagne entourée au S. par des terrains de culture et à l'O. par une immense plaine sablonneuse. Les puits y sont au nombre de cent (?) et l'eau s'y trouve en abondance pendant toute l'année. Les palmiers y sont nombreux et fort beaux.

La ville compte à peu près 600 habitants, tous marabouts et commerçants de la tribu chorfa. La population est divisée en deux partis : les El Arbi, qui ont pour chef Mohamdoul Sadock, ami du chef des Mechdouf, et les Mouley dont le chef : Cheikh Lafia nous

est attaché, mais vit en mauvaise intelligence avec Mohamdoul Mokhtar.

Mohamdoul Mokhtar n'entre jamais directement à Nema. Il s'arrête devant la ville et attend toujours l'invitation des habitants qui lui apportent l'eau hors des murs en signe de bonne et franche hospitalité. Il se rend alors chez son ami Mohamdoul Sadock à qui il fait de nombreux présents.

LES OULAD DAOUD

Allouch.

Chef : Ould Sidi Henou.

On comprend généralement sous ce nom le groupement des Oulad Allouch, des El Chbaïm, des Oulad Zeid et des El Dorfa lorsque toutes ces tribus marchent ensemble sous le commandement de Sidi Ould Henou, de la fraction des Bourada. Les Oulad Daoud auraient eu autrefois les Touareg pour tributaires.

Ils occupent toute la partie orientale au delà de Oualata et de Soloko et séparent le bloc des tribus maures de l'Afrique occidentale des populations centrales du désert.

Moins nomades que leurs voisins, ils commencent à se fixer, à s'accoutumer à la vie sédentaire et ils habitent, comme nos populations noires, des cases en terre et des paillottes, de véritables villages entourés d'une palissade.

Les Oulad Daoud prétendent descendre d'un marabout fameux Da ben Khouch ben Daouda descendant lui-même en ligne directe de Mahomet. Ils se croiseraient assez fréquemment avec les Touareg, avec les Peulhs et les autres noirs voisins de leur région.

Les Oulad Daoud se divisent donc en trois groupes principaux :

1° Les Oulad Allouch, comprenant une sous-fraction les El Chbaïm ayant pour chef Cheikh Ould Ahmet Erzak ;

2° Les Oulad Zeïd, chef : Mohamed Ould Ahmed ; sous fractions : les El Hadj Hassan, Oulad Zaïn, Oulad Bohli, El Keneikat et El Legan ;

3° El Djafra, chef : Cheikh Daouda Ould Cheikh Sidi Mohamed ; sous-fraction : El Mahmoud Lakhdaf.

Le passé des Oulad Daoud est encore obscur pour nous. Nous

général, accordé le 28 juillet 1899 par le lieutenant-gouverneur du Soudan, en absolvant toutes les fautes passées, maintint au pouvoir ce chef hypocrite et fourbe.

Depuis l'état des Oulad Daoud n'a guère changé. Le nombre des fractions qui viennent s'établir sous notre protection augmente graduellement mais lentement.

Ould Sidi Henou vit actuellement à Siramansa près de Bassikounou, avec moins d'autorité sur ses gens, mais avec le même caractère ondoyant et faux.

ADRAR OCCIDENTAL OU ADRAR TAMAR

Oulad Yahia bem Othman.

Chef : Mokhtar Ould Ahmed Ould Aïda.

Population approximative, ? ; — guerriers : fantassins, 4,000 ; cavaliers, 250.

Les Oulad Yahia ben Othman, qui habitent l'Adrar occidental, appelé aussi Adrar Tamar, sont moins nomades que les autres Maures du désert. Leur pays, riche en dattiers, les oblige, au moment de la récolte, à se fixer pendant un certain temps. En outre, plusieurs centres importants, notamment Atar, Chinguetti, Ouadan et Oudjeft, sont habités par des marabouts qui mènent une existence sédentaire. Le chiffre de la population dans chacune de ces villes varie suivant les époques de l'année, il se triple et se quadruple même pendant la « guetenan », récolte des dattes.

Tout le pays de l'Adrar est constitué par un massif montagneux. Les sources y sont nombreuses et abondantes. Dans les vallées qui sont larges et spacieuses, les Maures se livrent à la culture du blé, de l'orge et du petit mil. L'élevage est une de leurs principales occupations. Certaines races de leurs chevaux ont une grande réputation.

En dehors du massif montagneux de l'Adrar, les Oulad Yahia ben Othman qui l'habitent, étendent leur autorité sur les régions voisines, principalement à l'ouest et au nord. Ces contrées sont comme les terres de parcours des Trarza, sablonneuses et arides. Une des grandes richesses du pays se trouve un peu au nord-ouest de l'Adrar, à environ cinq jours de marche de Chinguetti ; c'est l'immense Sebkha d'Idjil qui est exploitée par les Akhzazir, haratines des Kounta El Sidi M'Ahmed.

La capitale de l'Adrar, Atar, n'est pas la ville la plus importante. C'est le siège de l'autorité, où réside le roi Mokhtar Ould Ahmet Ould Aïda. Elle est située au fond d'une vallée, entourée de dattiers et de champs de cultures. Elle est ouverte ; aucune enceinte ne l'a jamais entourée. Les rues en sont étroites, tortueuses et sales. Les habitations construites en pierre se composent de simples rez-de-chaussée. Mal entretenues, elles semblent toutes tomber en ruines. Elles sont à peu près au nombre de 200 à 250, ce qui donne une population totale d'environ 800 habitants.

Le roi habite à Kanaoual, petit village à 2 kilomètres d'Atar, sous une tente. Il ne vient d'ailleurs près d'Atar qu'à l'époque de la récolte des dattes; autrement il nomadise dans tout le pays.

L'eau est abondante autour de la ville. Chaque « zeriba » — enclos de dattiers — possède un puits. Deux fois par jour les indigènes puisent de l'eau, remplissent des bassins creusés autour des puits et destinés à alimenter les canaux qui circulent entre les dattiers.

Atar est habitée par les Smacides, les Akhzazir, tributaires des Kounta, les Oulad Bou Sba, et Kanaoual par les Teiziga des Oulad Ammouni.

La seconde ville de l'Adrar est Chinguetti, situé à environ 150 kilomètres au nord-est d'Atar. C'est la ville commerçante par excellence. Les gens du Tagant y amènent des captifs et du mil qu'ils échangent contre des dattes, du sel et des chameaux. Les habitants de Tichitt et de Oualata y apportent de l'or, provenant du Soudan, de l'argent en espèces et en bijoux, des bonbons, des étoffes, des arachides du Soudan qu'ils troquent contre des chameaux, de la guinée et surtout du sel. Les Maures de l'Oued Noun y viennent vendre des chevaux, de l'orge, du blé, des couvertures de laine, des burnous, du sucre, du thé et une espèce de tabac semblable au nôtre, mais de qualité inférieure qu'ils échangent contre des dattes, de l'or et surtout de l'argent de France. La monnaie française est très recherchée.

Les produits du commerce français du Sénégal constituent la presque totalité des objets de consommation : thé, sucre, poudre, armes, tabac. Les cotonnades venant soit de l'Oued Noun, soit du Rio de Ouro, sont de très peu d'importance et de qualité inférieure à celles que livre notre commerce. On peut donc dire que toute la

guinée employée dans l'Adrar et dans les pays qui en dépendent vient du Sénégal.

Tous nos produits sont apportés dans le pays par les caravanes descendues à Saint-Louis où elles ont troqué de l'or, des dattes, du beurre fondu, des chameaux, des bœufs, des ânes et aussi — dans le pays trarza — des captifs et d'où elles rapportent toutes les denrées, les étoffes et les objets divers qui leur sont nécessaires.

La ville de Chinguetti présente à peu près le même aspect qu'Atar : rues étroites, tortueuses et sales, maisons en pierre sans étage, mal entretenues et presqu'en ruines. Elle est située au milieu de grandes dunes de sable rouge qui paraissent l'envahir peu à peu. Plusieurs maisons auraient déjà disparu, englouties. Cependant l'eau est abondante tout autour de la ville, et la population sédentaire cultive des dattiers en grand nombre. Un puits, éloigné à peine de 200 mètres des portes de Chinguetti, est remarquable par son antiquité. On ignore à quelle époque il a été construit. Il est foré dans la pierre dure et mesure environ 12 mètres de profondeur. L'eau en est excellente. Il existe encore autour de Chinguetti des puits nombreux au milieu de toutes les « zraïb ». On peut estimer à peu près à 700 le nombre des habitants sédentaires de la ville. Ce sont pour la plupart des marabouts des tribus des Idao Ali, des Lakhlal, des Toukna et des Oulad Bou Sba. Le commerce se fait à l'intérieur des maisons; il n'y a ni boutiques ni marchés.

Ouadan est la troisième ville de l'Adrar. Elle est située à environ 130 ou 140 kilomètres au nord-ouest de Chinguetti, au sommet d'une colline rocheuse qui en fait une position stratégique importante. Un très petit nombre d'hommes suffirait à la défendre. Les caravanes y accèdent difficilement. Les chameaux mettent en moyenne une heure pour se rendre du pied de la colline jusqu'à la ville.

Comme toutes les villes du désert, Ouadan est mal entretenue, ses maisons sont des constructions cubiques en pierre sans autres ouvertures que les portes. Elle compte à peu près 500 habitants, presque tous anciens tributaires des Kounta mêlés d'Idao el Hadj et de Chorfa.

Oudjeft n'est qu'une petite agglomération d'une quarantaine de maisons tombant en ruines, au milieu d'une plaine pierreuse et sur le bord d'une longue oasis de palmiers. Elle compte au plus 200 habitants sédentaires presque tous de la tribu des Smacides.

En dehors de ces villes, il n'y a que des petits villages de peu d'importance, n'ayant d'autres constructions que des gourbis en paille et en feuilles de palmiers. Dans les villes mêmes, les maisons sont si mal construites qu'elles ne résistent pas toujours à la violence des tornades. En 1899, la construction dans laquelle logeait, à Atar, le chef de l'Adrar, Ahmed Ould Sidi Ahmed Ould Ahmed Ould Aïda, s'est écroulée sur lui, l'écrasant au milieu de ses griots et de ses conseillers.

Organisation politique. — L'Adrar et les régions voisines qui en dépendent passent pour être sous l'autorité de Mokhtar Ould Ahmed Ould Aïda, chef du groupe des Yahia ben Othman.

Ce groupe compte deux tribus princières :

Les Oulad Ammouni, fraction dirigeante..........	300	guerriers.
Les Oulad Akchar....................................	150	—

Les tribus guerrières sont :

Les Oulad Lab....................................	100	—
Les Oulad Khaïlane..................................	800	—
Les Deichily anciens zénaga devenus libres, divisés en plusieurs fractions, les Ragba, Magroud Oulad Hanoun, Outada..............................	1,000	—
Les Abib, captifs de la couronne....................	100	—
Les Beïhat, zénaga....................................	150	—

A ces tribus guerrières, il convient d'ajouter les suivantes qui, sans être sous l'autorité directe du chef de l'Adrar, marchent cependant presque toujours avec les Yahia ben Othman.

Les Kounta El Sidi M'Ahmet, sous-fractions : El Sidi M'Ahmet, El Mountarambrine et El Cheikh	900	guerriers.
Les Mechdouf, zenaga des Kounta divisés en deux fractions : les Ambaya et les Moutat...........	500	—

Il n'existe pas de tribu de zenaga proprement dite. Les tribu-

taires sont répartis entre toutes les tribus guerrières et maraboutiques.

Les tribus maraboutiques sont les suivantes :
Les Idao Ali, habitant Chinguetti ;
Les Lakhlal ;
Les Smacides, habitant Atar ;
Les Tiab ;
Les Deiboussat ;
Les Chorfa ;
Les El Hadj ;
Les Ejfakha El Khatat ;
Les El Barikallah.

Ces différentes tribus sont extrêmement nomades, notamment les Deiboussat, les El Ejfakha El Khatat et les El Barikallah qui vivent tantôt dans l'Adrar tantôt sur les territoires de parcours des Trarza.

L'Adrar, ou plutôt la tribu des Yahia ben Othman est commandée nominalement par Mokhtar Ould Ahmed Ould Aïda Ould Ousman Ould Lefdel Ould Chenan Ould Ammouni et effectivement par son fils Ahmed Ould Mokhtar.

Il est d'usage, depuis le siècle dernier, d'appeler couramment l'émir de l'Adrar Ould Aïda. Ce nom n'appartient en effet à aucun des parents du chef actuel. Il est celui du mari de la femme qui nourrit et éleva le grand-père du jeune Ahmet Ould Mokhtar.

Ahmet Ould Mokhtar est âgé d'environ 25 ans. Son père, qui vit encore, compte à peu près 50 ans ; mais il est déjà très fatigué. C'était, lorsqu'il exerçait lui-même le pouvoir, un chef sans autorité et sans énergie. Son fils paraît avoir une réelle influence dans le pays. C'est un homme intelligent, mais encore un peu jeune pour qu'on puisse pressentir son véritable caractère et ses idées personnelles à notre égard.

Comme chez les Trarza, les Brackna et les Dowich, le roi dans l'Adrar vit presque toujours au milieu de son camp que l'on nomme, comme dans le Tagant, « Hulla ».

Ce camp comprend le roi, les princes de sa famille Oulad Ammouni et ses conseillers qu'il prend le plus souvent chez les Abid et les Boïhat.

Ses conseillers actuels sont Ahmet Ould Mohamed Labîd, Sidi Ould Bilali, Diech et son frère Thiomby. Tous les quatre semblent nous être plutôt favorables, et particulièrement Sidi Ould Bilali, homme calme, réfléchi, ayant à peu près 50 ans et jouissant, ainsi que ses compagnons d'ailleurs, d'une grande influence sur Ould Aïda.

Le roi commande absolument. Ce sont les Abid qui transmettent ses ordres. Pour les questions importantes, il réunit, en conseil, les princes et les chefs de toutes les tribus guerrières. Ces tribus fort turbulentes ont souvent entre elles des conflits et le roi a parfois d'assez grandes difficultés à assurer la tranquillité dans ses Etats.

L'esprit fanatique est beaucoup plus développé dans l'Adrar que parmi toutes les tribus maures avec lesquelles nous sommes en relations. Cet état d'esprit est entretenu par quelques chefs des tribus maraboutiques telles que les Smacides et les Idao Ali de Chinguetti.

Sidi Ahmet Ould Abderraman et son frère Mohamet Sedjad de la première tribu ; Ould Abeidi et Mohamet Ould Abat de la seconde se font particulièrement remarquer par leur hostilité.

En 1900, Sidi Ahmet Ould Abderraman était parti pour le Maroc avec l'intention de demander au Sultan d'envoyer une colonne pour occuper l'Adrar ; mais il ne put aller que jusque dans le Sagueit El Hamra où Cheikh Ma El Aynine, puissant dans la région, arrêta sa démarche.

On ignore à quel mobile a, dans cette circonstance, obéi Cheikh Ma El Aynine.

Le fanatisme tendra à diminuer si nous pouvons nous rapprocher de ces populations isolées, nous mettre plus complètement en contact avec elles et leur montrer notre indépendance et notre tolérance dans toutes les questions religieuses.

Notes historiques. — Avant 1891, plusieurs missions ou explorations avaient eu lieu dans l'Adrar sans qu'il en résultât de relations politiques. Mais à cette époque le ministre des Colonies y envoya M. Fabert avec mission de faire signer un traité de paix par le roi de ce pays. Cette mission n'atteignit pas l'Adrar. Elle s'arrêta à Tiniera, où se trouvait alors Cheikh Saad Bou, marabout très influent et très vénéré dans ces régions.

Sur les conseils de Cheikh Saad Bou qui représenta à M. Fabert les dangers qu'il y aurait à pénétrer dans l'Adrar, encore troublé par la guerre que les gens de ce pays venaient d'avoir avec les Dowich, cet explorateur se décida à écrire à Ould Aïda en lui demandant de lui envoyer une escorte pour lui permettre de se rendre à Atar où il désirait l'entretenir au nom du gouvernement français. Puis, pour gagner du temps, il adressa par la même lettre au roi de l'Adrar, le projet de traité qu'il avait apporté avec lui en le priant d'y apposer sa signature dans le cas où il ne pourrait fournir à la mission les moyens de se rendre sans risques dans son pays.

Ce traité ne contenait que deux articles. Par le premier, la France et l'Adrar s'engageaient réciproquement à vivre sur le pied de la plus sincère amitié et à favoriser le plus possible le développement du commerce entre les deux pays. Par le second, la France déclarait s'engager à ne jamais intervenir dans les affaires intérieures de l'Adrar et à protéger l'Adrar contre ses ennemis du dehors.

M. Fabert attendit chez Cheikh Saad Bou la réponse d'Ould Aïda. Elle lui parvint au bout d'un mois. Le roi de l'Adrar, qui ne répondait pas lui-même, autorisait son cadi Mohamed Ben Ahmed Ben Alioun à écrire à Sidi Fabert et au gouverneur que l'émir de l'Adrar acceptait l'alliance et les conditions commerciales du traité et à déclarer qu'il ne s'allierait jamais avec d'autres Européens que les Français.

M. Fabert rapporta son traité non revêtu de la signature du roi. Ce traité n'en fut pas moins ratifié par un décret le 10 juin 1893.

Dans cet intervalle le gouvernement du Sénégal avait chargé l'interprète Bou El Mogdad, dont le père, en 1861, avait fait un voyage en pays maures, visité l'Adrar et le Maroc et qui y avait laissé des intelligences, de se rendre près de l'émir des Yahia ben Othman et de passer avec lui, au nom du gouverneur du Sénégal, un traité d'amitié et d'alliance.

Le 8 août 1892, Bou el Mogdad obtenait la signature de Ahmet Ould Soueid Ahmet Ould Aïda, roi de l'Adrar. La France s'engageait à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Adrar, à aider le roi de toute son influence contre les attaques de ses ennemis, à faire respecter les caravanes venant de l'Adrar au Sénégal et à payer au roi de l'Adrar, sur le droit de 2 1/2 0/0 *ad valorem*

perçu à l'entrée des marchandises, une coutume de 500 pièces de guinée, coutume qui fut portée à 800 en 1898.

D'autre part, le roi s'engageait à ne passer aucun traité avec d'autre puissance et à ne donner dans ses Etats aucun monopole sans l'approbation du gouverneur du Sénégal.

C'est toujours sur ces mêmes bases que nous entretenons des relations politiques et commerciales avec l'Adrar.

Avant la signature de ce traité, l'émir de Yahia ben Othman avait été à plusieurs reprises sollicité par les Espagnols du Rio de Ouro et par les agents du Maroc ; les premiers pour lui offrir leur protection, les seconds pour le placer, ainsi d'ailleurs que les Dowich, les Trarza et les Brackna, sous l'autorité de Mouley El Hassan, sultan du Maroc.

Ould Aïda s'était toujours dérobé devant ces ouvertures, bien que certains personnages de son entourage cherchassent à l'influencer, notamment le cheikh Mohamed El Fadel de Ouadan, qui paraît aujourd'hui revenu à de meilleurs sentiments à notre égard.

La mort tragique d'Ahmet Ould Aïda a été pour nous une perte sensible. A un chef fier, vif et impérieux, mais d'une réelle intelligence et d'une correction rare chez les Maures, a succédé, dans la personne de son oncle un roi faible, d'une intelligence médiocre et sans autorité dans son pays.

C'est cette faiblesse même qui fut cause en partie du malheureux échec de la mission Blanchet. Aujourd'hui que le fils aîné de Mokhtar a pris, sous le nom de son père, la direction et le commandement du pays, les relations pourraient être reprises et les liens qui nous unissaient à l'Adrar resserrés plus étroitement.

Il convient de retenir, toutefois, que le jeune chef actuel, Ahmed Ould Mokhtar, a épousé, il y a un an environ, la fille d'Ousman Ould Bakar, fils du roi des Abakak, et que la sœur d'Ahmed a, de son côté, épousé le fils de Mahomed El Fadel, le cheikh le plus influent de l'Adrar.

En résumé, notre situation vis-à-vis de l'Adrar se présente dans d'assez bonnes conditions : le jeune chef aurait plutôt tendance à nous être agréable qu'hostile, le pays lui est entièrement soumis, sauf la tribu des Oulad Bou Sba dont il sera parlé plus loin, qui s'est affranchie de son autorité. Cheikh Mohamed Fadel qui, il y a dix ans, marchait ouvertement contre nous, paraît avoir changé de ligne de conduite. Une correspondance échangée en 1901

entre Mohamed Fadel et Saad Bou, son cousin, semble établir que le cheikh de Ouadan ne serait pas contraire à nos idées.

Jusqu'en ces derniers temps, l'émir de l'Adrar pouvait à peu près compter au nombre de ses sujets les gens de la grande tribu guerrière et commerçante des Oulad Bou Sba qui nomadisaient sur les frontières de son pays. Bien que vivant, ainsi que les Oulad Delim, dans les vastes plaines du Tiris, ils participaient aux luttes que les Yahia ben Othman avaient à soutenir et payaient une certaine redevance appelée « khafar » au roi de l'Adrar.

Cette tribu apportait à Ould Aïda un contingent d'environ 1,200 fusils.

Aucun chef n'a sur les diverses fractions de ce groupe turbulent une autorité suprême. On compte cinq sous-fractions obéissant chacune à leur chef respectif :

Les Oulad Ahmeïda ;

Les Doumaïssat ;

Les Oulad El Baggar ;

Les Oulad Azzouz ;

Les El Sidi Abdallah.

Cependant une certaine entente paraît s'être faite entre eux pour tenir tête à leurs adversaires depuis qu'à la suite d'un conflit avec les Kounta de l'Adrar, la fraction des Ammouni et des Oulad Akchar ont pris parti pour ces derniers marabouts.

Jusqu'à ce jour le roi Mokhtar Ould Ahmet a su se tenir à l'écart de ces divisions, mais son fils Ahmed dont la mère est une princesse des Oulad Ammouni, marche avec cette tribu.

Dernièrement les Oulad Bou Sba, qui s'étaient retirés sur le bord de la mer, les uns près de la baie d'Arguin, les autres près de notre poste frontière de N'Diago, se sont réunis et ont marché contre les gens de l'Adrar qu'ils ont surpris à Boukhzama (dans l'Amissaga) où se trouvait le camp royal. Les Yahia ben Othman, qui ne s'attendaient pas à cette attaque, ont dû prendre la fuite, en abandonnant leurs biens, quelques morts et plusieurs blessés.

Telle est actuellement la situation de l'Adrar.

SAGUIET-EL-HAMRA

Tribus indépendantes.

Toute la région qui s'étend entre l'Adrar occidental et les possessions espagnoles du Rio de Ouro, toutes les vastes contrées qui bordent les territoires indéterminés du sud marocain, les larges espaces du Saguiet-El- Hamra, de l'Ouad Draa, du Sous et de l'Ouad Noun, sont fréquentées par des tribus encore peu connues. Si on en excepte les Tadjakant, les Chorfa, les Lakhlal, dont nombre de fractions se sont fondues dans les grands groupements politiques plus rapprochés de nous, on y rencontre des tribus moins organisées, plus indépendantes que celles que nous connaissons, plus batailleuses encore, plus barbares surtout.

Il y aurait cependant intérêt à ce que nous fussions renseignés sur ces groupes de guerriers qui, plus fanatiques et plus sauvages que leurs voisins, pourraient nous être grandement utiles, soit pour faciliter le développement de notre influence, soit pour gagner à nos produits des débouchés qui, en même temps, nous créeraient des relations lointaines et nécessaires.

Toutes ces tribus subissent l'ascendant puissant du grand chef religieux du Saguiet, Cheikh Ma El Aynine.

La première que nous trouvons, en remontant vers le Nord, est celle des Oulad Delim, descendants de la fameuse tribu des Djeddala.

Les Oulad Delim occupaient autrefois le Tiris. Ils seraient eux aussi les frères des Trarza, des Brackna et des Oulad M'Barck.

On raconte que l'ancêtre Remeith serait le fils de Delim ou Deléim, qui était lui-même fils d'Antar, petit-fils du fameux Makh Far ; mais ces indications sont très vagues.

Les Oulad Delim nomadisent aujourd'hui entre la colonie espagnole et l'Adrar. Ils sont divisés en deux groupes : les Loudaïkat et les Oulad Bamar. Les premiers ont pour chef Hamein Ould

Aroussi Ould Child et les seconds Ahmed Baba Ould Ely Saloum Ould Assamar Ould Oumar.

Il n'existe pas chez les Oulad Delim un chef général les réunissant tous sous son autorité ; toutefois Hamein paraît avoir une plus grande influence que le chef des Oulad Bamar.

En 1898 les Espagnols lui accordaient une légère coutume pour tenter de décider les gens de sa tribu à venir trafiquer sur leur territoire. Ces bonnes relations n'ont point duré longtemps ; les Espagnols les ont rompues d'eux-mêmes à la suite des vols et des pillages répétés commis chez eux par les Oulad Delim.

Une autre petite tribu, les Garh, qui descendraient aussi du même ancêtre, peuvent être comptés comme des Oulad Delim, bien que vivant absolument à part.

Les deux premiers groupes des Oulad Delim nomadisent entre le Tiris et le Saguiet el Hamra. Ils comptent environ 150 fusils.

Le dernier a ses terrains de parcours dans l'Adrar Sotof. Il peut réunir une centaine d'hommes armés environ.

Les autres tribus qui vivent dans les mêmes pays sont moins connues encore que les Oulad Delim. Ce sont :

Les Regueibat ;

Les El Aroussi ;

Les Zourguihyn ;

Les Smalil ;

Et les Filaly.

Sur ces tribus qui vivent particulièrement dans le Saguiet El Hamra et le Sous nous n'avons que de très vagues indications. Nous les avons soumises, au double point de vue politique et religieux, comme les Oulad Delim, à la très grande autorité de Cheikh Ma El Aynine et approvisionnées pour toutes les denrées et les étoffes qui leur sont nécessaires par des caravanes marocaines. Au cap Juby, les Anglais avaient autrefois établi une station commerciale qui a disparu depuis.

Les Regueibat habitent un peu au nord du Saguiet El Hamra et sur les bords de l'Oued Draa en se rapprochant toutefois de la mer.

Ils se diviseraient en cinq grandes tribus de guerriers :

Les Oulad Moussa, chef : Mohamed Saloum Ould Fraïet ;

Les Souad, chef : Souad Ould Bal ;

Les Yagout ;

Les Oulad Moussain ;

Et les Oulad Daoud, chef : Soueïdi Cheikh.

Les Regueibat se font grande gloire de leur origine chérifienne. Ils ont, plus que tous autres, une vénération profonde pour le frère de Cheikh Saad Bou.

Mohamet Saloum Ould Fraïet était encore, il y a peu de temps, le chef suprême de la tribu des Regueibat.

Les autres tribus sont encore moins connues. Les El Aroussin disent également descendre de la famille du prophète, mais leurs cheveux crépus et leurs faces prognathes indiquent les croisements nombreux qu'a eus à subir leur race.

Les Smalil s'occupent plus particulièrement d'instruire les enfants dans la connaissance du Coran.

Nombre de petites tribus de tolba ont gardé dans le grand mouvement des groupements importants leur entière indépendance. Isolées, perdues ou éparpillées au milieu de toutes ces confédérations elles n'existent guère que de nom. La plupart comme les Talib Mokhtar au milieu des Mechdouf, sont comprises dans le groupe avec lequel elles vivent. D'autres se tiennent à l'écart, tentant de rester indépendantes, mais n'échappent pas aux contributions que leur imposent les chefs des tribus puissantes, telles sont les Macina et les Oulad Bolhi de Tichitt, pressurés à la fois par les Kounta et les Oulad Nacer.

Mais indépendamment de ces petites tribus maraboutiques, il existe de grandes tribus de tolba dont des fractions notables se retrouvent assujetties à des groupes de guerriers pendant que d'autres gardent toute leur indépendance et toute leur liberté. Il faut compter parmi celles-ci les Tadjakant, les Lakhlal, les Deïboussat, les Idao Ali et les Tanouazit.

Les Tadjakant constituent une des tribus les plus grandes du désert. Ils disent aussi descendre du Prophète. Leur groupe le plus imposant habite les territoires du Saguiet El Hamra. Les gens de ce groupe sont à la fois guerriers et marabouts. Pasteurs, agriculteurs, commerçants, ils sont les grands convoyeurs du désert, rayonnant loin dans l'Est et le Sud, transportant les produits marocains à l'intérieur du Soudan pour en rapporter d'autres produits d'échange. Il n'est pas rare de voir se former ainsi au moment de la traite, de décembre à juin, de longues caravanes de 1,200 à 1,500 chameaux circulant à travers le vide immense du désert.

On a évalué à plus de 25,000 personnes la population de ce groupe.

Les Tadjakant n'ont pas de chef général. Chaque fraction, chaque tribu, chaque famille même a son chef la dirigeant, la représentant, prenant la défense de ses intérêts, mais jaloux de son absolue liberté.

Les Tadjakant, qui vivent dans les grands groupements politiques, comme les fractions Tadjakant des Trarza, celle des Brackna, des Dowich, ont un chef supérieur. Ceux-là sont absolument tolba et ne portent pas les armes. Ils sont commerçants et pasteurs.

Il en est à peu près de même pour les Lakhlal qui seraient originaires du Tell Algérien. Très nomades comme les précédents, les Lakhlal se sont encore beaucoup plus fractionnés. On les rencontre mêlés à tous les groupes maures. Ils circulent sans cesse en tous sens, conduisant leurs caravanes du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest du désert. Il s'en trouve sur les bords du Sénégal comme dans le fond du Sahel, comme au sud du Maroc, comme au milieu de l'Adrar où ils viennent à Idjil, chercher les barres de sel des Kounta.

Ils auraient été pendant de longues années les ennemis acharnés des Mechdouff et des Oulad Nacer qu'ils auraient eus, en partie du moins, sous leur autorité ; mais les temps sont changés.

Dispersés aujourd'hui, divisés peut-être par les défaites, ils ne s'occupent guère que de commerce et d'élevage.

Il serait difficile, dans ces conditions, d'apprécier aujourd'hui le chiffre de leur population.

On pourrait en dire autant des Deiboussat et des Tanouazit et d'autres tribus maraboutiques éparpillées dans les divers groupements politiques et n'ayant pas une existence propre. Ce serait prolonger inutilement des redites sans apporter de renseignements nouveaux réellement appréciables.

Toute la partie N.-O. du désert nous est à peu près inconnue. C'est cependant celle qui devrait le plus attirer notre attention, si on songe aux conséquences que pourra avoir pour notre pays la création de relations avec les populations de cette région. Nous manquons de contact avec les tribus qui circulent le long de l'Océan et c'est par elles que nous pourrions cependant arriver à entretenir des intelligences dans une zone où il est difficile assurément de pénétrer et de s'établir.

RELIGION

Sectes. — Cheiks. — Influence des marabouts.

Le bloc des tribus maures de l'Afrique cccidentale subit peu l'influence des Zaouïa du nord africain. Les grands chefs religieux établis entre Oualata, l'Océan et le Maroc, sont tous Kadriya ; aussi quand les agitateurs tidjaniya ont révolutionné les contrées qui s'étendent au nord du Niger et au sud du Sénégal, les Maures sont-ils restés indifférents au grand mouvement qui se produisait. Le concours qu'un moment les Mechdouf prêtèrent à El Hadj Omar et qui d'ailleurs dura peu, était pour eux un acte politique tendant à affirmer vis-à-vis des Chrattit leur entière indépendance bien plus qu'une manifestation religieuse. Ils avaient été autrefois les tributaires des Dowich, les luttes ne cessaient pas entre eux, ces derniers tentant de soumettre à nouveau leurs zenaga affranchis, ceux-là combattant pour leur indépendance. Par contre, El Hadj Omar eut à se défendre en 1859 contre les Dowich, alors qu'en abandonnant le Fouta il se repliait sur Nioro, et aussi contre les Oulad M'Bark qui, non encore affaiblis, tinrent un moment en échec les forces du célèbre agitateur.

Plus tard, lorsque Abdoul Boubakar, chef du Bosséa, s'opposa pendant plusieurs années à notre établissement dans le fleuve, il trouva des alliés dans les tribus maures des Oulad Ely ; mais les Oulad Ely ne sont qu'une fraction des Oulad Abdallah et encore des plus réduites et des moins importantes.

Les hostilités que notre influence pourrait rencontrer dans son expansion parmi les Maures de l'Afrique occidentale, viendraient donc, si on excepte les tribus du massif de l'Adrar et du Saguiet El Hamra, des bandes guerrières qui vivent de pillages et de rapines au détriment de l'immense majorité formée par toutes les tribus commerçantes des tolba. Encore doit-on noter en ce qui concerne l'Adrar et la région du Saguiet El Hamra que l'opposition qui se

manifeste quelquefois contre nous chez les marabouts de ces contrées est due à la seule ignorance dans laquelle ils vivent de nos idées et de nos mœurs. Plus en contact avec nous, ils redouteraient moins notre intervention, car ils connaîtraient la liberté religieuse que nous laissons entière à nos sujets musulmans, les facilités que nous leur donnons pour les pratiques de leur culte et le respect que nous avons de leurs coutumes et de leurs lois en tant qu'elles ne blessent point nos idées et nos sentiments de justice et d'humanité.

Tous les Maures sont donc musulmans, mais ils ne pratiquent par tous avec une égale ferveur. Les tribus guerrières plus particulièrement s'affranchissent en maintes circonstances des prescriptions coraniques. Il en est de même des Zenaga qui se désintéressent, sinon ouvertement du moins en réalité, de leur religion. Cela se comprend aisément, tous ses gens vivant de vols et de brigandages au préjudice même de leurs coreligionnaires.

Les Cheikhs les plus renommés n'échappent pas toujours à leurs audacieux coups de mains et Cheikh Sidia lui-même, malgré la vénération dont son nom est entouré, a eu à déplorer, ces temps derniers, la mort de plusieurs de ses gens au cours d'une attaque de son camp par les Oulad El Bolhia qui cherchaient à lui voler des animaux.

Cependant, si on en écarte certaines fractions écumeuses du désert, on ne saurait contester que même sur les tribus guerrières, les grands chefs religieux musulmans exercent une certaine influence. Cette influence leur vient de leur foi même, de leur caractère mystique, de l'autorité laissée à leur nom par leurs ascendants ou par les chefs des confréries qui les instruisirent. Elle vient aussi de cette grande quantité d'élèves qu'ils forment, qui se répand dans le pays à travers les divers groupements, les différentes tribus et qui toujours leur restent attachés dans une sorte de dépendance à la fois spirituelle et temporelle. Spirituelle par le respect que le maître a su inspirer à l'élève ; temporelle par les aumônes constantes que toute sa vie le marabout envoie au cheikh qui l'a instruit dans la foi musulmane ; spirituelle, par la pénétration lente de la conscience et de l'âme pendant la période de l'école ; temporelle par la perception perpétuelle de « l'hadia », cette offrande annuelle du tolba au cheikh qui l'a élevé.

L'école, dans toute cette partie de l'Afrique qui nous occupe, se fait sous la tente, ou dans le camp devant la tente du maître.

Les élèves sont ou envoyés par leurs parents ou venus spontanément se grouper autour du cheikh ou du marabout. Ils suivent presque toujours leur maître dans ses déplacements, transportent avec eux leur nourriture fournie par leur propre famille. Cependant les grands cheiks comme Sidia ou Saad Bou acceptent tous ceux qui se présentent, dussent-ils les nourrir eux-mêmes, si ceux-ci n'ont aucune ressource. Cheikh Sidia ne compte pas moins de 400 élèves ; il en est de même de Cheikh Saad Bou qui cependant est moins généreux.

Ces grands chefs religieux ne donnent pas directement l'instruction à leurs élèves ; ils ont pour les aider dans leur tâche des « Moqqadam » chargés de ce soin.

Le prix de l'enseignement du Coran est uniformément fixé à 300 francs. Il est, en outre, convenu que lorsque l'enfant saura par cœur un ou deux chapitres du Livre, les parents verseront une somme déterminée en acompte sur le prix total.

Quand les élèves ont terminé leurs études, ils subissent devant des moqqadam, appelés comme témoins, un examen à la suite duquel il leur est délivré un certificat par le cheikh qui les a instruits.

Les élèves venus de telle ou telle école sont plus ou moins renommés. Tous les talibé restent pendant leur existence dépendant en quelque sorte de leur ancien maître et lui paient « l'hadia ».

L' « hadia » est un cadeau, une offrande, une aumône que tous les musulmans donnent annuellement aux Chérifs — descendants de Mahomet — ou à leurs marabouts. Cette coutume aurait également existé chez certains chefs de pleuplades fétichistes. Ceux-ci faisaient des cadeaux très importants à des chefs renommés dans le but d'obtenir leur protection ou par peur de leur puissance extra humaine.

L'importance de l'hadia n'a rien de déterminé. La valeur en est laissée à la libre appréciation et à la générosité de chacun. Elle est presque toujours en rapport à la fois avec la puissance du cheikh qui la reçoit et la richesse du tolba qui la donne.

Il s'est naturellement formé deux classes de chefs religieux ; les cheikhs riches, puissants, célèbres, reçoivent de nombreux cadeaux : des captifs, des chevaux, des chamelles, des pièces de guinée et demandent l'hadia aux rois, chefs et notables ; et les marabouts moins connus s'adressent à toute la masse des tolba. Sou-

vent même ils n'ont pas besoin de quémander ; ils reçoivent les cadeaux chez eux sans se déplacer. Souvent aussi ils envoient quelqu'un de leur famille jusque dans les régions éloignées recueillir les offrandes des croyants.

Cette année encore, Iba El Mokhtar, neveu de Cheikh Saad Bou, circulait dans les provinces sénégalaises de la rive gauche du fleuve quêtant, exigeant même les aumônes des Toucouleurs et Sarrakolés musulmans. En 1899, ses demandes s'étaient produites sous la forme de telles exigences dans les villages du Fouta que le gouverneur général avait dû prendre contre lui une mesure d'expulsion. Non seulement il demandait l'hadia, mais il obligeait les chefs à lui faire des cadeaux onéreux et il lançait sa malédiction à ceux qui les lui refusaient.

Cette année, Iba El Mokhtar a voyagé avec une autorisation du directeur des affaires indigènes. Il ne s'occupe point de politique et recueille seulement, avec autorité, les hadya des musulmans dans tous les pays qu'il traverse. A Pété il a reçu 11 pièces de guinée, à Saldé 2 pièces, à Galoya 10 pièces, à Diaba 4 barriques de mil. Le tout est chargé sur des chameaux qui l'accompagnent et que ses suivants conduisent ensuite chez lui et chez son oncle, Cheikh Saadbou.

A Aguam Cival (cercle de Kaédi) il s'était marié en 1899 avec la fille du chef de ce village qu'il avait quittée ensuite pour retourner dans le Hodh après son expulsion.

Cette femme, étant restée trois ans sans recevoir de ses nouvelles, avait contracté un nouveau mariage avec un marabout du pays. A son passage dans le cercle de Kaédi, Iba El Mokhtar a attaqué le mari et le père de la jeune femme devant le cadi. L'affaire jugée à Orofondé par le cadi de Orgo (Bosséa) s'est terminée à son avantage. Le divorce a été prononcé entre le dernier mari et la femme incriminée et le père de cette dernière a été condamné à 400 coups de corde convertis, suivant l'usage en amende, pour s'être prêté au second mariage de sa fille.

Il ne me semble pas que tous les grands chefs religieux agissent ordinairement comme Iba El Mokhtar. La plupart du temps les chérifs distribuent généreusement autour d'eux la plus grande partie de ce que leur apportent les hadya.

On peut donc dire que les Chérifs se distinguent en deux groupes : ceux qui descendent de Mahomet et, par suite, ont une

origine sacrée fort ancienne, ce sont les véritables Chérifs (Chorfa) et ceux dont l'origine plus récente remonte simplement à un grand marabout et qui vivent au milieu des populations dont ils ont gagné le respect.

La qualité de Chérif est héréditaire pour tous les membres descendant de la famille de Mahomet.

Actuellement, cinq grands chefs religieux exercent au-dessus ou à côté de beaucoup d'autres cheikhs une grande influence dans les tribus maures de l'ouest du Sahara. Leur famille, leur passé, leur caractère, leur fortune ont fait d'eux des autorités religieuses puissantes.

Ce sont : 1° à l'est, entre Goumbou et Oualata, Cheikh Sidi El Kheir, jouissant, ainsi que son frère Tarouad Ould Addarammi, chef des Talib Mokhtar, d'une grande autorité près du chef des Mechdouf ;

2° Cheikh Sidia, chez les Trarza et sur la frontière du pays brackna qu'il habitait il y a cinq ans, avant que les démêlés rapportés plus haut l'eussent mis mal avec Ahmedou. Cheikh Sidia est un des chefs religieux des plus vénérés, des plus écoutés parmi les Maures et aussi des plus dévoués à la cause française ;

3° A Touazik, au nord du pays trarza et sur la route de l'Adrar, Cheikh Saad Bou, un de nos plus fidèles auxiliaires, frère de Cheikh Ma El Aynine, de Sidi El Kheir et cousin germain de Mohamed El Fadel ;

4° A Ouadan, dans l'Adrar, ce dernier Mohamed El Fadel qui longtemps nous fut hostile peut-être un peu à l'instigation des agents de la zaouïa de Fez ; bien que Mohamed El Fadel soit un élève de l'école Kadriya de Sidi Mokhtar El Kebir. Depuis deux ou trois ans Mohamed el Fadel paraît être revenu de ses préventions à notre sujet ;

5° Dans le Saguiet el Hamra, Ma El Aynine, frère de Sidi El Kheir et de Saadbou qui possède au milieu des Oulad Delim, des Regueibat et des El Aroussin une autorité considérable.

Ces cinq grandes influences religieuses ont toutes eu pour maître Sidi El Mokhtar de la confrérie des Bekkaya. Quatre d'entre eux. Sidi El Kheir, Mohamed El Fadel de Ouadan, Saad Bou et Ma El Aynine sont parents. Cheikh Sidia dont le grand-père, Sidia Ould Mokhtar, reçut toute son instruction d'un Kounti de l'entourage du même maître, a donc la même origine religieuse. Ils sont tous

Kadriya. D'ailleurs parmi les tribus maraboutiques, il n'y a guère que les gens de la tribu des Idao Ali qui soient des Tidjiana.

Cheikh Sidi el Kheir, se disant aussi descendant de Mahomet, vit près de Goumbou avec son neveu Taourad Ould Cheikh Ould Addarammi, chef général des Talib Mokhtar. Tous deux ont une très grande autorité morale. Taourad prétend pouvoir, sans être attaqué, avec son chapelet seulement, c'est-à-dire sans armes, traverser tout le désert, du Sahel au Maroc ou en Tunisie en portant les plus grandes richesses de la terre.

Ils habitent à quelques journées de marche au nord de Goumbou dans un pays où l'eau est abondante dans des puits nombreux, autour de Dar Es Salam, la mosquée élevée par la ferveur des croyants à la mémoire de Mohamed El Fadel, père de Sidi El Kheir et grand-père de Taourad.

Cette famille nous est entièrement acquise et s'emploie avec zèle au développement de notre influence dans la région. Sidi El Kheir est très écouté de Mohamdoul Mokhtar, chef des Mechdouf, et son action de ce côté pourra nous être fort utile.

Cheikh Sidia appartient à la tribu des Oulad Béiri, fraction des Tachaïte. Il est âgé de 40 à 45 ans. Il jouit d'un grand prestige dans le pays trarza et brackna malgré les difficultés qu'il eut avec les Diedjouba, marabouts guerriers appartenant au grand groupe des Oulad Abdallah. Son grand-père, qui avait été élevé à Tombouctou près de Sidi El Mokhtar, avait lui-même instruit son fils Sidi El Mohamed Khalifa, avec l'aide d'un chérif nommé Mohamdoul Hassan Ould Sidi Abdallah très versé dans l'étude des textes coraniques et des divers livres des commentateurs. A son tour Sidi Mohamed fit l'étude du cheikh actuel.

Cheikh Sidia est un homme d'un esprit éclairé et dont l'influence se manifeste surtout sur l'esprit des princes trarza des Oulad Ahmed ben Dahman, des Rakhala et des Eleub.

Il habite ordinairement Taïgounit ou Boutilimitt où il s'était fait construire une habitation en pierre.

Cheikh Saad Bou Mohamed Fadel est le frère de Sidi El Kheir et de Ma El Aynine. Il est comme eux originaire du Hodh. La légende prétend que son père, qui tenait de Mahomet le don de prédire l'avenir, lui dit un jour que sa fortune et son renom croîtraient lorsqu'il se serait fixé au cœur du pays des trarza. Saad Bou partit. Il eut des débuts pénibles. Les marabouts du pays lui firent

d'abord une certaine opposition ; mais il sut cependant s'imposer assez rapidement par l'étendue de son savoir et la noblesse de son caractere.

Il fonda du temps de l'émir Sidi M'Borika, vers 1865, le village de Touazick, dans l'Emelil Boukerch, sur la route ordinaire des caravanes qui vont du Sénégal à l'Adrar. Dans ce village, il fit venir des maçons et construire une maison en pierre. C'est là qu'il vit le plus généralement.

Saad Bou est à peu près âgé de 60 ans. Il a de nombreux enfants dont huit fils sont particulièrement connus : El Takhana, El Addarammi, Sedatti, Mohamed Fadel, Aloualy, Mohamed Ma El Aynine, Sidi Bouya et Bou Mana.

Il entretient des relations avec son frère Ma El Aynine, du Saguiet El Hamra. Pendant plusieurs années, ces deux frères avaient vécu en mauvaise intelligence à la suite d'un différend familial.

Ils avaient depuis longtemps contracté l'habitude d'unir leurs enfants. Les fils de Saad Bou épousaient les filles de Ma El Aynine, mais jamais ce dernier ne consentait à ce que ses filles suivissent leurs maris. En 1896 ou 1897, Cheikh Saad Bou réclama la femme de son fils Sidi Bouya. Ma El Aynine refusa formellement et pendant plusieurs années la bonne harmonie qui avait régné jusque-là entre les deux frères fut rompue.

Cette querelle a cessé depuis déjà plus de quatre ans et les bons rapports d'autrefois ont repris entre les deux grands chefs.

Cheikh Ma El Aynine est un peu plus âgé que son frère Saad Bou. Il habite le Saguiet el Hamra au-dessous de l'Ouad Noun et s'est fait construire dans la vallée de l'Ouad Tazaoua une vaste habitation en pierre à Samara que quelques cartes désignent aussi sous le nom de Guessin.

Ma El Aynine s'est acquis une réputation considérable qu'il a su grandir encore par les relations qu'il entretenait avec Dahman Ould Beyrouk, caïd de l'Ouad Noun et avec la cour chérifienne. Il fit plusieurs voyages à Glimin et entre autres à Marrakhech où il fut reçu avec magnificence. En 1896, le Maghzen ne cachait pas le vif désir qu'il avait d'acquérir l'appui de ce cheikh et d'établir par lui l'autorité de l'empereur du Maroc sur les pays voisins du Sénégal. En 1900, il fut convié à Marrakhech pour assister à la nomination du remplaçant du grand-vizir décédé.

Dans sa correspondance avec Saad Bou, Ma El Aynine ne paraît pas vouloir nous être hostile tant que notre situation ne changera pas. Il laisse cependant sous-entendre qu'il ne nous verrait pas avec plaisir pénétrer sur les territoires qui sont jusqu'à ce jour restés indépendants.

D'une manière générale, le fanatisme aveugle pèse sur toutes ces populations du N.-O. saharien bien plus que sur les autres groupements du désert occidental.

Cheikh Mohamed Fadel est cousin germain de Saad Bou et de Ma El Aynine. Il habite les environs de Ouadan dans l'Adrar. Il jouit dans le pays, à Atar, Chinguetti et Ouadan, d'une influence assez puissante qui s'étend jusque dans la région de Tichitt.

Longtemps Mohamed Fadel nous fut ouvertement hostile. En 1898 encore, il avait adopté contre nous une politique d'opposition absolue. Ses idées semblent s'être modifiées. Lors de la mission Blanchet son attitude a été très correcte et sa correspondance avec Saad Bou nous le montre sous un jour favorable. C'est un appui à acquérir, car Cheikh Mohamed Fadel a une réelle autorité dans l'Adrar. Le chef et les habitants de ce pays sont des talibé et il intervient avec une voix souvent écoutée, dans toutes les graves questions de guerre ou de politique.

Mohamed Fadel est un agent à gagner à notre cause.

Au-dessous de ces sommités religieuses, on rencontre encore des marabouts qui jouissent aussi d'une certaine puissance dans le cadre plus restreint où s'exerce leur action religieuse.

Chez les Trarza, où il nous a été plus facile de nous renseigner à ce sujet, quatre marabouts de second ordre se distinguent par leur action politique.

Mokhtar Ould Baba Ould Mahamaden Ould Hamdy appartient à la grande tribu maraboutique des Idao El Hadj, appelés sur les bords du fleuve les Darmancoré, nom que l'on a corruptivement francisé en celui de Darmancours.

Mokhtar fut instruit à la fois par son père et par un moqqadem nommé Alioune. Il hérita de l'influence morale que sa famille avait acquise dans le passé, notamment sur les tribus guerrières des Azouna, des Oulad Bolhi, Oulad Khalifa, des Arouéjat et une partie des Oulad Ahmed ben Dahman.

Célibataire, il vit avec son frère Ahmet Ould Baba qui lui succéderait s'il venait à disparaître.

Dans la tribu des Oulad Dahman est né un homme dont la réputation a rapidement grandi chez les Maures par sa grande connaissance des choses religieuses, son esprit de justice et la sûreté de ses jugements. C'est Mohamed Fall Ould Mahomaden Ould Ahmet El Akhad. Sa famille s'est toujours distinguée entre les familles rivales de jurisconsultes musulmans.

Mohamed n'a pas d'héritier mâle; mais il garde et élève autour de lui des neveux : un entre autres, Mohamed Ahmet Yoro, qui semble son disciple préféré.

Il exerce son influence sur toutes les tribus des El Guebla et principalement sur le groupe des Zomboti qui lui paient régulièrement l'hadia.

Abd El Kahman Ould Moutali de la tribu des Tandakha est connu non seulement comme théologien et juge expérimenté, mais encore parce qu'il exerce la médecine chez les Tandakha et les Eleub qui lui donnent volontairement l'hadia.

Son frère Habib a une grande réputation de médecin parmi les Maures.

Abd El Kahman a environ 60 ans ; il habite à Toueïla, sur la route du Sénégal à l'Adrar.

Cheikh Sidi Mohamed Ould Amadou Ould Ahmet Ould Akhal de la famille des Oulad Baba Ahmet des Oulad Déïman habite Boudéfia à 90 kilomètres environ au N.-E. de Dagana. Il est allié aux Oulad Ahmed ben Dahman. Il fut instruit par le grand-père de Cheikh Sidia. Deux de ses frères Sidia et Médiana ont épousé des princesses des Oulad Ahmed ben Dahman, ce qui lui donne une certaine autorité sur cette tribu dirigeante des Trarza.

Peut-être serait-ce aussi le moment de citer ici le petit groupe de marabouts noirs, les Oulad Meurfal, qui occupent deux villages assez rapprochés l'un de l'autre sur les bords du marigot de Garrack.

Les Oulad Meurfal habitent le pays depuis de nombreuses années. La mémoire des griots les a toujours connus où ils se trouvent. Ils étaient déjà dans le pays lorsque les Trarza vinrent s'y établir et ils surent même, au milieu de cette invasion, se maintenir indépendants. Jamais un roi ni un prince trarza ne put obtenir d'eux la moindre contribution et ils parvinrent à échapper à toute action violente.

Au commencement de cette année (1902) à Guirn, près du tombeau de Mohamed Menni Ould Cheikh Ould Menni, à proximité

d'un lac situé à environ 150 kilomètres au N.-E. du barrage de Mafou et à 80 kilomètres des passes du Tagant, il existait encore un marabout célèbre, Mohamed Mahmoud.

Mohamed Mahmoud, originaire de la tribu des Diedjouba, groupe des Brackna, était renommé par sa sainteté. La mort l'enleva dernièrement et aucun de ses fils ou de ses frères, ni Jaroulaye, son fils aîné, ni Mohamed Lamine, son frère, ne paraissent avoir hérité de l'influence que Mohamed Mahmoud possédait sur les tribus brackna et sur les fractions dowich. Il est probable toutefois que, d'ici peu de temps, un membre de cette famille saura reconquérir l'autorité, que les Cheikhs disparus avaient sur les populations voisines. Le seul qui se distingue, en ce moment, est le petit-fils de Mohamed Mahmoud, Moustapha Ould Mohamed El Mokhtar Ould Aïballah Ould Kadi, qui, âgé de 35 ans, rend la justice au milieu des Brackna. Il a un certain nombre d'élèves venant de chez les Dowich, les Brackna et même de chez les Trarza ; mais il n'a aucune influence sur les tribus guerrières de la région.

En résumé, dans toutes les contrées voisines des territoires que nous occupons, les grands chefs religieux nous sont acquis et sont tout disposés à nous prêter le concours de leur prestige et de leur autorité. Sidi El Kheir, dans le Sahel, est un de nos agents de renseignements les plus utiles. Sur les rives du Sénégal Cheikh Sidia est prêt à nous seconder de tout son pouvoir. Dans l'intérieur, Cheikh Saad Bou nous a donné déjà de trop nombreuses preuves de sa sympathie pour que nous ne le considérions pas comme un allié précieux. S'il existe quelques esprits fanatiques qui nous soient irréductiblement hostiles, comme Mohamed Yayé, ce marabout remuant de Oualata dont il a été déjà parlé précédemment et qui a certaines intelligences dans les centres de Goumbou et de Sokolo, ce ne sont que des hommes de peu d'influence dont l'opposition pourrait être facilement combattue.

Tous les marabouts — et il faut entendre ici tous les Maures tolba seulement — ont une tendance non seulement à se rapprocher de nous, mais à nous demander une protection effective qui leur devient de jour en jour plus nécessaire, contre les tribus guerrières qui les exploitent. Il n'existe pas chez les Tolba d'idée religieuse opposée à notre œuvre de pénétration. Au contraire, les tribus maraboutiques qui se livrent à l'élevage, au commerce, aux

pratiques de leur culte, ne demandent que la paix, la tranquillité, la sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes.

Aujourd'hui que les populations maures ont sous les yeux dans les pays occupés et administrés par nous, l'exemple de la liberté religieuse que nous laissons — peut-être même avec une trop grande latitude — à nos populations soudanaises et sénégalaises qui professent le mahométisme, elles souhaitent de nous voir intervenir efficacement pour les délivrer du joug que des bandes pillardes et des princes tyranniques leur imposent.

TRAITÉS

Conventions. — Coutumes passées au Sénégal. Droits perçus au Soudan.

Comme on a pu le voir au cours de ce rapport, nos relations avec les Maures sont d'ordres différents suivant que nous les rencontrons au Soudan ou que nous nous trouvons en contact avec eux sur les bords du Sénégal. Ici nous leur payons annuellement des coutumes; là-bas ils nous paient des droits réguliers, droits d'entrée ou droit de pacage, suivant qu'ils importent des produits ou qu'ils amènent à la recherche de pâturages leurs troupeaux sur nos territoires.

Ces deux situations opposées ont été le fait des événements bien plus que d'une volonté directrice. Les taxes que nous leur appliquons au Soudan, nous les avons trouvées établies par les peuples que nous y avons vaincus et soumis, et nous avons recueilli à notre profit les perceptions qu'avant nous les rois du Kaarta prélevaient sur le commerce et le passage des tribus maures.

Au Sénégal, ainsi que nous l'avons expliqué en étudiant le premier des grands groupements dont nous avons relaté l'organisation et l'histoire (voir Trarza), le gouvernement avait été amené à intervenir dans le fleuve pour sauvegarder les intérêts des commerçants qui y avaient fondé des comptoirs.

Dans le début, les premiers négociants qui s'y étaient installés avaient dû passer par les exigences sans frein que tous les chefs maures, rois, chefs de tribu, chefs de caravane leur imposaient pendant la durée de la traite. Une menace permanente planait sur la tête de chaque commerçant qui, pour un refus à un prince ou à quelque important personnage d'une tribu guerrière, risquait de

voir sa maison mise en interdit et, même, fermer toute l'escale si le mécontent avait l'autorité nécessaire pour se faire écouter des caravaniers ou la force suffisante pour s'en faire craindre. René Caillé rappelle des faits de ce genre alors que, cependant, le gouvernement intervenait déjà dans les rapports entre Européens et Maures.

Les premiers traités remontent loin ; l'un passé avec la petite tribu des Darmancours par le directeur de la compagnie ayant le privilège exclusif pour la traite de la gomme au Sénégal, le 2 mai 1785, et l'autre signé avec les Brackna, tous les deux sous les auspices de M. le comte de Repentigny, gouverneur du Sénégal, le 10 mai de la même année.

Longtemps les traités furent renouvelés sans que de grandes modifications fussent apportées aux conventions qu'ils renfermaient et qui étaient toutes platoniques. Avec les Trarza, ces actes se succèdent assez rapidement. Nous en retrouvons le 30 juin 1819, le 7 juin 1821, le 17 juillet 1824, le 19 août 1824, le 26 février 1826, le 25 avril 1829, le 24 août 1831, le 1er juin 1832, le 30 août 1835, le 10 août 1853. Il en est de même avec les Brackna. Après celui de 1785, le gouverneur anglais Maxwell en signe un le 13 juin 1810, Schmaltz qui reprit, au nom de la France, possession de la colonie en 1816, en signe un autre en 1819 et nous en voyons de nouveaux en 1821, en 1834, 1842 et 1853.

Cette succession d'actes signés et contractés à nouveau sans cesse et sans relâche, indique le peu d'importance que les Maures y attachent. Toujours prêts aux belles promesses et aux plus larges protestations, la signature d'un traité n'est à leurs yeux qu'une formalité dont ils se réclament s'il doit en résulter pour eux quelque avantage, mais dont ils n'ont cure si les conventions arrêtées les tiennent à quelque obligation.

On ne saurait donc se fier pour l'avenir à de semblables conventions.

Les premières coutumes furent ainsi consenties pour favoriser les échanges commerciaux sur les rives sénégalaises.

Les chefs possédaient encore toute leur puissance dans les centres où l'initiative du commerce local avait installé ses comptoirs. Ils y étaient censé faire la police et n'y organisaient que l'exploitation des agents européens et des traitants. La situation

devint telle que le commerce tout entier réclama en 1851 l'intervention effective de l'autorité militaire. C'est peu de temps après que fut ouverte cette ère des traités passés avec des chefs que nous connaissions à peine.

Le traité type fut signé à Bakel le 1er novembre 1857 par Faidherbe et Bakar, déjà roi des Dowich. Il y était prévu pour les chefs des trois nations maures : « Dowich, Brackna, Trarza » un droit de sortie de 3 0/0 à leur profit sur la valeur des gommes apportées de la rive droite dans nos postes du fleuve.

Par cette convention, les chefs maures avaient intérêt à empêcher leurs sujets d'aller vendre leurs gommes sur d'autres points que dans nos comptoirs, car ce n'était que dans ceux-ci que le gouvernement faisait percevoir le droit consenti. Aucun autre droit ne pouvait être exigé sous aucun prétexte, soit des commerçants, soit des bateaux, soit des établissements à terre par les chefs maures qui n'avaient à se mêler en rien de ce que nous faisions dans le fleuve ou sur la rive gauche.

D'autres traités furent successivement passés soit avec les chefs des groupements importants, comme les rois des Trarza, des Brackna et des Dowich, soit avec de simples chefs d'escale comme les chefs des Oulad Ely qui commandaient Saldé ou Kaëdi.

Ces conventions nouvelles visèrent des cas particuliers, chez les Trarza, relatifs au rapatriement des naufragés de la côte Atlantique. Chez les autres, concernant la circulation des caravanes maures sur la rive gauche et des sujets français sur les territoires de la rive droite.

Cependant, comme nous l'avons déjà expliqué, des traitants qui avaient, au cours de leurs opérations, contracté des relations avec certains chefs et se les étaient attachés par l'importance des cadeaux qu'ils leur avaient faits avec les ressources de la maison qu'ils représentaient, rêvaient de s'établir à leur compte personnel.

N'ayant pas les ressources suffisantes pour s'organiser dans les escales sur le même pied que les redoutables concurrents contre lesquels ils voulaient lutter, ils réclamèrent la liberté entière du commerce dans le fleuve, c'est-à-dire le droit pour eux, comme pour les Maures, de faire des échanges partout où bon leur semblerait. Une pétition rédigée dans ce but fut bientôt couverte de signatures, la majorité des commerçants européens s'était ralliée

Les élèves sont ou envoyés par leurs parents ou venus spontanément se grouper autour du cheikh ou du marabout. Ils suivent presque toujours leur maître dans ses déplacements, transportent avec eux leur nourriture fournie par leur propre famille. Cependant les grands cheiks comme Sidia ou Saad Bou acceptent tous ceux qui se présentent, dussent-ils les nourrir eux-mêmes, si ceux-ci n'ont aucune ressource. Cheikh Sidia ne compte pas moins de 400 élèves ; il en est de même de Cheikh Saad Bou qui cependant est moins généreux.

Ces grands chefs religieux ne donnent pas directement l'instruction à leurs élèves ; ils ont pour les aider dans leur tâche des « Moqqadam » chargés de ce soin.

Le prix de l'enseignement du Coran est uniformément fixé à 300 francs. Il est, en outre, convenu que lorsque l'enfant saura par cœur un ou deux chapitres du Livre, les parents verseront une somme déterminée en acompte sur le prix total.

Quand les élèves ont terminé leurs études, ils subissent devant des moqqadam, appelés comme témoins, un examen à la suite duquel il leur est délivré un certificat par le cheikh qui les a instruits.

Les élèves venus de telle ou telle école sont plus ou moins renommés. Tous les talibé restent pendant leur existence dépendant en quelque sorte de leur ancien maître et lui paient « l'hadia ».

L' « hadia » est un cadeau, une offrande, une aumône que tous les musulmans donnent annuellement aux Chérifs — descendants de Mahomet — ou à leurs marabouts. Cette coutume aurait également existé chez certains chefs de pleuplades fétichistes. Ceux-ci faisaient des cadeaux très importants à des chefs renommés dans le but d'obtenir leur protection ou par peur de leur puissance extra humaine.

L'importance de l'hadia n'a rien de déterminé. La valeur en est laissée à la libre appréciation et à la générosité de chacun. Elle est presque toujours en rapport à la fois avec la puissance du cheikh qui la reçoit et la richesse du tolba qui la donne.

Il s'est naturellement formé deux classes de chefs religieux ; les cheikhs riches, puissants, célèbres, reçoivent de nombreux cadeaux : des captifs, des chevaux, des chamelles, des pièces de guinée et demandent l'hadia aux rois, chefs et notables ; et les marabouts moins connus s'adressent à toute la masse des tolba. Sou-

vent même ils n'ont pas besoin de quémander ; ils reçoivent les cadeaux chez eux sans se déplacer. Souvent aussi ils envoient quelqu'un de leur famille jusque dans les régions éloignées recueillir les offrandes des croyants.

Cette année encore, Iba El Mokhtar, neveu de Cheikh Saad Bou, circulait dans les provinces sénégalaises de la rive gauche du fleuve quêtant, exigeant même les aumônes des Toucouleurs et Sarrakolés musulmans. En 1899, ses demandes s'étaient produites sous la forme de telles exigences dans les villages du Fouta que le gouverneur général avait dû prendre contre lui une mesure d'expulsion. Non seulement il demandait l'hadia, mais il obligeait les chefs à lui faire des cadeaux onéreux et il lançait sa malédiction à ceux qui les lui refusaient.

Cette année, Iba El Mokhtar a voyagé avec une autorisation du directeur des affaires indigènes. Il ne s'occupe point de politique et recueille seulement, avec autorité, les hadya des musulmans dans tous les pays qu'il traverse. A Pété il a reçu 11 pièces de guinée, à Saldé 2 pièces, à Galoya 10 pièces, à Diaba 4 barriques de mil. Le tout est chargé sur des chameaux qui l'accompagnent et que ses suivants conduisent ensuite chez lui et chez son oncle, Cheikh Saadbou.

A Aguam Cival (cercle de Kaédi) il s'était marié en 1899 avec la fille du chef de ce village qu'il avait quittée ensuite pour retourner dans le Hodh après son expulsion.

Cette femme, étant restée trois ans sans recevoir de ses nouvelles, avait contracté un nouveau mariage avec un marabout du pays. A son passage dans le cercle de Kaédi, Iba El Mokhtar a attaqué le mari et le père de la jeune femme devant le cadi. L'affaire jugée à Orofondé par le cadi de Orgo (Bosséa) s'est terminée à son avantage. Le divorce a été prononcé entre le dernier mari et la femme incriminée et le père de cette dernière a été condamné à 400 coups de corde convertis, suivant l'usage en amende, pour s'être prêté au second mariage de sa fille.

Il ne me semble pas que tous les grands chefs religieux agissent ordinairement comme Iba El Mokhtar. La plupart du temps les chérifs distribuent généreusement autour d'eux la plus grande partie de ce que leur apportent les hadya.

On peut donc dire que les Chérifs se distinguent en deux groupes : ceux qui descendent de Mahomet et, par suite, ont une

origine sacrée fort ancienne, ce sont les véritables Chérifs (Chorfa) et ceux dont l'origine plus récente remonte simplement à un grand marabout et qui vivent au milieu des populations dont ils ont gagné le respect.

La qualité de Chérif est héréditaire pour tous les membres descendant de la famille de Mahomet.

Actuellement, cinq grands chefs religieux exercent au-dessus ou à côté de beaucoup d'autres cheikhs une grande influence dans les tribus maures de l'ouest du Sahara. Leur famille, leur passé, leur caractère, leur fortune ont fait d'eux des autorités religieuses puissantes.

Ce sont : 1° à l'est, entre Goumbou et Oualata, Cheikh Sidi El Kheir, jouissant, ainsi que son frère Tarouad Ould Addarammi, chef des Talib Mokhtar, d'une grande autorité près du chef des Mechdouf ;

2° Cheikh Sidia, chez les Trarza et sur la frontière du pays brackna qu'il habitait il y a cinq ans, avant que les démêlés rapportés plus haut l'eussent mis mal avec Ahmedou. Cheikh Sidia est un des chefs religieux des plus vénérés, des plus écoutés parmi les Maures et aussi des plus dévoués à la cause française ;

3° A Touazik, au nord du pays trarza et sur la route de l'Adrar, Cheikh Saad Bou, un de nos plus fidèles auxiliaires, frère de Cheikh Ma El Aynine, de Sidi El Kheir et cousin germain de Mohamed El Fadel ;

4° A Ouadan, dans l'Adrar, ce dernier Mohamed El Fadel qui longtemps nous fut hostile peut-être un peu à l'instigation des agents de la zaouïa de Fez ; bien que Mohamed El Fadel soit un élève de l'école Kadriya de Sidi Mokhtar El Kebir. Depuis deux ou trois ans Mohamed el Fadel paraît être revenu de ses préventions à notre sujet ;

5° Dans le Saguiet el Hamra, Ma El Aynine, frère de Sidi El Kheir et de Saadbou qui possède au milieu des Oulad Delim, des Regueibat et des El Aroussin une autorité considérable.

Ces cinq grandes influences religieuses ont toutes eu pour maître Sidi El Mokhtar de la confrérie des Bekkaya. Quatre d'entre eux. Sidi El Kheir, Mohamed El Fadel de Ouadan, Saad Bou et Ma El Aynine sont parents. Cheikh Sidia dont le grand-père, Sidia Ould Mokhtar, reçut toute son instruction d'un Kounti de l'entourage du même maître, a donc la même origine religieuse. Ils sont tous

Kadriya. D'ailleurs parmi les tribus maraboutiques, il n'y a guère que les gens de la tribu des Idao Ali qui soient des Tidjiana.

Cheikh Sidi el Kheir, se disant aussi descendant de Mahomet, vit près de Goumbou avec son neveu Taourad Ould Cheikh Ould Addarammi, chef général des Talib Mokhtar. Tous deux ont une très grande autorité morale. Taourad prétend pouvoir, sans être attaqué, avec son chapelet seulement, c'est-à-dire sans armes, traverser tout le désert, du Sahel au Maroc ou en Tunisie en portant les plus grandes richesses de la terre.

Ils habitent à quelques journées de marche au nord de Goumbou dans un pays où l'eau est abondante dans des puits nombreux, autour de Dar Es Salam, la mosquée élevée par la ferveur des croyants à la mémoire de Mohamed El Fadel, père de Sidi El Kheir et grand-père de Taourad.

Cette famille nous est entièrement acquise et s'emploie avec zèle au développement de notre influence dans la région. Sidi El Kheir est très écouté de Mohamdoul Mokhtar, chef des Mechdouf, et son action de ce côté pourra nous être fort utile.

Cheikh Sidia appartient à la tribu des Oulad Béiri, fraction des Tachaïte. Il est âgé de 40 à 45 ans. Il jouit d'un grand prestige dans le pays trarza et brackna malgré les difficultés qu'il eut avec les Diedjouba, marabouts guerriers appartenant au grand groupe des Oulad Abdallah. Son grand-père, qui avait été élevé à Tombouctou près de Sidi El Mokhtar, avait lui-même instruit son fils Sidi El Mohamed Khalifa, avec l'aide d'un chérif nommé Mohamdoul Hassan Ould Sidi Abdallah très versé dans l'étude des textes coraniques et des divers livres des commentateurs. A son tour Sidi Mohamed fit l'étude du cheikh actuel.

Cheikh Sidia est un homme d'un esprit éclairé et dont l'influence se manifeste surtout sur l'esprit des princes trarza des Oulad Ahmed ben Dahman, des Rakhala et des Eleub.

Il habite ordinairement Taïgounit ou Boutilimitt où il s'était fait construire une habitation en pierre.

Cheikh Saad Bou Mohamed Fadel est le frère de Sidi El Kheir et de Ma El Aynine. Il est comme eux originaire du Hodh. La légende prétend que son père, qui tenait de Mahomet le don de prédire l'avenir, lui dit un jour que sa fortune et son renom croîtraient lorsqu'il se serait fixé au cœur du pays des trarza. Saad Bou partit. Il eut des débuts pénibles. Les marabouts du pays lui firent

d'abord une certaine opposition ; mais il sut cependant s'imposer assez rapidement par l'étendue de son savoir et la noblesse de son caractère.

Il fonda du temps de l'émir Sidi M'Borika, vers 1865, le village de Touazick, dans l'Emelil Boukerch, sur la route ordinaire des caravanes qui vont du Sénégal à l'Adrar. Dans ce village, il fit venir des maçons et construire une maison en pierre. C'est là qu'il vit le plus généralement.

Saad Bou est à peu près âgé de 60 ans. Il a de nombreux enfants dont huit fils sont particulièrement connus : El Takhana, El Addarammi, Sedatti, Mohamed Fadel, Aloualy, Mohamed Ma El Aynine, Sidi Bouya et Bou Mana.

Il entretient des relations avec son frère Ma El Aynine, du Saguiet El Hamra. Pendant plusieurs années, ces deux frères avaient vécu en mauvaise intelligence à la suite d'un différend familial.

Ils avaient depuis longtemps contracté l'habitude d'unir leurs enfants. Les fils de Saad Bou épousaient les filles de Ma El Aynine, mais jamais ce dernier ne consentait à ce que ses filles suivissent leurs maris. En 1896 ou 1897, Cheikh Saad Bou réclama la femme de son fils Sidi Bouya. Ma El Aynine refusa formellement et pendant plusieurs années la bonne harmonie qui avait régné jusque-là entre les deux frères fut rompue.

Cette querelle a cessé depuis déjà plus de quatre ans et les bons rapports d'autrefois ont repris entre les deux grands chefs.

Cheikh Ma El Aynine est un peu plus âgé que son frère Saad Bou. Il habite le Saguiet el Hamra au-dessous de l'Ouad Noun et s'est fait construire dans la vallée de l'Ouad Tazaoua une vaste habitation en pierre à Samara que quelques cartes désignent aussi sous le nom de Guessin.

Ma El Aynine s'est acquis une réputation considérable qu'il a su grandir encore par les relations qu'il entretenait avec Dahman Ould Beyrouk, caïd de l'Ouad Noun et avec la cour chérifienne. Il fit plusieurs voyages à Glimin et entre autres à Marrakhech où il fut reçu avec magnificence. En 1896, le Maghzen ne cachait pas le vif désir qu'il avait d'acquérir l'appui de ce cheikh et d'établir par lui l'autorité de l'empereur du Maroc sur les pays voisins du Sénégal. En 1900, il fut convié à Marrakhech pour assister à la nomination du remplaçant du grand-vizir décédé.

Dans sa correspondance avec Saad Bou, Ma El Aynine ne paraît pas vouloir nous être hostile tant que notre situation ne changera pas. Il laisse cependant sous-entendre qu'il ne nous verrait pas avec plaisir pénétrer sur les territoires qui sont jusqu'à ce jour restés indépendants.

D'une manière générale, le fanatisme aveugle pèse sur toutes ces populations du N.-O. saharien bien plus que sur les autres groupements du désert occidental.

Cheikh Mohamed Fadel est cousin germain de Saad Bou et de Ma El Aynine. Il habite les environs de Ouadan dans l'Adrar. Il jouit dans le pays, à Atar, Chinguetti et Ouadan, d'une influence assez puissante qui s'étend jusque dans la région de Tichitt.

Longtemps Mohamed Fadel nous fut ouvertement hostile. En 1898 encore, il avait adopté contre nous une politique d'opposition absolue. Ses idées semblent s'être modifiées. Lors de la mission Blanchet son attitude a été très correcte et sa correspondance avec Saad Bou nous le montre sous un jour favorable. C'est un appui à acquérir, car Cheikh Mohamed Fadel a une réelle autorité dans l'Adrar. Le chef et les habitants de ce pays sont des talibé et il intervient avec une voix souvent écoutée, dans toutes les graves questions de guerre ou de politique.

Mohamed Fadel est un agent à gagner à notre cause.

Au-dessous de ces sommités religieuses, on rencontre encore des marabouts qui jouissent aussi d'une certaine puissance dans le cadre plus restreint où s'exerce leur action religieuse.

Chez les Trarza, où il nous a été plus facile de nous renseigner à ce sujet, quatre marabouts de second ordre se distinguent par leur action politique.

Mokhtar Ould Baba Ould Mahamaden Ould Hamdy appartient à la grande tribu maraboutique des Idao El Hadj, appelés sur les bords du fleuve les Darmancoré, nom que l'on a corruptivement francisé en celui de Darmancours.

Mokhtar fut instruit à la fois par son père et par un moqqadem nommé Alioune. Il hérita de l'influence morale que sa famille avait acquise dans le passé, notamment sur les tribus guerrières des Azouna, des Oulad Bolhi, Oulad Khalifa, des Arouéjat et une partie des Oulad Ahmed ben Dahman.

Célibataire, il vit avec son frère Ahmet Ould Baba qui lui succéderait s'il venait à disparaître.

Dans la tribu des Oulad Dahman est né un homme dont la réputation a rapidement grandi chez les Maures par sa grande connaissance des choses religieuses, son esprit de justice et la sûreté de ses jugements. C'est Mohamed Fall Ould Mahomaden Ould Ahmet El Akhad. Sa famille s'est toujours distinguée entre les familles rivales de jurisconsultes musulmans.

Mohamed n'a pas d'héritier mâle; mais il garde et élève autour de lui des neveux : un entre autres, Mohamed Ahmet Yoro, qui semble son disciple préféré.

Il exerce son influence sur toutes les tribus des El Guebla et principalement sur le groupe des Zomboti qui lui paient régulièrement l'hadia.

Abd El Kahman Ould Moutali de la tribu des Tandakha est connu non seulement comme théologien et juge expérimenté, mais encore parce qu'il exerce la médecine chez les Tandakha et les Eleub qui lui donnent volontairement l'hadia.

Son frère Habib a une grande réputation de médecin parmi les Maures.

Abd El Kahman a environ 60 ans ; il habite à Toueïla, sur la route du Sénégal à l'Adrar.

Cheikh Sidi Mohamed Ould Amadou Ould Ahmet Ould Akhal de la famille des Oulad Baba Ahmet des Oulad Déïman habite Boudéfia à 90 kilomètres environ au N.-E. de Dagana. Il est allié aux Oulad Ahmed ben Dahman. Il fut instruit par le grand-père de Cheikh Sidia. Deux de ses frères Sidia et Médiana ont épousé des princesses des Oulad Ahmed ben Dahman, ce qui lui donne une certaine autorité sur cette tribu dirigeante des Trarza.

Peut-être serait-ce aussi le moment de citer ici le petit groupe de marabouts noirs, les Oulad Meurfal, qui occupent deux villages assez rapprochés l'un de l'autre sur les bords du marigot de Garrack.

Les Oulad Meurfal habitent le pays depuis de nombreuses années. La mémoire des griots les a toujours connus où ils se trouvent. Ils étaient déjà dans le pays lorsque les Trarza vinrent s'y établir et ils surent même, au milieu de cette invasion, se maintenir indépendants. Jamais un roi ni un prince trarza ne put obtenir d'eux la moindre contribution et ils parvinrent à échapper à toute action violente.

Au commencement de cette année (1902) à Guirn, près du tombeau de Mohamed Menni Ould Cheikh Ould Menni, à proximité

d'un lac situé à environ 150 kilomètres au N.-E. du barrage de Mafou et à 80 kilomètres des passes du Tagant, il existait encore un marabout célèbre, Mohamed Mahmoud.

Mohamed Mahmoud, originaire de la tribu des Diedjouba, groupe des Brackna, était renommé par sa sainteté. La mort l'enleva dernièrement et aucun de ses fils ou de ses frères, ni Jaroulaye, son fils aîné, ni Mohamed Lamine, son frère, ne paraissent avoir hérité de l'influence que Mohamed Mahmoud possédait sur les tribus brackna et sur les fractions dowich. Il est probable toutefois que, d'ici peu de temps, un membre de cette famille saura reconquérir l'autorité, que les Cheikhs disparus avaient sur les populations voisines. Le seul qui se distingue, en ce moment, est le petit-fils de Mohamed Mahmoud, Moustapha Ould Mohamed El Mokhtar Ould Aïballah Ould Kadi, qui, âgé de 35 ans, rend la justice au milieu des Brackna. Il a un certain nombre d'élèves venant de chez les Dowich, les Brackna et même de chez les Trarza ; mais il n'a aucune influence sur les tribus guerrières de la région.

En résumé, dans toutes les contrées voisines des territoires que nous occupons, les grands chefs religieux nous sont acquis et sont tout disposés à nous prêter le concours de leur prestige et de leur autorité. Sidi El Kheir, dans le Sahel, est un de nos agents de renseignements les plus utiles. Sur les rives du Sénégal Cheikh Sidia est prêt à nous seconder de tout son pouvoir. Dans l'intérieur, Cheikh Saad Bou nous a donné déjà de trop nombreuses preuves de sa sympathie pour que nous ne le considérions pas comme un allié précieux. S'il existe quelques esprits fanatiques qui nous soient irréductiblement hostiles, comme Mohamed Yayé, ce marabout remuant de Oualata dont il a été déjà parlé précédemment et qui a certaines intelligences dans les centres de Goumbou et de Sokolo, ce ne sont que des hommes de peu d'influence dont l'opposition pourrait être facilement combattue.

Tous les marabouts — et il faut entendre ici tous les Maures tolba seulement — ont une tendance non seulement à se rapprocher de nous, mais à nous demander une protection effective qui leur devient de jour en jour plus nécessaire, contre les tribus guerrières qui les exploitent. Il n'existe pas chez les Tolba d'idée religieuse opposée à notre œuvre de pénétration. Au contraire, les tribus maraboutiques qui se livrent à l'élevage, au commerce, aux

pratiques de leur culte, ne demandent que la paix, la tranquillité, la sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes.

Aujourd'hui que les populations maures ont sous les yeux dans les pays occupés et administrés par nous, l'exemple de la liberté religieuse que nous laissons — peut-être même avec une trop grande latitude — à nos populations soudanaises et sénégalaises qui professent le mahométisme, elles souhaitent de nous voir intervenir efficacement pour les délivrer du joug que des bandes pillardes et des princes tyranniques leur imposent.

TRAITÉS

Conventions. — Coutumes passées au Sénégal. Droits perçus au Soudan.

Comme on a pu le voir au cours de ce rapport, nos relations avec les Maures sont d'ordres différents suivant que nous les rencontrons au Soudan ou que nous nous trouvons en contact avec eux sur les bords du Sénégal. Ici nous leur payons annuellement des coutumes; là-bas ils nous paient des droits réguliers, droits d'entrée ou droit de pacage, suivant qu'ils importent des produits ou qu'ils amènent à la recherche de pâturages leurs troupeaux sur nos territoires.

Ces deux situations opposées ont été le fait des événements bien plus que d'une volonté directrice. Les taxes que nous leur appliquons au Soudan, nous les avons trouvées établies par les peuples que nous y avons vaincus et soumis, et nous avons recueilli à notre profit les perceptions qu'avant nous les rois du Kaarta prélevaient sur le commerce et le passage des tribus maures.

Au Sénégal, ainsi que nous l'avons expliqué en étudiant le premier des grands groupements dont nous avons relaté l'organisation et l'histoire (voir Trarza), le gouvernement avait été amené à intervenir dans le fleuve pour sauvegarder les intérêts des commerçants qui y avaient fondé des comptoirs.

Dans le début, les premiers négociants qui s'y étaient installés avaient dû passer par les exigences sans frein que tous les chefs maures, rois, chefs de tribu, chefs de caravane leur imposaient pendant la durée de la traite. Une menace permanente planait sur la tête de chaque commerçant qui, pour un refus à un prince ou à quelque important personnage d'une tribu guerrière, risquait de

voir sa maison mise en interdit et, même, fermer toute l'escale si le mécontent avait l'autorité nécessaire pour se faire écouter des caravaniers ou la force suffisante pour s'en faire craindre. René Caillé rappelle des faits de ce genre alors que, cependant, le gouvernement intervenait déjà dans les rapports entre Européens et Maures.

Les premiers traités remontent loin ; l'un passé avec la petite tribu des Darmancours par le directeur de la compagnie ayant le privilège exclusif pour la traite de la gomme au Sénégal, le 2 mai 1785, et l'autre signé avec les Brackna, tous les deux sous les auspices de M. le comte de Repentigny, gouverneur du Sénégal, le 10 mai de la même année.

Longtemps les traités furent renouvelés sans que de grandes modifications fussent apportées aux conventions qu'ils renfermaient et qui étaient toutes platoniques. Avec les Trarza, ces actes se succèdent assez rapidement. Nous en retrouvons le 30 juin 1819, le 7 juin 1821, le 17 juillet 1824, le 19 août 1824, le 26 février 1826, le 25 avril 1829, le 24 août 1831, le 1er juin 1832, le 30 août 1835, le 10 août 1853. Il en est de même avec les Brackna. Après celui de 1785, le gouverneur anglais Maxwell en signe un le 13 juin 1810, Schmaltz qui reprit, au nom de la France, possession de la colonie en 1816, en signe un autre en 1819 et nous en voyons de nouveaux en 1821, en 1834, 1842 et 1853.

Cette succession d'actes signés et contractés à nouveau sans cesse et sans relâche, indique le peu d'importance que les Maures y attachent. Toujours prêts aux belles promesses et aux plus larges protestations, la signature d'un traité n'est à leurs yeux qu'une formalité dont ils se réclament s'il doit en résulter pour eux quelque avantage, mais dont ils n'ont cure si les conventions arrêtées les tiennent à quelque obligation.

On ne saurait donc se fier pour l'avenir à de semblables conventions.

Les premières coutumes furent ainsi consenties pour favoriser les échanges commerciaux sur les rives sénégalaises.

Les chefs possédaient encore toute leur puissance dans les centres où l'initiative du commerce local avait installé ses comptoirs. Ils y étaient censé faire la police et n'y organisaient que l'exploitation des agents européens et des traitants. La situation

devint telle que le commerce tout entier réclama en 1851 l'intervention effective de l'autorité militaire. C'est peu de temps après que fut ouverte cette ère des traités passés avec des chefs que nous connaissions à peine.

Le traité type fut signé à Bakel le 1er novembre 1857 par Faidherbe et Bakar, déjà roi des Dowich. Il y était prévu pour les chefs des trois nations maures : « Dowich, Brackna, Trarza » un droit de sortie de 3 0/0 à leur profit sur la valeur des gommes apportées de la rive droite dans nos postes du fleuve.

Par cette convention, les chefs maures avaient intérêt à empêcher leurs sujets d'aller vendre leurs gommes sur d'autres points que dans nos comptoirs, car ce n'était que dans ceux-ci que le gouvernement faisait percevoir le droit consenti. Aucun autre droit ne pouvait être exigé sous aucun prétexte, soit des commerçants, soit des bateaux, soit des établissements à terre par les chefs maures qui n'avaient à se mêler en rien de ce que nous faisions dans le fleuve ou sur la rive gauche.

D'autres traités furent successivement passés soit avec les chefs des groupements importants, comme les rois des Trarza, des Brackna et des Dowich, soit avec de simples chefs d'escale comme les chefs des Oulad Ely qui commandaient Saldé ou Kaëdi.

Ces conventions nouvelles visèrent des cas particuliers, chez les Trarza, relatifs au rapatriement des naufragés de la côte Atlantique. Chez les autres, concernant la circulation des caravanes maures sur la rive gauche et des sujets français sur les territoires de la rive droite.

Cependant, comme nous l'avons déjà expliqué, des traitants qui avaient, au cours de leurs opérations, contracté des relations avec certains chefs et se les étaient attachés par l'importance des cadeaux qu'ils leur avaient faits avec les ressources de la maison qu'ils représentaient, rêvaient de s'établir à leur compte personnel.

N'ayant pas les ressources suffisantes pour s'organiser dans les escales sur le même pied que les redoutables concurrents contre lesquels ils voulaient lutter, ils réclamèrent la liberté entière du commerce dans le fleuve, c'est-à-dire le droit pour eux, comme pour les Maures, de faire des échanges partout où bon leur semblerait. Une pétition rédigée dans ce but fut bientôt couverte de signatures, la majorité des commerçants européens s'était ralliée

à cette idée, espérant ainsi étendre considérablement leurs opérations et regardant le régime dit des escales comme une entrave au développement des relations commerciales.

Le 22 mars 1880, un décret substitua donc le régime de la liberté du commerce au régime des escales.

Cette substitution amena quelques modifications dans les traités que nous avions déjà conclus avec les chefs maures.

Déjà, depuis l'année précédente qu'un certain relâchement s'était produit dans la stricte observation des règlements qui limitaient aux escales seules de Dagana, Podor, Saldé, Matam et Bakel le droit de commercer dans le fleuve, de nouveaux traités avaient été signés en avril et en mai avec les Trarza et les Brackna.

Le droit de 3 0/0 que l'on payait aux chefs maures sur la valeur des gommes apportées, avait été remplacé par une indemnité fixe qui devait être payée par quarts aux rois des Trarza et des Brackna, le 1er mars, le 1er avril, le 1er mai et le 1er juin de chaque année.

Une convention du 22 mai 1880 fixa la quotité de ces indemnités annuelles à 1,200 pièces de guinée pour chacun de ces rois. Toutefois sur celle revenant au roi des Trarza, 200 pièces étaient distraites pour être comptées à Chems, chef de la tribu des Darmancours.

En 1881, nos troupes ayant défait, à N'Dourbadian, Abdoul-Boubakar, chef du Bosséa, qui avait voulu s'opposer à la construction de la ligne télégraphique et qui avait été soutenu dans cette circonstance par les Oulad Ely, le gouverneur du Sénégal exigea de ces derniers la signature d'un traité. Mohamed Ould Eyba, chef des Oulad Ely, aux termes de cette convention, s'engageait à refuser asile aux gens du Bosséa qui lutteraient contre nous, à protéger les caravanes qui amèneraient de la gomme ou tous autres produits dans les escales du fleuve et à porter aide et secours aux convois circulant entre Saldé et Matam. Par contre, nous lui accordions une coutume annuelle de 400 pièces de guinée filature.

Ces quatre principaux actes servirent de bases aux nouveaux traités actuellement en vigueur et qui portent à plus de 37,000 fr. l'ensemble des indemnités annuelles que nous payons aux chefs des tribus maures voisines du Sénégal.

Voici le détail des coutumes payées par nous chaque année :

Ahmet Saloum, émir des Trarza, reçoit (1,666 pièces de guinée), traité du 8 octobre 1891............	9,996 francs.
Chems, chef de la tribu des Darmancours (334 pièces de guinée), même traité..........................	2,004
Ould Aïda, émir de l'Adrar (800 pièces de guinée à 6 fr.), traité du 8 août 1892 et dépêche ministérielle du 19 août 1899.................................	4,800
(Le traité allouait à l'émir de l'Adrar une indemnité de 500 pièces de guinée qui a été augmentée de 300 par le gouverneur général, avec autorisation du ministère.)	
Ahmédou, roi des Brackna (1,000 pièces de guinée), traité du 12 décembre 1891............................	6,000
Bakar Ould Soueïdi Ahmet, chef des Dowich-Abakak (1,000 pièces de guinée à 6 fr. 25), traité du 26 janvier 1896..	6,250
Ould Mokhtar, chef des Dowich Chrattit (500 pièces de guinée à 6 fr. 25), traité du 21 mars 1894......	3,125
Ould Raçoul, prince des Chrattit (300 pièces de guinée à 6 fr. 25), même traité......................	1,875
Imhametould Filali, chef des Oulad Ely et de l'Escale de Kaédi (500 pièces de guinée à 6 fr. 25), traité du 19 janvier 1894................................	3,125
Total...........	37,175 francs.

L'esprit de ces divers traités est le même et la teneur en est à peu près semblable.

Le gouvernement français y reconnaît le roi existant, s'engage à laisser chaque peuple choisir librement son chef à la mort de l'émir régnant, mais aussi à ne pas reconnaître le nouveau roi s'il a assassiné ou fait assassiner son prédécesseur ou l'héritier présomptif.

Le chef place les Maures de son pays, leurs biens et leurs terrains de parcours sous le protectorat de la France. Des dispositions règlent les conditions dans lesquelles l'intervention du gouverneur du Sénégal doit se produire en cas de guerre entre les Maures protégés et les autres pays soumis à notre protectorat et dans quelles

circonstances nous pourrons faire soutenir nos alliés par des contingents indigènes, s'ils étaient attaqués par des pays non soumis à notre protection.

Nous y prenons l'engagement de ne rien changer à leurs mœurs et coutumes, de ne jamais intervenir dans leurs affaires intérieures, de laisser les sujets des chefs contractants jouir en territoire français de tous les avantages de juridiction accordés aux musulmans sujets français et nous abandonnons le règlement des différends civils et commerciaux à la juridiction des pays où se seront produits les faits disputables, faisant des réserves pour les seuls faits de traite et pour les crimes et délits commis par des sujets français qui devront toujours revenir devant la loi française.

Les questions de circulation des caravanes maures en territoire français et des sujets français en pays maure y sont traitées pour y assurer la liberté du commerce en même temps que la sécurité des personnes.

En outre, il y est prévu qu'aucun Européen ou assimilé, aucun sujet ou protégé français ne pourra obtenir de concession minière, industrielle ou de chemin de fer sans l'autorisation du gouvernement français et que le roi maure ne pourra créer aucun monopole pour le commerce d'aucun produit.

Enfin dans les traités postérieurs à 1892, il est spécifié que les chefs réprimeront tous les vols ou actes de pillage commis par les tribus soumises à leur autorité aux dépens des habitants de la rive gauche ou de tout autre sujet ou protégé français ; que le butin enlevé sera rendu aux victimes et qu'au cas où des faits de cette nature se renouvelleraient trop souvent, tout ou partie de la coutume accordée par ces traités pourrait être retenue en garantie du paiement de la juste indemnité à payer aux personnes lésées.

De plus, pour les Trarza et les Brackna, les chefs de ces deux peuples sont autorisés à percevoir sur les terrains cultivés par les indigènes de la rive gauche, dans la région inondée de la rive droite du fleuve, un assaka qui ne s'élèvera qu'aux trois quarts de l'assaka habituel, l'autre quart étant réservé au chef du pays auquel appartiennent les cultivateurs.

De toutes ces dispositions il n'y en a guère que deux qui soient régulièrement observées, ce sont celles dont l'exécution nous regarde : celle par laquelle nous payons scrupuleusement aux chefs

maures la coutume consentie par nos traités et celle qui oblige nos populations noires au paiement de l'assaka lorsqu'elles cultivent sur la rive droite. Quant à la sécurité que les chefs doivent assurer aux caravanes sur leurs territoires de parcours, elle n'a jamais existé un moment. La plupart des chefs participent même, sinon directement du moins en sous-main, au pillage des marabouts ou zenaga qui viennent commercer dans nos escales, et ils feignent ou d'ignorer les faits qu'on leur signale ou d'être impuissants à les réprimer.

En payant à ces chefs les coutumes que nous leur avons trop généreusement octroyées, nous jouons un rôle de dupes qui ne sert ni les intérêts du commerce ni nos intérêts politiques.

Le traité que nous avons passé le 8 août 1892 avec l'émir de l'Adrar est purement politique.

La France et l'Adrar déclarent réciproquement vouloir vivre en grande amitié. Nous nous engageons à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Adrar, mais à aider le roi de toute notre influence contre les attaques de ses ennemis et celui-ci s'engage à ne passer aucun traité avec d'autres puissances et à ne donner dans ses Etats aucun monopole sans l'approbation du gouverneur du Sénégal.

Le gouvernement français, en outre, s'engage à faire respecter les caravanes venant de l'Adrar au Sénégal et dans le cas d'attaque ou de pillage par des Maures soumis à son influence, à faire rendre justice aux propriétaires.

Une coutume annuelle de 500 pièces de guinée portée depuis, par autorisation ministérielle à 800, a été accordée au roi de l'Adrar.

Tels sont, à ce jour, les traités en vigueur passés avec les Maures voisins du Sénégal.

Au Soudan, comme il a été dit, la situation est tout autre. Nous avons trouvé là-bas des droits établis que nous avons maintenus et que nous continuons à percevoir, l'oussourou et le droit de pacage.

L'oussourou est un droit de 1/10 perçu sur toutes les marchandises importées dans le pays par les caravanes. Dans le Sahel, la gomme et les guinées françaises en sont seules exemptées.

Lorsque nous nous sommes emparés de Nioro, ce droit était prélevé par les soins d'un percepteur dont les sous-agents remettaient

à chaque chef de caravane qu'ils rencontraient un reçu avec lequel celui-ci pouvait ensuite librement circuler dans le pays. Nous avons conservé ce droit en en régularisant la perception. Il est réglementé par instructions locales du 15 mai 1897.

Des postes de perception sont établis au chef-lieu dans le cercle de Kayes; à Yélimané et à Yoro, dans le cercle de Nioro; à Kassakaré et à Goumbou, dans le cercle de. Goumbou ; à Boudjiguiri, à Sokholo et à Nampala dans le cercle de Sokolo.

Il est délivré aux caravaniers un laissez-passer extrait d'un livre à souche et portant le numéro d'ordre, la date, le nom du caravanier, le lieu de sa provenance, le lieu de destination, de vente, la quantité de marchandises importées et la composition en hommes et animaux porteurs de la caravane.

Lorsqu'une caravane se divise en deux ou plusieurs fractions, les chefs des postes de perception délivrent à chaque groupe un laissez-passer particulier en échange d'un laissez-passer collectif. Des mesures d'ordre sont prises pour assurer le contrôle de la perception et le mouvement des caravanes.

Le droit de pacage est un droit payé par les Maures, qui, de décembre à juin, amènent leurs troupeaux de bœufs et de moutons, ainsi que les ânes, chevaux et chameaux qu'ils n'utilisent pas pour le commerce, paître dans les pâturages du Sahel.

De ce chef il est perçu un droit de 1/40 sur les moutons, 1/60 sur les bœufs, les ânes et les chevaux, et de 1/100 sur les chameaux.

Ces dernières mesures sont appliquées avec beaucoup de modération et aux seuls animaux venant réellement pâturer pendant deux ou trois mois au moins dans nos territoires et non aux animaux pâturant pendant quelques jours et qu'on laisse se reposer des longues marches faites récemment avant de reprendre les charges du commerce.

Les droits sur les ânes, chevaux, chameaux sont payés en argent, en guinée ou en moutons.

Un âne est estimé 60 francs, un cheval 200 francs, un chameau 80 francs, un bœuf 50 francs et un mouton de 4 à 6 francs, suivant la région.

La production de ces droits d'oussourou ou de pacage a donné pendant les années 1897, 1898 et 1899 pour lesquelles nous avons pu nous procurer des renseignements certains, dans les quatre cercles

du Sahel qui se trouvent en contact avec les Maures, les remarquables résultats suivants :

	CERCLES.	OUSSOUROU.	PACAGE.	TOTAL.
Kayes.	1897	3.311	»	3.311
	1898	3.360	»	3.360
	1899	3.893	»	3.893
Nioro.	1897	44.175,40	34.175,11	78.350,51
	1898	42.714,40	25.268,42	67.982,82
	1899	104.488,04	33.577,42	133.065,46
Goumbou.	1897	77.827	10.153	87.970
	1898	38.678	8.325	47.003
	1899	77.228	39.994	117.222
Sokolo.	1897	21.984,25	9.571,51	31.555
	1898	18.539,62	6.452,57	24.992
	1899	31.708,14	8.420	40.128

Ces chiffres très significatifs signalent, bien plus que tout développement, la fausseté de notre situation vis-à-vis des chefs maures à qui nous payons au Sénégal une coutume annuelle qui même au point de vue moral, ne peut nous être que nuisible dans l'esprit de ces hommes qui n'ont jamais tenu aucun des engagements qu'ils ont pris avec nous et n'en réclament pas moins l'indemnité promise.

Mais ces droits mêmes, perçus au Soudan, ont une tendance à se transformer en droits fixes. Beaucoup de Maures sédentaires subissent le régime général du droit de capitation qui frappe les autres indigènes. Depuis le 1er octobre 1901, les Oulad M'Barck, sédentaires, établis dans le cercle de Nioro, paient en remplacement du droit de pacage, un impôt fixe de 1,400 moutons et 1,400 francs en argent et les marabouts des Oulad Nacer ont transformé ce même droit de pacage en un droit fixe de 400 moutons et 250 francs en argent, ce qui les amènera peu à peu à acquitter l'impôt en argent comme le paient nos sujets indigènes.

De plus, dans ce même cercle de Nioro, un millier de Maures provenant de toutes les tribus extérieures, sont venus se fixer dans les villages indigènes et paient sans difficulté l'impôt de capitation avec les habitants de ces villages.

Ce cas n'est d'ailleurs pas spécial au cercle de Nioro. Le cercle

de Kayes compte de nombreux Maures, des Asker, des Khouizi ou autres Oulad M'Bark, inscrits sur les rôles de recensement avec les indigènes du cercle.

Dans le cercle de Goumbou 3,360 Maures sédentaires, des diverses tribus maraboutiques des régions voisines, sont inscrits sur les rôles de recensement et paient l'impôt normalement. Ils appartiennent aux Talib Mokhtar, Oulad Mahmoud, Nimady, etc...

Ce mouvement s'accentue de jour en jour ; il s'accroît non sur un point, mais dans tous les pays où nous nous trouvons en contact avec les tribus maraboutiques qui peuvent échapper à l'autorité, à la tyrannique pression des bandes guerrières qui les pressurent et il grandira encore le jour où la situation sera la même pour tous les Maures aussi bien au Sénégal qu'au Soudan.

Si l'on compare les évaluations approximatives de la population des tribus avec lesquelles nous nous trouvons en rapport, nous voyons que, dans toute la région soumise aux traités, les Trarza, Brackna, Oulad Ely et Dowich représentent environ une masse de 170,000 qui nous coûtent par an 38,000 francs de coutumes.

De l'autre côté du Guidimaka, les El Sidi Mahmoud, Oulad M'Bark, Oulad Nacer, Kounta, Mechdouf et Oulad Daoud peuvent être évalués à 150,000 âmes et ils rapportent plus de 300,000 francs.

RÉSUMÉ — CONCLUSIONS

L'étude rapide et forcément encore incomplète que nous venons de tracer de toutes les tribus maures qui forment des groupes politiques nous montre le défaut de cohésion de ces masses flottantes, dominées par des poignées de guerriers violents et rapaces. Quelques centaines de pillards suffisent pour terroriser et opprimer des milliers d'individus qui n'aspirent qu'à la tranquillité du pays et à la sécurité des routes.

L'ensemble des tribus maraboutiques et zénaga qui se livrent à l'élevage et au commerce, souhaiterait une intervention énergique qui les protégeât contre leurs insatiables oppresseurs. Elles ne peuvent guère la solliciter ouvertement sans s'exposer à des représailles pénibles. Nous en avons vu des exemples. Lorsque les El Keneïkat vinrent, en 1898, nous demander à s'établir chez nous et que nous repoussâmes leur requête en exigeant la soumission complète des Oulad Daoud dont ils faisaient partie, ceux-ci, sur les ordres de leurs chefs, les razzièrent et les maltraitèrent à leur retour dans leurs campements. Lorsqu'en 1901 les Idao Ali, les Deiboussat, les Tadjakant et les Messouma, placés sous l'autorité des Dowich, envoyèrent un messager à Bakel nous offrir de se placer sous notre protection et de nous payer l'impôt, cet envoyé, Mohamed Ahmet, fut à son retour dans le Tagant, attaqué, dépouillé de ses biens et battu. Il dut prendre la fuite et renoncer à retourner à Tijikjé où étaient ses plantations de dattiers.

L'administrateur de Sokolo, M. Relhié, signale dans ses rapports le désir secret des habitants de Oualata qui voudraient notre présence dans leur ville d'où ils ne peuvent sortir qu'armés et escortés et où le chef des Mechdouf les accable de ses exigences. L'idée d'entente est telle que, cette année même, le chérif de Oualata vient d'envoyer un de ses fils à Sokolo pour suivre les

cours de l'école et que l'oncle de Cheikh Sidia manifeste l'intention de placer un de ses enfants sous la direction de l'instituteur de Dagana. Cheikh Sidi El Kheir, à Goumbou, dans le Soudan, Cheikh Sidia, dans le pays trarza, tiennent les mêmes propos sur l'esprit des populations. Que ce soit sur les bords de l'Atlantique ou aux confins lointains du Sahel, l'aspiration des foules maures travailleuses est la même. Le poids des exactions quotidiennes, des charges imprévues, des vexations constantes, des craintes incessantes de pillage est devenu si lourd aux tolba commerçants, aux caravaniers incertains du lendemain et de l'attaque soudaine qui les menace, que tous, au fond d'eux-mêmes, appellent la protection d'une force puissante, organisée, qui les défende.

Ils vivent — et sont las de vivre ainsi — dans la terreur de l'aventure, de la surprise, de l'insécurité, dans l'attente d'une exploitation, d'un vol, d'un attentat constamment menaçant et dont l'imminence les absorbe. Les bruits les plus terrifiants et souvent les plus justifiés les troublent dans leurs voyages. Cette année, c'était au mois de juin dernier, le désastre de la grande caravane formée des tribus Mechdouf, Lakhlal et Kounta qui se rend annuellement aux Sebkha de l'Adrar. Cette troupe avait réuni 2,000 chameaux et s'était placée sous l'escorte de 800 guerriers.

L'émir de l'Adrar avait fait payer à la caravane comme droit de passage 700 pièces de guinée, puis les caravaniers avaient chargé leurs chameaux à Idjil en payant aux Akhazzir — tributaires des Kounta qui taillent les barres de sel — une pièce de guinée pour 20 barres. L'escorte marchait ainsi d'après un prix convenu, débattu à l'avance.

Jusque près de Tichitt, la route se serait accomplie sans entraves. C'était là que la caravane devait se disloquer pour prendre dans le Soudan des directions différentes. Mais près d'arriver dans cette ville, l'escorte qui marchait en avant se heurta à des fractions d'El Soueïd, de Rajane et d'Oulad Nacer formant un groupe de 5 à 600 guerriers, installés sous les murs mêmes de Tichitt pour y attendre la caravane. On parlementa. Après de longs pourparlers, la caravane consentit à payer un droit de 100 pièces de guinée pour ne pas combattre. Rajane, El Soueïd et Nacer acceptent, touchent les pièces de guinée, puis se ravisant après la dislocation, tombent sur les diverses fractions de la caravane, enlèvent 80 chameaux chargés et tuent plusieurs hommes.

Le fait fut-il confirmé ? Il n'importe. La nouvelle en courut dans tout le désert au commencement de l'hivernage dernier comme une chose possible, coutumière, naturelle qui donne une idée de la vie de ces hommes que le commerce ou l'élevage intéresse et qui trouvent tous les jours sur leur route le guet-apens, l'extorsion, le vol et l'assassinat.

Faut-il donc s'étonner qu'ils rêvent une délivrance, quand ils ont sous leurs yeux, dans les centres où leur trafic les appelle, la tranquillité de nos populations indigènes qui, libres, indépendantes, protégées dans leurs croyances, dans leurs usages, dans leurs coutumes, peuvent, sans avoir à redouter la ruine, se livrer à tous leurs travaux habituels et, sous la sauvegarde de notre autorité, vivre, cultiver, négocier et s'accroître dans la paix et la sécurité ?

La grande masse des tribus maures attend que nous prenions une décision que tous s'étonnent de ne point nous voir prendre.

La situation de chacun de ces chefs, autour desquels rayonnent les appétits et les brutalités des pires voleurs, n'est rien moins que stable. Il n'en est pas un qui, près de lui, ne sente s'élever une ambition rivale qu'un coup de fusil rendrait peut-être triomphante.

Chez les Trarza, le chef reconnu et soutenu par nous, mais impopulaire, comme le serait dans un an son successeur, s'il restait aussi livré à lui-même, a vu depuis quelque temps s'élever contre lui la compétition de Sidi, fils de Mohamed Fall, ancien roi trarza assassiné. La majorité des forces trarza agissantes s'est rangée sous les ordres de Sidi qui, tout en évitant d'entrer en contact avec nos troupes, cherche à écraser son adversaire. Les circonstances ont mis Sidi dans une situation telle que nous ne pouvons le considérer que comme un rebelle et il suffit que nous intervenions matériellement pour faire pencher la balance en faveur d'Ahmet Saloum dont le sort est tout entier dans nos mains.

Notre établissement d'une façon durable au milieu d'eux mettrait un terme à ces luttes intestines. Elles se continueraient peut-être encore dans l'intérieur, au loin, entre partis dissidents ; mais elles s'épuiseraient vite et les fractions guerrières ne tarderaient guère à se désagréger et à disparaître comme ont disparu en quelques années les tiédos du Cayor et du Sine, le jour où nous avons voulu la conquête, où nous avons pris en maîtres possession du pays et où nous y avons choisi et soutenu les chefs.

Chez les Brackna, le roi ondoyant et fuyant a de lui-même diminué sa puissance par son attitude contre Cheikh Sidia. Participant à tous les brigandages — sinon lui-même, du moins par ses gens — se dérobant à toutes les revendications, il a, pour soutenir les bandes pillardes des Diedjouba, marabouts guerriers qui forment le gros de ses forces, vu la grande tribu des Oulad Béiri passer sur le territoire des Trarza.

Contre lui des haines vivaces n'attendent qu'une occasion pour se grouper.

Les Oulad Nokhmakh ayant à leur tête le jeune Bakar Ould Ahmeïda, héritier de la branche aînée des Brackna, souhaitent la perte d'Ahmédou. Les Oulad Ahmet, branche bâtarde, sont prêts à se joindre aux Nokhmakh si nous leur conseillons de s'entendre Les Kounta Moutarambrine apporteraient leur faible, mais fidèle concours.

Il convient d'ajouter à ces ennemis naturels d'Ahmedou la population indigène turbulente et batailleuse du canton des Aleybés, ennemis éternels des Brackna. Ceux-là ne restent calmes, malgré les déprédations et les vols dont ils ont toujours été victimes, que par l'autorité que nous exerçons sur eux et qui les maintient.

Partout dans ces grands groupements les divisions s'affirment et se multiplient.

Chez les Dowich, deux rois, deux partis, deux peuples : les Abakak avec un vieux chef centenaire, fantôme d'une puissance qui s'écroule ; les Chrattit avec un chef âgé sentant déjà autour de lui naître des dissentiments familiaux. Chez les premiers, 29 fils déjà partagés : Ousman gouvernant au nom du père qui s'éteint, soutenu par son frère Amar, tous deux fils de la même femme ayant contre eux leurs frères consanguins prêts à leur reprocher l'assassinat de Souleyman, autre fils de Bakar, exilé autrefois et tué par l'un d'eux dans l'Adrar. Chez les seconds la discorde s'élevant dans la famille entre les Ely et les Bousseïf. Et au-dessus d'eux au nord, les Kounta d'Ould El Hamid chassés du Tagant par les Abakak et n'attendant qu'une occasion, qu'un moment de trouble pour prendre une revanche éclatante et leur ancienne place dans le pays.

Dans le Sahel, mêmes races, mêmes mœurs, mêmes luttes, mêmes scissions.

Les El Sidi Mahmoud, toujours en guerre contre les Kounta,

leurs perpétuels adversaires, sont divisés encore dans leur organisation intérieure. Le frère cadet, Sidi Mohamed, a réuni autour de lui la grande et belliqueuse tribu des Souaker pour combattre et supplanter le chef général Sidi El Mokhtar. L'un et l'autre, à la fois ou successivement, réclament notre arbitrage ou notre appui, Aujourd'hui Sidi Mohamed s'est réfugié près du chef des Mechdouf ; mais les Mechdouf eux-mêmes ont leurs divisions. Une de leurs plus grandes fractions, les Hammounat, qui compte près de 15,000 individus dont 1,600 guerriers ne vivent sous le commandement de Mohamdoul Mokhtar que nominalement. Deux chefs les dirigent effectivement ; l'un pendant les jours de tranquillité, l'autre aux moments plus graves de la guerre.

Les Oulad M'Bark s'effritent et se dispersent. Les uns, comme les El Khouizi et les Asker, songent à la sédentarité ; les Oulad Mahmoud, plus nombreux, sont entre eux en dissensions continuelles : les Tiki et les Dzeifarik se pillent réciproquement.

Plus au nord, les Nacer partagés et ennemis manquent de direction uniforme. Les uns vivent chez les Mechdouf qu'Amar Ould Labib, chef des Nacer, cherche à désunir en soutenant les Hammounat dissidents ; les autres, autour de leur chef, préparent avec quelques tribus kounta, leur rentrée dans le Tagant d'où les Dowich les ont chassés.

Partout le désordre, les rivalités, les divisions, nulle part l'entente, l'alliance, la cohésion possible.

Peut-on admettre, dans ces conditions, qu'une idée, qu'un mot d'ordre, qu'un accord politique parviendrait à faire taire les intérêts personnels ou les convoitises bruyantes de chacun de ces chefs pour les grouper contre nous dans un acte d'ensemble ou dans un même effort de résistance ? Ce n'est logiquement pas soutenable quand on connaît les aspirations secrètes de l'énorme majorité des tribus maraboutiques, de tous ces travailleurs, ces commerçants qui vivent sous la permanente menace du pillage et de la ruine, sous les charges écrasantes, multiples, arbitraires que leur imposent le banditisme des guerriers, la rapacité insatiable des princes.

Dira-t-on que le fanatisme religieux pourrait faire contre nous ce qu'une entente politique entre les chefs maures ne saurait produire ?

Ce serait moins admissible encore.

Il faut se défier des généralisations. Il est toujours simple,

facile et peu pénible d'assimiler rapidement dans un travail global des choses tangentielles, mais cependant étrangères. C'est le cas à éviter. La question religieuse n'existe pas chez les Maures en tant qu'élément politique. Elle n'est qu'un état éthologique et social qu'il faut respecter comme nous le respectons chez nos populations indigènes. Le fanatisme islamique a pu être exploité par certains chefs, surtout dans la région septentrionale de l'Adrar ; il ne s'est jamais manifesté dans l'ensemble des tribus occidentales du désert. Nous avons montré plus haut que ce bloc de nomades est resté impénétrable à toutes les agitations religieuses soulevées par des fanatiques ambitieux depuis plus de cinquante ans en Afrique. La foule immense des tolba, des croyants est justement celle qui n'ose nous crier à l'aide, mais qui nous fait connaître ses désirs et qui nous attend. Les grands chefs religieux sont nos premiers auxiliaires, impuissants encore eux-mêmes contre bien des tribus guerrières qui — suivant l'expression de Sidi Ahmet Labbid, un chef fameux des Oulad Nacer — n'auraient plus, en acceptant la protection des Français, les belles occasions de piller et de faire ainsi rapidement fortune.

Nous trouvons donc devant nous, d'une part, une population de plus de 300,000 âmes de musulmans, tous travailleurs, éleveurs ou commerçants, mais asservis, exploités, volés sans cesse par quelques tribus de guerriers rapaces et cruels. Ceux-là souhaitent notre arrivée et, malgré les dangers qu'ils couraient à le faire, beaucoup ont demandé notre secours. De l'autre côté, nous voyons, non alliés, mais au contraire rivaux, quelques milliers de bandits divisés, répandus en désordre sur un territoire immense, jaloux les uns des autres, ennemis entre eux, incapables d'une entente et d'une cohésion durables, sans chef imposant pour les réunir, sans tête pour les diriger. Ceux-ci nous redoutent : il suffit que nous manifestions notre volonté formelle, indiscutable, évidente aux yeux de tous de pénétrer et de nous établir sur les territoires de la rive droite du Sénégal pour que viennent à nous les populations pacifiques et pour que se retirent, se dispersent et finalement disparaissent les bandes guerrières qui depuis si longtemps oppriment, exploitent et terrorisent ce pays

Vis-à-vis de ces groupes turbulents et perturbateurs toute politique de concessions, de tergiversations ou de clémence est considérée par eux comme un acte de faiblesse ou d'impuissance. Elle

nuit à notre prestige et à notre autorité. Ces barbares n'ont que le respect de la force. Un exemple reste présent dans toutes les mémoires au Soudan. Lorsqu'en juillet 1899 un pardon général fut accordé à toutes les tribus du désert, l'effet — de l'avis de tous les fonctionnaires qui étaient en service dans le Sahel et avaient, par leur contact avec les Maures, une expérience et une compétence incontestées — l'effet fut absolument malheureux.

Il suffira, pour s'en rendre compte, de relire ce passage d'un rapport de M. Adam, administrateur à Nioro et plus tard à Kayes, très éclairé sur cette question :

« Comme bien on pense cet acte de générosité de notre part reçut une approbation générale.

« Mais venait-il à son heure? Un résumé rapide de la situation nous permettra peut-être de répondre :

« En ce moment, juillet 1899, Mohamdoul Mokhtar, ayant satisfait à toutes nos conditions, a repris ses relations avec nous et nous prodigue de nombreuses marques de son amitié.

« Les Allouch (Oulad Daoud), abandonnant leur chef Sidi Ould Henou, sont à la veille de se grouper dans notre territoire, heure opportune pour traiter définitivement avec eux et supprimer Henou, être fourbe, hypocrite, notre ennemi irréductible.

« Quant aux El Sidi Mahmoud, l'attitude de leur chef Sidi El Mokhtar, nous est favorable ; Sidi Mohamed seul se voit le territoire interdit.

« A qui donc a profité l'aman accordé?

« 1° Aux Nacer d'Amada qui, quoique vivant avec les Mechdouf, n'ont pas suivi le bon exemple que ceux-ci ont donné et sont encore nos débiteurs ;

« 2° A Sidi Ould Hénou, notre ennemi quand même qui reprend son autorité première ;

« 3° A Sidi Mohamed que l'on exempte ainsi de la restitution des biens volés.

« Quant à Mohamdoul Mokhtar et à Sidi El Mokhtar, les seuls chefs importants dont les relations avec nous sont empreintes de franchise et de cordialité, ils ne retirent rien de ce pardon général. C'est à nos ennemis, aux bandits du désert que va tout le bénéfice de cet acte de clémence et non de politique. Et qui sait s'il ne s'est pas glissé dans l'âme du commandant des Mechdouf une lueur de regret d'avoir eu la loyauté de payer les amendes infligées ; s'il eut

attendu, s'il eut fait hypocritement traîner les choses en longueur comme Sidi Ould Henou, on lui eut quand même pardonné.

« Nous sommes donc en droit de nous demander si c'était bien l'heure favorable de donner au Sahel cette preuve éclatante de notre générosité — et d'en douter. »

Ainsi s'exprimait officiellement le 1er juillet 1900 — un an après l'aman général, — l'administrateur de Nioro.

Nous ne saurions donc trop le répéter : nous serons dans le pays maure ce que nous voudrons être, à la condition de le bien vouloir et bien affirmer notre volonté.

Pour nous résumer nous dirons : l'occupation de la rive droite du Sénégal et la pénétration lente mais ferme dans l'arrière Sahel paraissent devenues des nécessités politiques.

Elles peuvent être résolues l'une et l'autre sans de grandes difficultés. De nombreuses tribus commerçantes attendent notre intervention effective pour se placer sous notre protection.

Cette protection ne pourra s'affirmer efficace que par notre installation définitive sur une assez grande étendue de territoire où les tribus soumises viendront s'établir et se mettre à l'abri des attaques et des exigences des tribus guerrières.

Dans le Soudan, l'occupation, dans un délai plus ou moins prochain, des centres de Néma et de Oualata, semble naturelle.

Du côté du Sénégal, trois postes militaires commandés par un officier-résident paraissent indiqués.

L'un au mont Sah'ra au N.-O. du Guidimaka, à 80 kilomètres de Bakel, au-dessus de l'ancien poste de Sélibaby supprimé en 1897.

Ce nouveau poste commanderait les routes du Tagant dans la région où se croisent les caravanes allant au Soudan et celles se rendant à Bakel. En toutes saisons sur ce point, l'eau jaillit abondante des rochers.

On aurait ainsi la main sur les El Sidi Mahmoud.

Le second poste dépendant de Podor, un peu au N. du lac Aleg, à 70 kilomètres du fleuve et de Mafou — premier barrage du Sénégal — à l'ouverture de la grande vallée de l'Ouad, région fertile et route naturelle du Tagant.

Ce point commanderait tout le pays brackna et ferait face aux Dowich.

Le troisième poste plus difficile à déterminer, semble cependant

indiqué au nord du lac Cayar, à Souet El Ma, croisement des routes des caravanes, à 50 kilomètres de Dagana.

Il dominerait les Trarza.

Chacun de ces postes serait tenu par 40 ou 50 spahis et quelques tirailleurs.

Il a été démontré dans le Sahel qu'un raid rapide à la poursuite des pillards, suffisait pour mettre à la raison des tribus entières ; c'est ainsi que se soumirent les Mechdouf en 1898, après la colonne volante qui poussa une pointe jusqu'à Nema et qu'en février 1896 les Nacer de Bakar étaient déjà venus demander la paix après qu'un peloton de spahis, en une course de quarante-huit heures et une marche de nuit, avait surpris leur camp et razzié 10,000 moutons et plus de 1,000 chameaux.

Des contingents indigènes, sous le commandement de chefs énergiques, pourraient, sans trop de frais, assurer la sécurité des nouvelles frontières, — ou une milice bien encadrée, remplacer sur les nouveaux territoires les gardes frontières qui fonctionnent au Soudan.

Une longue bande territoriale de 70 à 80 kilomètres de largeur serait réservée au-dessus du fleuve permettant ainsi aux tribus pacifiques de se réfugier chez nous, d'y trouver des terrains de parcours et des pâturages pour leurs troupeaux et d'échapper aux contributions écrasantes des guerriers.

Il y aura lieu d'étudier, une fois établis, s'il serait préférable d'appliquer des droits d'oussourou et de pacage tels qu'ils sont perçus au Soudan ou de s'arrêter à tout autre mode d'impôt. Les avis sont partagés. C'est lorsqu'on se trouvera au milieu des populations maures qu'il sera possible de se prononcer, le principe d'une taxe étant admis.

Par cela même tomberont les coutumes payées aux chefs maures, comme le demandaient déjà en 1854 les instructions ministérielles.

L'Adrar seul devrait être excepté. C'est un pays fertile et avec lequel nous devons essayer d'entrer en relations suivies.

Peut-être conviendrait-il à ce sujet de chercher sur la côte un point où nous puissions nous établir et nous mettre plus en relations avec les populations de l'intérieur.

Deux points sont à étudier : Agadir dans la baie d'Arguin, en face de l'ancien poste portugais et plus bas Djeïl ou Portendick où passeraient toutes les caravanes de l'Adrar.

Dans l'un ou l'autre de ces postes, le résident, représentant officiel du gouvernement, devrait être doublé d'un agent de renseignements, blanc ou noir, qui tiendrait une opération commerciale et serait notre intermédiaire auprès des agents secrets que nous entretiendrions dans le pays.

Ainsi nous arriverions à la pénétration lente et pacifique de ces régions, nous faciliterions les communications intérieures, nous aiderions au développement du commerce dont se multiplieraient les opérations dans le calme et la sécurité et nous verrions grandir rapidement dans toute cette zone nouvelle l'influence et la puissance de notre Patrie.

Novembre 1902.

TABLE DES MATIÈRES

Tribus Sénégaliennes.

Tribus Sahéliennes.

Adrar-Saguiet-el-Hamra.

Imp. Paul Dupont. — Paris, 1er Arrt. — 485.4.1903. (Cl.)



Adrar-Saguiet-el-Hamra.

Imp. Paul Dupont. — Paris, 1er Arrt. — 485.4.1903. (Cl.)


To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
DEC 14 1971
19

Adrar-Saguiet-el-Hamra.

Imp. Paul Dupont. — Paris, 1er Arrt. — 485.4.1903. (Cl.)



DT53
P874
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
DEC 14 1971

Adrar-Saguiet-el-Hamra.

Imp. Paul Dupont. — Paris, 1er Arrt. — 485.4.1903. (Cl.)



DT53
P874
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below
DEC 14 1971